

L'optimisation au service des élections de demain

Rapport annuel 2023-2024

Rapport du directeur général
des élections de l'Ontario

Office of the
Chief Electoral Officer
of Ontario



Bureau du directeur
général des élections
de l'Ontario

L'honorable Donna Skelly
Présidente de l'Assemblée législative
Bureau 180, Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1A2

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel portant sur les activités qui ont été menées par mon bureau en application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections* au cours de l'exercice 2023-2024.

Cette année, dans le prolongement de l'élection générale de 2022, nous nous sommes attelés à optimiser nos activités de préparation, tout en nous acquittant d'un mandat élargi. Nous avons pris des décisions stratégiques, notamment en ce qui concerne l'installation de notre bureau central dans de nouveaux locaux et l'internalisation des technologies électorales essentielles, de manière à nous préparer aux exigences et aux enjeux à venir.

Nous avons organisé avec succès trois élections partielles à Kanata—Carleton (ED 043), à Scarborough—Guildwood (ED 095) et à Kitchener-Centre (ED 047), qui nous ont permis d'évaluer nos systèmes et d'apporter des améliorations.

Le présent rapport décrit les mesures que nous avons prises pour continuer à faire preuve de résilience, d'innovation et d'agilité dans un paysage électoral en constante évolution, afin de continuer à répondre aux besoins des électeurs et des électrices et de préparer la prochaine élection générale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les plus cordiales.

A handwritten signature in black ink, reading 'Greg Essensa'.

Greg Essensa
Directeur général des élections

Reconnaissance des terres

Le territoire aujourd'hui appelé Ontario fait l'objet de 46 traités et accords. Élections Ontario reconnaît que les terres sur lesquelles nous travaillons dans la province sont situées sur le territoire ancestral visé par des traités de nombreuses nations et communautés. Nous offrons cette reconnaissance territoriale afin d'honorer le lien profond qui unit les peuples autochtones à ces terres.

Nous sommes reconnaissants de collaborer avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuit afin de veiller à ce que la participation au vote soit facile et accessible pour tous. Élections Ontario poursuit son engagement en faveur du développement de relations de travail positives avec les peuples autochtones de l'Ontario.

Le siège social d'Élections Ontario est situé à Tkarón:to (Toronto), qui correspond au territoire ancestral des Premières Nations Huron-Wendat et Petun, des Sénécas et des Mississaugas de la rivière Credit. Nous respectons l'histoire, les langues, les cérémonies et les cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuit qui vivent sur ce territoire.

Table des matières

1	Bilan de l'exercice 2023-2024 : optimiser les élections de demain	8
2	Les données d'expérience au service de l'élection générale de 2026	10
	2.1 Groupes de travail	10
	2.2 Mise au point définitive du dispositif électoral de 2026	10
	2.3 Simulations	11
3	Tenue d'élections partielles	12
	3.1 Kanata—Carleton et Scarborough—Guildwood	12
	3.1.1 Mise à l'essai de procédures et d'outils technologiques	13
	3.1.2 Méthodes de vote	13
	3.1.3 Clôture des élections partielles	15
	3.2 Kitchener-Centre	16
	3.2.1 Déploiement d'un nouveau prototype de tablette	16
	3.2.2 Méthodes de vote	17
	3.2.3 Activités de clôture de l'élection partielle	18
4	Loi sur le financement des élections	20
	4.1 Documents à déposer	20
	4.2 Subventions	20
	4.2.1 Subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale	21
	4.2.2 Subventions à l'égard des services d'audit	21
	4.2.3 Allocations trimestrielles	21
	4.3 Inscription	22
	4.4 Gestion des plaintes	22
	4.4.1 Nombre et types de plaintes reçues	22
	4.4.2 Affaires signalées au ministère du Procureur général de l'Ontario	23
	4.5 Dépenses relatives à la publicité politique de tiers	23
	4.6 Pénalités administratives pécuniaires	24
5	Résilience et préparation opérationnelles	26
	5.1 Un registre électoral unique pour l'Ontario	26
	5.1.1 Portail des élections municipales	26
	5.1.2 Site S'inscrire pour voter	27
	5.1.3 Intégration du Portail des élections et mobilisation des intervenants	27
	5.2 Un nouveau bureau central pour une efficacité renforcée	27
	5.3 Renforcement de la gouvernance et des capacités opérationnelles	28

5.4	Renforcement des technologies de vote	28
5.5	Mises à niveau du Système de gestion des élections (SGE)	29
5.6	Programme de partage des technologies de vote (PPTV)	29
6	Dialogue et coopération avec les organismes de gestion électorale	30
6.1	Table ronde des directrices et directeurs généraux des élections sur l'intelligence artificielle	30
6.2	Secrétariat de la coordination électorale (SCE)	31
6.2.1	Sous-comité de la SCE chargé de garantir la confiance publique	31
6.2.2	Sous-comité de la SCE responsable des données	31
6.2.3	Sous-comité de la SCE chargé d'améliorer l'expérience des Autochtones dans la démocratie électorale	32
6.3	Canadian Vote Summit	32
6.4	Conférence des administrateurs d'élections du Canada (CAEC)	32
6.5	Public Sector Innovation Show	33
6.6	Journée internationale de la démocratie	33
6.7	Partenariat avec CIVDEM@Mac	33
6.8	Relations avec les médias et participation du public	34
6.9	Collaboration internationale et distinctions	35
6.9.1	19 ^e Symposium international des affaires électorales et cérémonie de remise des prix	35
6.9.2	Conseil sur les lois en matière d'éthique gouvernementale (COGEL)	35
6.9.3	Conférence de l'Election Verification Network (EVN)	36
7	Recommandations	38
7.1	Recommandations principales du directeur général des élections	38
7.1.1	Établir une autorité d'adressage unique	38
7.1.2	Prolonger le calendrier électoral	39
7.1.3	Instituer un jour de scrutin qui ne soit pas un jour de classe	40
7.2	Autres recommandations du directeur général des élections relatives à des modifications législatives	40
7.2.1	Planifier le redécoupage des limites des circonscriptions électorales de l'Ontario	40
7.2.2	Assujettir les partis politiques aux lois ontariennes sur la protection de la vie privée	41
7.2.3	Modifier la date limite de dépôt des déclarations de candidature aux élections partielles pour l'aligner sur celle prévue pour les élections générales	41
7.2.4	Autoriser l'embauche de jeunes de 16 et 17 ans à certains postes du personnel électoral	42
8	Une nouvelle ère pour la préparation électorale	44
9	Bureau du directeur général des élections – Loi électorale	46
10	Bureau du directeur général des élections – Loi sur le financement des élections	66

Annexe A :	Présentation de l'organisme _____	88
Annexe B :	Recommandations en vue de modifications administratives et techniques concernant la <i>Loi électorale</i> et la <i>Loi sur le financement des élections</i> _____	91
Annexe C :	Partis politiques inscrits au 31 mars 2024 _____	95
Annexe D :	Demandes de réservation du nom d'un nouveau parti politique durant l'exercice 2003-2004 _____	97
Annexe E :	Modifications concernant les associations de circonscription inscrites, par parti politique, durant l'exercice 2003-2004 _____	98
Annexe F :	États financiers des partis politiques inscrits pour la période de campagne de l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023 _____	99
Annexe G :	États financiers des candidats et des associations de circonscription inscrits pour la période de campagne de l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023 _____	102
Annexe H :	États financiers des partis politiques inscrits pour la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023 _____	103
Annexe I :	États financiers des candidats et des associations de circonscription inscrits pour la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023 _____	106
Annexe J :	Rapports provisoires et finaux des tiers annonceurs pour l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023 _____	108
Annexe K :	Rapports provisoires et finaux des tiers annonceurs pour les élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023 _____	109
Annexe L :	Résumé des états financiers annuels des partis politiques inscrits pour 2023 _____	110
Annexe M :	Résumé des états financiers annuels des associations de circonscription inscrites pour 2023 _____	113
Annexe N :	Course à la direction du Parti libertarien de l'Ontario (2021) : résumé des états financiers pour la deuxième période relative à la course _____	115

Annexe O :	Course à la direction du Nouveau parti démocratique de l'Ontario (2023) : résumé des états financiers pour la première période relative à la course _____	116
Annexe P :	Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2003-2004 _____	117
Annexe Q :	Nombre de courses à l'investiture et de candidats inscrits pour les élections partielles tenues à Hamilton-Centre, à Kanata—Carleton, à Scarborough—Guildwood et à Kitchener-Centre en 2023 _____	124
Annexe R :	Plafonds des contributions pour 2023 et 2024 _____	127

Bilan de l'exercice 2023-2024 : optimiser les élections de demain



Élections Ontario est le bureau apolitique de l'Assemblée législative de l'Ontario qui est chargé d'administrer les élections en Ontario. Il a pour mission de préserver l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et de veiller à ce que les élections se déroulent de manière efficace, équitable et impartiale.

Les activités nécessaires à la préparation d'une élection générale s'articulent autour d'un cycle de quatre ans, dont chaque année marque une phase particulière des préparatifs. Ce cycle commence par un examen des élections précédentes et se termine par la tenue d'une élection générale.

Année 1

Procéder aux activités de clôture de la dernière élection générale et faire le bilan

Année 2

Planifier la prochaine élection

Année 3

Mettre en œuvre le plan établi en vue de la prochaine élection

Année 4

Préparer et mener à bien l'élection

L'exercice 2003-2004, qui correspondait à la deuxième année du cycle électoral, constituait une période charnière pour la planification et l'achèvement des préparatifs de l'élection générale de 2026.

Nous avons continué de mettre à profit les enseignements tirés de 2022 et avons pris des mesures énergiques pour renforcer notre état de préparation. Nous avons ainsi planifié des changements d'envergure pour qu'Élections Ontario dispose des locaux, du personnel, de la structure et des outils dont il a besoin pour faire face aux défis posés par un environnement en constante évolution.

En particulier, nous avons déménagé notre bureau central et aménagé, dans nos anciens locaux, un entrepôt et un centre de simulation, de façon à internaliser les principales composantes technologiques et à faire en sorte que les technologies relatives aux bureaux de vote soient prêtes à être déployées en cas de scrutin. Nous avons commencé à réfléchir à la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle, compte tenu

des recommandations issues d'un examen de l'efficacité organisationnelle, et à établir notre prochain plan stratégique. Nous avons maintenu un dialogue constant avec les parties prenantes et nos partenaires afin de rester au fait des enjeux nouveaux, de comprendre les stratégies d'atténuation à appliquer et d'adopter les meilleures pratiques. Toutes ces initiatives découlaient de la nécessité de faire face efficacement aux soubresauts d'un paysage électoral en mutation rapide.

La modernisation est restée au cœur de nos activités. Outre la mise à niveau de notre Système de gestion des élections (SGE), nous avons commencé à prendre en charge la gestion des listes électorales pour les élections municipales. À cet égard, nous avons lancé S'inscrire pour voter, une nouvelle plateforme numérique visant à simplifier l'inscription

des électeurs et des électrices de l'Ontario. Nous avons également mis à l'essai de nouvelles solutions technologiques lors de trois élections partielles.

Fait marquant de l'exercice 2003–2004, le Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote (CCNTV) a mis au point des normes techniques volontaires relatives aux tabulatrices de vote et aux registres du scrutin électroniques, les toutes premières de ce genre au Canada. Les travaux de ce comité indépendant créé en 2021 par le directeur général des élections font de l'Ontario un véritable chef de file en ce qui concerne la sécurité, la fiabilité et la transparence des technologies électorales et garantiront la tenue d'élections dignes de confiance à l'avenir.



Les données d'expérience au service de l'élection générale de 2026



Planifier une élection générale pour 11 millions d'électeurs et d'électrices en Ontario est une entreprise complexe qui repose sur l'expertise d'un personnel dévoué et sur la mise en place de processus clairs et bien structurés.

Durant la deuxième année du cycle électoral de quatre ans, nous posons les bases essentielles à la tenue de la prochaine élection générale. Cette phase est l'occasion de faire coïncider les données et les enseignements tirés des élections précédentes avec nos objectifs stratégiques à long terme pour guider nos travaux de planification et d'amélioration.

Les travaux ainsi menés mettent l'accent sur l'amélioration continue et garantissent notre bon état de préparation en vue de la tenue d'une élection réussie et efficace en 2026.

2.1 Groupes de travail

Après l'élection générale de 2022, nos équipes ont procédé à une analyse détaillée des comptes rendus postscrutin et des enseignements tirés. Sur la base des observations formulées par les équipes sur le terrain et diverses parties prenantes, nous avons constitué 13 groupes de travail interdivisions en 2023 afin de remédier aux difficultés relevées et de définir des pistes d'amélioration.

Pendant plusieurs mois, les groupes de travail ont mené des recherches, des analyses et des tests pour optimiser des aspects clés de l'administration électorale. Nous avons ainsi accompli des progrès considérables, notamment en ce qui concerne les processus financiers, les réseaux de soutien, la publicité, le marketing, l'exactitude des renseignements sur les électeurs et la communication des résultats.

Ces travaux, auxquels a contribué l'ensemble de l'organisation, nous ont permis de déterminer des moyens concrets d'améliorer nos systèmes, nos politiques et nos procédures. Les recommandations formulées ont été appliquées lors des activités de planification de l'élection générale de 2026 afin de consolider le processus électoral.

2.2 Mise au point définitive du dispositif électoral de 2026

Après avoir travaillé dans le cadre de groupes interdivisions, nos équipes se sont attelées à la phase suivante des travaux de planification interne de l'élection générale de 2026. Les conclusions des groupes de travail ont été

intégrées dans plus de 30 plans de projet détaillés qui, ensemble, permettront la bonne tenue de l'élection. Chaque plan décrit le périmètre, le calendrier, les ressources et le budget d'un domaine électoral précis, et a été approuvé par l'équipe de direction en janvier 2024. Ces plans approuvés constituent la base du dispositif électoral de 2026.

2.3 Simulations

Pour vérifier que les changements apportés à ses processus et à ses procédures sont efficaces et améliorent le déroulement des élections, Élections Ontario prévoit des simulations dans le cadre de ses activités de planification. Ces simulations consistent à mettre à l'essai de nouveaux systèmes et processus dans un environnement contrôlé pour repérer et corriger en amont les éventuels problèmes. Cette façon de procéder concourt au bon déroulement et à l'efficacité de nos processus électoraux. En 2023, nous avons mené des simulations axées sur les procédures de fermeture des bureaux de vote et la communication des résultats. Les commentaires recueillis nous ont permis de perfectionner nos processus et de confirmer l'efficacité des grands changements opérationnels proposés. Les mesures d'amélioration ont été testées lors des élections partielles tenues en 2023 à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood. La simulation du dispositif électoral de 2026, prévue pour début 2025, sera l'occasion d'évaluer la technologie, les procédures et les systèmes de soutien afin d'assurer le bon déroulement des opérations le jour du scrutin.



3 Tenue d'élections partielles



Entre deux élections générales, Élections Ontario administre des élections partielles lorsque des sièges deviennent vacants à l'Assemblée législative. Bien qu'elles soient de moindre envergure, les élections partielles revêtent pour nous une importance particulière en ce qu'elles nous donnent la possibilité de tester des changements concernant nos processus. Nous pouvons ainsi affiner et adapter nos innovations, à la faveur d'ajustements graduels, en vue d'améliorer la tenue des élections.

3.1 Kanata—Carleton et Scarborough—Guildwood

Le directeur général des élections a confirmé avoir reçu les ordres officiels de la présidente de l'Assemblée législative à la suite des vacances de siège pour les circonscriptions électorales de Kanata—Carleton et de Scarborough—Guildwood, respectivement le 28 mars 2023

et le 11 mai 2023. Conformément à la *Loi sur l'Assemblée législative*, la lieutenant-gouverneure de l'Ontario a publié les décrets de convocation des électeurs pour les deux circonscriptions le 28 juin 2023.

Élections Ontario a administré les deux élections partielles le 27 juillet 2023.

	Kanata—Carleton	Scarborough—Guildwood	Méthodes de vote
 Votes exprimés	32 479	15 509	Vote par la poste Visites à domicile Vote par bulletin spécial Vote par anticipation Vote le jour du scrutin
 Électeurs admissibles	92 345	70 893	
 Lieux de vote*	46	51	

* Lieux de vote uniques utilisés pour le vote par anticipation et le jour du scrutin. Tout lieu utilisé pour les deux périodes n'est comptabilisé qu'une seule fois.

3.1.1 Mise à l'essai de procédures et d'outils technologiques

Lors des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood, Élections Ontario a mis à l'essai de nouveaux processus et outils technologiques. La nouvelle procédure de fermeture des bureaux de vote et de publication des résultats que nous avons suivie à cette occasion nous a permis de communiquer les résultats plus rapidement, dans l'heure ayant suivi la clôture du scrutin, et ce, pour tous les bureaux de vote. En outre, nous avons testé un nouveau prototype technologique dans des lieux de vote situés dans des immeubles d'appartements et des copropriétés comptant plus de 100 logements. À Scarborough—Guildwood, nous avons testé quatre modèles de tablettes pour en évaluer la convivialité et la connectivité et, ainsi, simplifier les futurs processus de vote.

3.1.2 Méthodes de vote

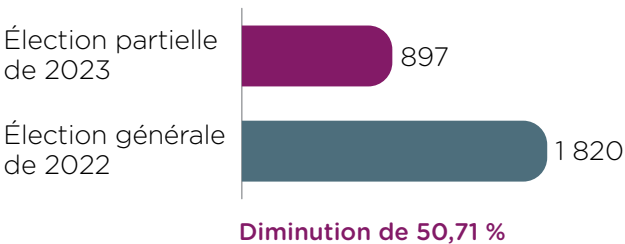
Comme pour tout scrutin, nous tenons à faciliter le vote lors des élections partielles et à le rendre accessible à tous les électeurs en proposant une variété de méthodes de vote.

Vote dans des lieux équipés d'outils technologiques		
	Kanata—Carleton	Scarborough—Guildwood
Lieux de vote	31	31
Registres du scrutin électroniques	165	133
Tabulatrices de vote	46	38
Proportion des votants	87,92 %	84,29 %

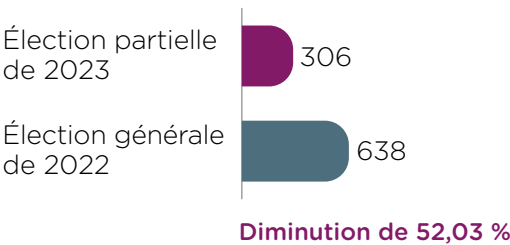
Le nombre total de lieux de vote équipés d'outils technologiques correspond au nombre de lieux de vote utilisés lors du vote par anticipation et le jour du scrutin. Tout lieu utilisé pour les deux périodes n'est comptabilisé qu'une seule fois.

Vote par la poste

Kanata—Carleton



Scarborough—Guildwood

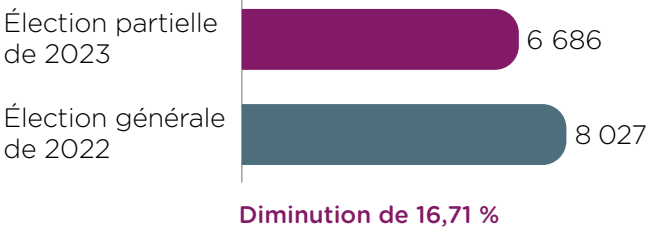


Le pourcentage indiqué correspond à l'évolution du recours au vote par la poste entre l'élection partielle de 2023 et l'élection générale de 2022.

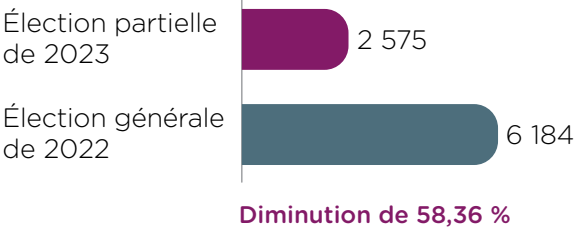
Vote par anticipation

Le vote par anticipation était proposé pendant six jours lors de l'élection partielle, contre 10 jours pour l'élection générale.

Kanata—Carleton



Scarborough—Guildwood

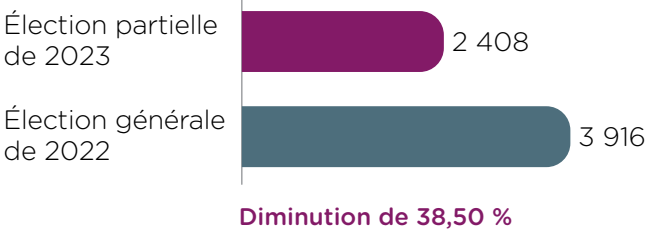


Le pourcentage indiqué correspond à l'évolution de la participation au vote par anticipation entre l'élection partielle de 2023 et l'élection générale de 2022.

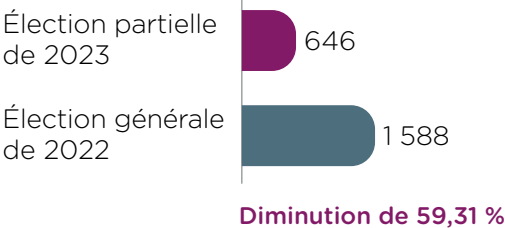
Vote par bulletin spécial

Le vote par bulletin spécial permet aux électeurs qui ne peuvent pas voter pendant la période de vote anticipé ou le jour du scrutin de voter en personne dans leur bureau électoral local, par la poste ou par le biais de programmes de visites à domicile et à l'hôpital.

Kanata—Carleton



Scarborough—Guildwood

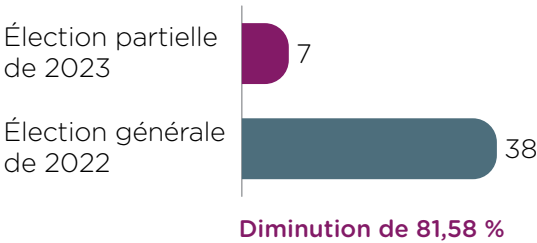


Le pourcentage indiqué correspond à l'évolution du recours au vote par bulletin spécial entre l'élection partielle de 2023 et l'élection générale de 2022.

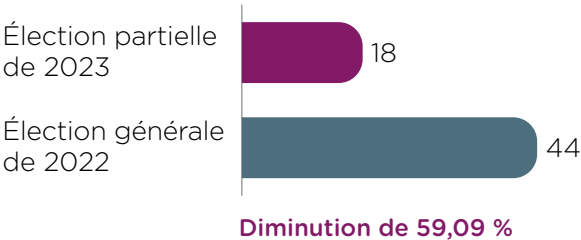


Visites à domicile

Kanata—Carleton



Scarborough—Guildwood



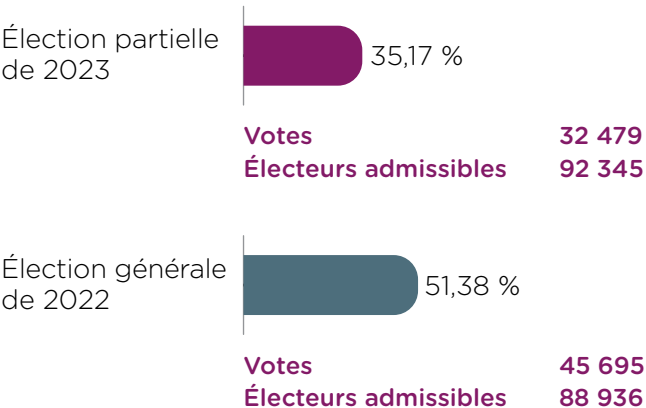
Le pourcentage correspond à l'évolution du recours au vote par bulletin spécial dans le cadre du programme de visites à domicile entre l'élection partielle de 2023 et l'élection générale de 2022.

3.1.3 Clôture des élections partielles

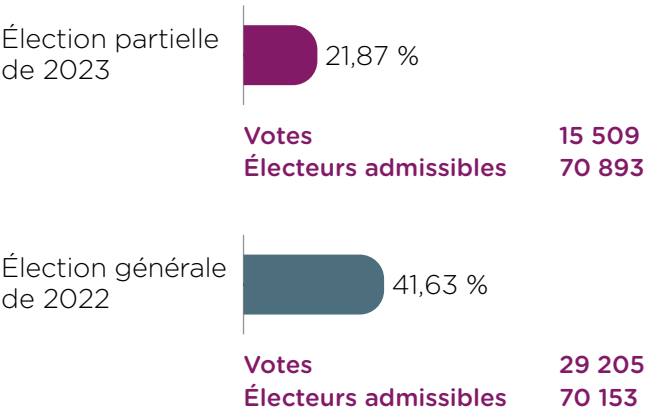
La compilation officielle des suffrages exprimés lors des élections partielles permet de déterminer le nombre de bulletins marqués, refusés, non marqués et rejetés dans chaque bureau de vote, ce qui garantit l'exactitude et l'intégrité des résultats. Pour les élections partielles de Kanata—Carleton et de Scarborough—Guildwood, les activités de compilation officielle ont eu lieu dans les bureaux des directeurs du scrutin le 29 juillet 2023. Les résultats officiels des deux élections partielles ont été publiés sur le site Web d'Élections Ontario le 1^{er} août 2023.

3.1.3.1 Participation électorale

Kanata—Carleton



Scarborough—Guildwood



3.1.3.2 Coût final des élections partielles de Kanata—Carleton et de Scarborough—Guildwood

Élections Ontario prend très au sérieux son rôle de gestionnaire des deniers publics. Nous sommes déterminés à nous acquitter de nos responsabilités financières afin d'exécuter le mandat qui nous a été confié et de préserver la confiance des électeurs et électrices de l'Ontario. L'élection partielle de Kanata—Carleton a nécessité l'embauche et la formation de 483 agents sur le terrain, et celle de Scarborough—Guildwood, 500.

Le coût de l’élection partielle tenue à Kanata—Carleton s’est établi à 1 163 250 dollars, ce qui est inférieur à nos prévisions budgétaires (1 272 329 dollars). Le coût de l’élection partielle tenue à Scarborough—Guildwood s’est élevé à 1 253 728 dollars, chiffre là encore inférieur à nos prévisions budgétaires (1 262 755 dollars).

3.2 Kitchener-Centre

Le 14 juillet 2023, le directeur général des élections a accusé réception de l’ordre officiel de la présidente de l’Assemblée législative concernant la vacance d’un siège pour la circonscription de Kitchener-Centre. Le 1^{er} novembre 2023, la lieutenant-gouverneure de l’Ontario a transmis le décret de convocation des électeurs au directeur général des élections en vue d’une élection partielle dans la circonscription de Kitchener-Centre.

Élections Ontario a administré l’élection partielle le 30 novembre 2023.

3.2.1 Déploiement d’un nouveau prototype de tablette

La deuxième version du prototype de tablette a été déployée avec succès lors de l’élection partielle de Kitchener-Centre. Des tablettes ont été installées dans neuf bureaux de vote présentant une forte densité d’occupation et utilisées lors des visites à domicile afin d’améliorer la prestation de services. Les résultats montrent que l’utilisation de ces tablettes présentera plusieurs grands avantages. Le nouveau système a également facilité le bon déroulement des opérations, réduit la quantité de papier utilisée par les membres du personnel électoral et rationalisé les tâches de rapprochement postscrutin des noms rayés. La formation a gagné en efficacité, dans la mesure où il a fallu dispenser un moins grand nombre de séances sur les procédures papier. Enfin, l’expérience des électeurs a été améliorée à la faveur d’un traitement plus rapide des bulletins de vote.

Élections Ontario continue d’examiner les résultats du prototype de tablette et envisage d’utiliser ce type de tablettes pour les visites à domicile et à l’hôpital lors de l’élection générale de 2026.

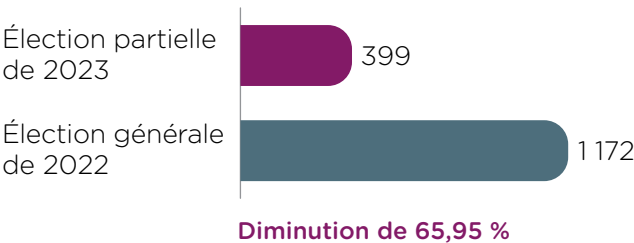
	Kitchener-Centre	Méthodes de vote
 Votes exprimés	23 772	Vote par la poste Visites à domicile Vote par bulletin spécial Vote par anticipation Vote le jour du scrutin
 Électeurs admissibles	87 883	
 Lieux de vote*	56	

* Lieux de vote uniques utilisés pour le vote par anticipation et le jour du scrutin. Tout lieu utilisé pour les deux périodes n’est comptabilisé qu’une seule fois.

3.2.2 Méthodes de vote

Vote dans des lieux équipés d'outils technologiques	
	Kitchener Centre
Lieux de vote	45
Registres du scrutin électroniques	192
Tabulatrices de vote	39
Proportion des votants	93,08 %

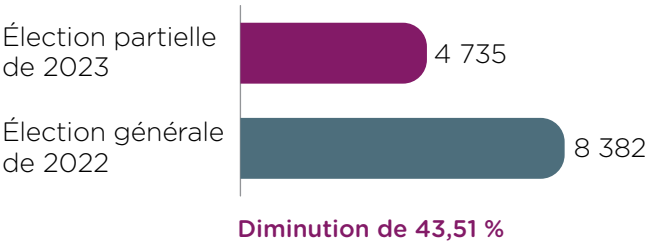
Vote par la poste



Le pourcentage indiqué correspond à l'évolution du recours au vote par la poste entre l'élection partielle de 2023 et l'élection générale de 2022.

Vote par anticipation

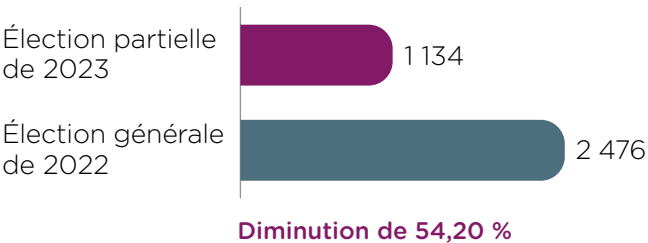
Le vote par anticipation était proposé pendant six jours lors de l'élection partielle, contre 10 jours pour l'élection générale.



Le pourcentage indiqué correspond à l'évolution de la participation au vote par anticipation entre l'élection partielle de 2023 et l'élection générale de 2022.

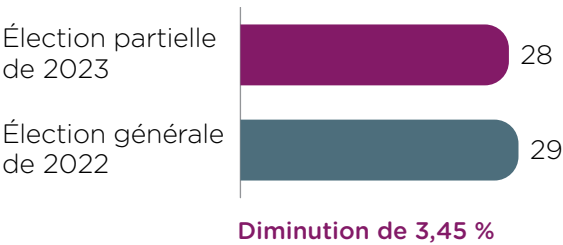
Vote par bulletin spécial

Le vote par bulletin spécial permet aux électeurs qui ne peuvent pas voter pendant la période de vote anticipé ou le jour du scrutin de voter en personne dans leur bureau électoral local, par la poste ou par le biais de programmes de visites à domicile et à l'hôpital.



Le pourcentage indiqué correspond à l'évolution du recours au vote par bulletin spécial entre l'élection partielle de 2023 et l'élection générale de 2022.

Visites à domicile



Le pourcentage correspond à l'évolution du recours au vote par bulletin spécial dans le cadre du programme de visites à domicile entre l'élection partielle de 2023 et l'élection générale de 2022.

3.2.3.2 Coût final de l'élection partielle tenue à Kitchener-Centre

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'utiliser les deniers publics de manière rationnelle et efficace. Pour l'élection partielle de Kitchener-Centre, nous avons dû embaucher et former 451 agents sur le terrain.

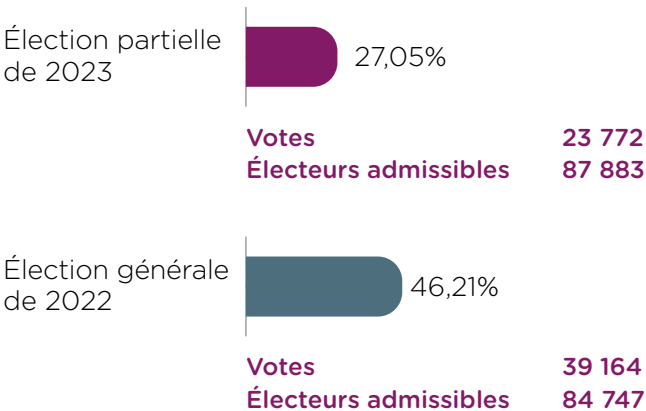
Le coût total de l'élection partielle s'est élevé à 1 380 499 dollars, chiffre inférieur à nos prévisions budgétaires (1 446 334 dollars).

3.2.3 Activités de clôture de l'élection partielle

La compilation officielle des résultats de l'élection partielle de Kitchener-Centre a eu lieu au bureau de la directrice du scrutin le 2 décembre 2023 et a permis de valider le nombre de bulletins marqués, refusés, non marqués et rejetés pour chaque bureau de vote. Les résultats officiels ont été publiés sur le site Web d'Élections Ontario le 5 décembre 2023.

3.2.3.1 Participation électorale

Kitchener-Centre



4 *Loi sur le financement des élections*

En application de la *Loi sur le financement des élections*, le directeur général des élections supervise l'inscription des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats à l'investiture, des candidats à une élection, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de l'Ontario. Il est également chargé d'enquêter sur toute contravention apparente à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections* et de les signaler au procureur général de l'Ontario. Pour aider les entités politiques à se conformer à la législation provinciale, nous mettons des guides et des manuels à leur disposition, organisons des séances d'information et menons d'autres activités de sensibilisation.

4.1 Documents à déposer

Élections Ontario examine tous les états financiers déposés pour s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi sur le financement des élections*. Les partis politiques et les associations de circonscription sont tenus de présenter à Élections Ontario des états financiers annuels au plus tard le 31 mai au titre de l'exercice précédent. On trouvera à l'annexe P des renseignements sur les entités ayant déposé leurs rapports tardivement.

Pour simplifier la procédure de dépôt des déclarations pour ces entités politiques, Élections Ontario a mis au point en 2020 un système de dépôt en ligne baptisé « Portail des entités politiques » (PEP). En 2023, 92 % des rapports annuels ont été déposés au moyen

du PEP, contre 73 % l'exercice précédent. Le portail permet aux partis et aux associations de circonscription de produire plus facilement leurs rapports et simplifie le processus d'examen.

4.2 Subventions

Élections Ontario accorde des subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale aux partis admissibles et à leurs candidats après une élection. En outre, nous allouons des subventions pour les services d'audit des états financiers et versons des allocations trimestrielles aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles.

4.2.1 Subventions à l'égard des dépenses liées à la campagne électorale

Élections Ontario est tenu de rembourser 20 % de certaines dépenses de campagne à chaque candidat ou candidate ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Nous versons également des subventions aux partis dont les candidats ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Le montant de la subvention destinée à un parti correspond au produit de 0,05 dollar et du nombre d'électeurs dans chaque circonscription électorale où le parti a obtenu au moins 15 % des suffrages exprimés. Pour l'exercice 2003-2004, les subventions versées aux candidats admissibles se sont élevées à 4 461 447 dollars. Ce montant comprend des subventions relatives à des exercices antérieurs.

4.2.2 Subventions à l'égard des services d'audit

Les états financiers doivent être audités pour les périodes de déclaration au cours desquelles des contributions d'au moins 10 000 dollars ont été acceptées ou des dépenses d'au moins 10 000 dollars ont été engagées. Élections Ontario est chargé de subventionner le coût des services d'audit en versant à l'auditeur ou à l'auditrice soit le montant total des honoraires exigés, soit 2 000 dollars, selon le moindre des deux. Cette année, le montant des subventions à l'égard des services d'audit que nous avons versées s'est élevé à 658 913 dollars.

Les plafonds des subventions à l'égard des services d'audit pour l'exercice 2003-2004 sont présentés dans le tableau suivant.

Type de subventions à l'égard des services d'audit pour 2023-2024	Plafonds des subventions
	\$
Subvention pour les services d'audit fournis à un parti politique inscrit	2 000
Subvention pour les services d'audit fournis à une association de circonscription inscrite	2 000
Subvention pour les services d'audit fournis à un candidat inscrit ou à une candidate inscrite	2 000
Subvention pour les services d'audit fournis à un candidat inscrit ou à une candidate inscrite à la direction d'un parti	2 000

4.2.3 Allocations trimestrielles

Élections Ontario verse des allocations trimestrielles aux partis politiques et aux associations de circonscription admissibles. Six partis politiques étaient admissibles à des allocations trimestrielles pour l'exercice 2023-2024 :

- le Nouveau parti bleu de l'Ontario
- le Nouveau parti démocratique de l'Ontario
- le Parti libéral de l'Ontario
- le Parti Ontario*
- le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario
- le Parti Vert de l'Ontario

* Le Parti Ontario n'a pas reçu d'allocations, car il a été radié le 17 février 2023. Les allocations ne sont versées qu'aux partis politiques inscrits.

Pour l'exercice 2003-2004, nous avons versé des allocations trimestrielles d'un montant total de 11 620 350 dollars aux partis politiques admissibles.

En tout, 593 associations de circonscription rattachées à huit partis politiques étaient admissibles à des allocations trimestrielles au cours de l'exercice 2003-2004. Le montant des allocations trimestrielles qu'Élections Ontario a versées aux associations de circonscription admissibles s'est élevé à 3 191 902 dollars.

4.3 Inscription

Au cours de l'exercice 2003-2004, trois nouvelles associations de circonscription se sont inscrites auprès d'Élections Ontario et neuf ont été radiées. Aucun nouveau parti politique ne s'est inscrit auprès d'Élections Ontario

et aucun parti existant n'a été radié. Nous avons également tenu à jour les données d'inscription de 23 partis politiques et de 779 associations de circonscription.

4.4 Gestion des plaintes

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, Élections Ontario a reçu 26 plaintes. Au 31 mars 2024, toutes les plaintes, sauf une, avaient été classées après qu'il a été déterminé qu'il n'y avait pas eu infraction à la loi. Les plaintes les plus courantes avaient trait aux activités de publicité politique, qui sont encadrées par la *Loi sur le financement des élections*. Le paragraphe 22 (5) de la Loi porte sur les exigences relatives à l'autorisation des publicités politiques, et l'article 37 porte sur les restrictions applicables à certaines publicités politiques la veille et le jour du scrutin.

4.4.1 Nombre et types de plaintes reçues

Nombre de plaintes reçues	Type de plaintes reçues (article et loi)	Dossier* ouvert	Dossier* fermé
2	Exigences d'identification concernant la publicité politique (article 22 (5) de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	–	2
2	Restrictions applicables à la publicité politique pendant la période d'interdiction (article 37 de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	1	1
1	Conditions d'inscription des tiers annonceurs (article 37.5 de la <i>Loi sur le financement des élections</i>)	–	1
6	Articles divers de la <i>Loi sur le financement des élections</i>	–	6
2	Articles divers de la <i>Loi électorale</i>	–	2
13	Sans rapport avec la <i>Loi électorale</i> ou la <i>Loi sur le financement des élections</i>	–	13

* État au 31 mars 2024.

Une plainte qui était ouverte à la fin de l'exercice concernant les restrictions applicables pendant la période d'interdiction a été classée en novembre 2024.

4.4.2 Affaires signalées au ministère du Procureur général de l'Ontario

En vertu de l'article 4.0.2 de la *Loi électorale* et de l'alinéa 2 (1) g) de la *Loi sur le financement des élections*, le directeur général des élections est tenu de signaler toute contravention apparente auxdites lois au ministère du Procureur général. Puisqu'Élections Ontario n'a pas le pouvoir d'engager des poursuites, le ministère peut ensuite confier l'affaire à la police pour qu'elle engage les enquêtes et les poursuites nécessaires. Le directeur général des élections doit donner son consentement à toute mise en accusation pour une infraction à l'une ou l'autre des lois électorales. Une fois que les enquêtes d'Élections Ontario sont achevées, avec ou sans renvoi au ministère, le directeur général des élections rend compte des travaux d'enquête dans son prochain rapport qu'il dépose à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, le directeur général des élections a signalé 39 affaires au ministère du Procureur général. Il n'a reçu aucune demande de consentement à des poursuites durant l'exercice considéré.

4.5 Dépenses relatives à la publicité politique de tiers

Le projet de loi 254, *Loi de 2021 sur la protection des élections en Ontario*, a instauré l'obligation pour les tiers de déposer des rapports provisoires sur les sommes qu'ils engagent ou prévoient pour de la publicité. Cette obligation a été renforcée par l'entrée en vigueur, le 14 juin 2021, du projet de loi 307, *Loi visant à protéger les élections et à défendre la démocratie*. En 2023, le plafond indexé des dépenses de tiers inscrits s'établissait à 4 684 dollars dans chaque circonscription électorale pour la période

réglémentée. La réglementation des tiers s'appliquait uniquement à la période électorale (c'est-à-dire la période allant du jour de la publication du décret de convocation des électeurs au jour du scrutin).

Élection partielle de Hamilton-Centre

L'élection partielle de Hamilton-Centre a eu lieu au cours de l'exercice financier 2022-2023, et des publicités politiques de tiers ont été déclarées en 2003-2004.

- Deux annonceurs politiques (tiers) se sont inscrits auprès d'Élections Ontario.
- Un seul tiers a déposé un rapport provisoire, qui faisait apparaître des dépenses provisoires d'un montant de 4 500 dollars.
- Chaque tiers a déposé un rapport final : le montant total des dépenses de publicité politique engagées pour le scrutin s'est élevé à 4 500 dollars.

Élections partielles de Kanata—Carleton et de Scarborough—Guildwood

- Un annonceur politique (tiers) s'est inscrit auprès d'Élections Ontario.
- Ce tiers a déposé un rapport provisoire, qui faisait apparaître des dépenses provisoires d'un montant de 862,36 dollars. Il a déposé un rapport final, dans lequel il a indiqué avoir engagé des dépenses de publicité politique d'un montant total de 862,36 dollars pour le scrutin.

Élection partielle de Kitchener-Centre

Aucun annonceur politique (tiers) ne s'est inscrit auprès d'Élections Ontario.

4.6 Pénalités administratives pécuniaires

Des pénalités administratives pécuniaires pour non-respect de la *Loi sur le financement des élections* ont été instaurées par le projet de loi 254, *Loi de 2021 sur la protection des élections en Ontario*, et renforcées par l'entrée en vigueur, le 14 juin 2021, du projet de loi 307, *Loi visant à protéger les élections et à défendre la démocratie*. Si le directeur général des élections croit, en se fondant sur des motifs raisonnables, qu'une personne ou une entité contrevient à certaines dispositions de la Loi, il peut prendre une ordonnance enjoignant à la personne ou à l'entité de payer une pénalité administrative. Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, il a imposé 12 pénalités administratives pécuniaires.

5 Résilience et préparation opérationnelles



En 2024, Élections Ontario a vu son mandat grandement s'élargir et s'est vu confier de nouvelles responsabilités prévues par la législation. À l'heure où la société et les technologies évoluent rapidement, notre organisme doit croître également et faire preuve de souplesse pour mieux relever les défis qui se présentent. Au cours de l'exercice 2003-2004, nous avons apporté plusieurs changements opérationnels afin d'améliorer la tenue des élections en Ontario, ce qui témoigne de notre détermination à améliorer continuellement notre fonctionnement, à répondre aux impératifs changeants du processus électoral et à offrir des services de meilleure qualité à la population ontarienne.

5.1 Un registre électoral unique pour l'Ontario

Le 1^{er} janvier 2024, Élections Ontario a officiellement endossé la responsabilité de la tenue et de la mise à disposition des listes électorales destinées aux municipalités de l'Ontario, fonction qui revenait auparavant à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM). Cette transition a été amorcée fin 2020 après que le projet de loi 204, *Loi visant à soutenir les locataires et les petites entreprises*, a reçu la sanction royale. La loi a également abouti à la création d'un unique Registre permanent des électeurs pour l'Ontario (RPEO), tenu et administré de manière centralisée par Élections Ontario, le but étant de réduire les temps d'attente aux bureaux de vote et d'améliorer l'expérience globale des électeurs et électrices.

5.1.1 Portail des élections municipales

Pour répondre aux besoins des intervenants municipaux, Élections Ontario a conçu et déployé une série d'outils en ligne, regroupés dans le Portail des élections municipales. Ce portail permet aux administrateurs d'élections locaux de planifier leurs scrutins, de consulter le contenu du registre des électeurs, de soumettre des mises à jour et de demander des listes électorales.

La mise au point du portail et des supports de formation connexes s'est faite en collaboration avec des responsables de 13 municipalités représentant des collectivités urbaines, suburbaines et rurales ayant différents niveaux d'infrastructure et de soutien administratifs.

Le Portail des élections municipales contribue de manière décisive à l'amélioration de la qualité des données utilisées tant pour les élections locales que pour les élections provinciales, en permettant le maintien d'un registre commun pour les deux types de scrutins. Il offre aux intervenants locaux les outils et l'appui nécessaires au bon déroulement de leurs processus électoraux et leur donne accès aux services d'assistance de notre équipe du Registre.

Les utilisateurs ont fait part de commentaires très largement positifs, notamment en ce qui concerne la possibilité de visualiser et de vérifier les renseignements électoraux propres à leur territoire de compétence. À mesure que se tiennent des élections partielles locales et que les municipalités se préparent aux élections prévues à l'automne 2026, nous maintiendrons un dialogue régulier avec les intervenants afin de répondre à leurs besoins.

5.1.2 Site S'inscrire pour voter

En janvier 2024, Élections Ontario a lancé le site Web baptisé S'inscrire pour voter, sur laquelle les électeurs et les électrices peuvent vérifier et confirmer dans un même outil leurs renseignements électoraux en vue des élections municipales et provinciales. En regroupant le site Web d'inscription des électeurs d'Élections Ontario et le service VoterLookup de la SEFM, ce nouvel outil offre aux électeurs une plus grande commodité et aide Élections Ontario et les municipalités à promouvoir l'inscription sur les listes électorales.

5.1.3 Intégration du Portail des élections et mobilisation des intervenants

Avant de lancer le site S'inscrire pour voter en janvier 2024, l'équipe du Registre d'Élections Ontario a mené un programme d'intégration à l'automne 2023. À la fin de décembre 2023, l'équipe avait intégré dans le portail 90 % des

444 municipalités, 10 conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et 24 conseils scolaires et les avait formés à l'utilisation des nouveaux outils. Au cours de l'exercice, elle a participé à 11 réunions municipales et organisé 158 séances de formation réunissant 150 municipalités, 4 conseils scolaires et 4 CADSS afin que le passage au nouveau Portail des élections municipales se déroule dans de bonnes conditions.

L'équipe a participé à des événements majeurs, comme la conférence annuelle de l'Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (ASTMO), qui s'est tenue à Niagara Falls en juin 2023, la conférence annuelle de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO), qui a eu lieu à London en août 2023, et la réunion de l'Ontario Public School Boards' Association (OPSBA), organisée à Toronto en février 2024. Elle a également participé à neuf réunions de zone avec l'ASTMO.

L'équipe du Registre continue d'intégrer les derniers intervenants et concentre désormais ses efforts sur la planification des élections locales prévues à l'automne 2026 et l'appui à apporter à cet égard. Au 31 mars 2024, Élections Ontario avait contribué à la tenue de quatre élections locales.

5.2 Un nouveau bureau central pour une efficacité renforcée

Après avoir organisé l'élection générale de 2022 depuis quatre sites différents, nous avons déterminé qu'il nous fallait un bureau central plus grand pour améliorer nos opérations, le travail d'équipe et la tenue des scrutins. Nous avons également convenu qu'il importait de disposer d'un espace réservé à l'entreposage de nos outils technologiques. Nous cherchions donc à regrouper sous un même toit l'ensemble de notre personnel et de nos fonctions clés. À l'automne 2023, nous avons déménagé dans un nouveau bureau central à North Toronto, à la faveur des efforts inlassables de nos équipes chargées de

la technologie de l'information et des solutions numériques, des installations, de la logistique, de l'approvisionnement et des communications, et avons transformé nos anciens locaux en entrepôt et laboratoire de simulation.

Le nouveau bureau central offre un espace de travail flexible et pourra accueillir les ressources supplémentaires nécessaires durant les périodes électorales. Notre objectif initial était de regrouper toutes les opérations dans un seul établissement, mais cela s'est avéré impossible. Nous avons donc opté pour deux sites afin de répondre à nos besoins et d'améliorer la préparation organisationnelle en vue des scrutins à venir.



5.3 Renforcement de la gouvernance et des capacités opérationnelles

Après l'élection générale de 2022, il est devenu clair qu'Élections Ontario devait modifier sa structure organisationnelle pour faire face aux enjeux de demain et continuer d'organiser des scrutins efficacement. Le contexte dans lequel se tiennent les élections est en pleine évolution, et les nouveaux défis liés aux communications, à la cybersécurité et aux perturbations sociales, y compris les pandémies et les changements

climatiques, font que nous devons améliorer notre capacité opérationnelle et consolider notre expertise.

À l'automne 2022, nous avons commencé à travailler avec Deloitte pour analyser notre structure, notre leadership, notre gouvernance et notre dotation en personnel, le but étant de garantir notre succès à long terme.

En mai 2023, Deloitte a remis au directeur général des élections son rapport final, dans lequel figurait un large éventail de recommandations. À l'issue d'un examen approfondi mené par l'équipe de direction, un plan détaillé a été élaboré et transmis à la Commission de régie interne. Ce plan prévoyait l'embauche de 54 employés à temps plein (ETP) supplémentaires au sein d'une nouvelle structure de gouvernance. En octobre 2023, la Commission de régie interne a approuvé la demande, si bien qu'Élections Ontario a pu commencer à élaborer un plan de mise en œuvre détaillé.

En janvier 2024, les travaux liés à la mise en place de la nouvelle structure d'organisation et de gouvernance ont débuté. Il s'est notamment agi de redéfinir les attributions des comités, des groupements et des divisions afin de les adapter au nouveau cadre d'ensemble.

La nouvelle structure organisationnelle renforcera l'agilité d'Élections Ontario et permettra à l'organisme d'administrer les prochaines élections avec plus de flexibilité et de résilience.

5.4 Renforcement des technologies de vote

En 2021, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté le projet de loi 254, *Loi sur la protection des élections en Ontario*. Ce projet de loi conférait au directeur général des élections le pouvoir de créer un comité consultatif

indépendant sur l'équipement à voter et l'équipement de dépouillement du scrutin. Dans la foulée, le Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote (CCNTV) a été formé en août 2021.

Le CCNTV avait pour mandat de consulter divers intervenants, d'examiner les travaux de recherche et les observations soumises, et de rédiger un rapport comportant des recommandations sur l'adoption et l'utilisation des technologies de vote lors des élections provinciales. Il était composé de trois membres non politiques nommés par le directeur général des élections et de sept membres des quatre partis politiques représentés à l'Assemblée législative. En collaboration avec l'Institut des normes de gouvernance numérique (INGN), le CCNTV s'est attelé à l'élaboration des normes.

Le 16 février 2024, le président du CCNTV a soumis les recommandations du comité au directeur général des élections. Ces recommandations, publiées sur le site Web d'Élections Ontario, constituent un cadre solide pour l'adoption des technologies de vote. Au 31 mars 2024, le directeur général des élections continuait d'examiner attentivement les recommandations afin de déterminer celles qui sont déjà conformes aux pratiques actuelles et celles qui pourraient contribuer à améliorer les processus d'Élections Ontario.

Ces normes contribuent de manière importante à faire de l'Ontario un chef de file mondial en matière de réglementation des technologies de vote. Les recommandations formulées pourraient également servir de référence pour d'autres administrations canadiennes souhaitant intégrer des technologies de vote dans leurs propres processus électoraux.

5.5 Mises à niveau du Système de gestion des élections (SGE)

En 2023, Élections Ontario a lancé le projet de mise à niveau continue du SGE afin de moderniser ses technologies et systèmes de base. L'objectif est d'améliorer l'efficacité opérationnelle, notamment en simplifiant des tâches telles que le téléversement des déclarations de candidature directement dans le SGE, en harmonisant les champs à l'écran et les rubriques des formulaires papier et en améliorant le contrôle de la qualité des cartes d'information de l'électeur. Ces mises à niveau garantiront que les applications et systèmes essentiels d'Élections Ontario sont à jour, fiables et sécurisés. Le projet devrait être terminé d'ici au second semestre de 2024.

5.6 Programme de partage des technologies de vote (PPTV)

Le PPTV d'Élections Ontario permet aux organismes de gestion électorale (OGE) du Canada de louer les registres du scrutin électroniques et les tabulatrices de vote d'Élections Ontario, conformément à la *Loi électorale*. En plus de donner la possibilité à d'autres OGE d'avoir accès à du matériel de vote de haute qualité, ce programme génère des recettes qui sont reversées aux contribuables ontariens par l'entremise du Trésor.

De l'exercice 2018-2019 à l'exercice 2003-2004, les recettes générées par le PPTV se sont élevées à quelque 6 millions de dollars, montant qui a été reversé aux contribuables de l'Ontario par l'intermédiaire du Trésor.

Nous continuons d'entretenir et de mettre à jour nos technologies de vote afin d'assurer leur fiabilité en vue des scrutins ontariens et de soutenir les OGE à l'échelle nationale.

6 Dialogue et coopération avec les organismes de gestion électorale



Élections Ontario entretient activement des relations avec les OGE établis au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Chaque année, l'organisme collabore avec des experts et des intervenants pour aborder d'importants enjeux électoraux. En outre, nous promouvons activement les valeurs démocratiques et contribuons à l'amélioration des processus électoraux en Ontario en organisant des manifestations qui favorisent la discussion sur ces sujets.

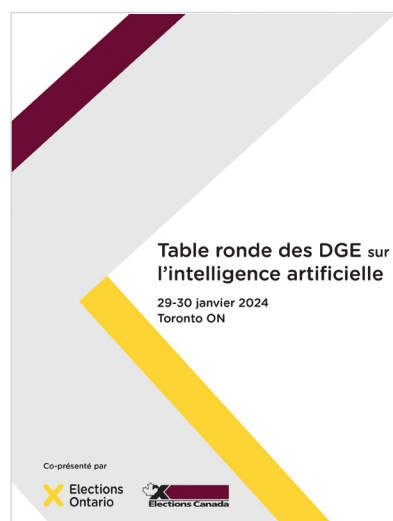
6.1 Table ronde des directrices et directeurs généraux des élections sur l'intelligence artificielle

En janvier 2024, Élections Ontario a coorganisé la table ronde des directrices et directeurs généraux des élections sur l'intelligence artificielle, en partenariat avec Élections Canada. Les 29 et 30 janvier, 11 directrices et directeurs généraux des élections du Canada et neuf conférenciers de renom ont ainsi mis en commun leurs perspectives canadiennes, américaines et européennes. La table ronde visait à mieux comprendre les possibilités à saisir et les problèmes que pose l'intelligence artificielle (IA) pour les administrations électorales.

La table ronde a permis aux OGE de recueillir des enseignements utiles sur les moyens d'adapter leurs stratégies à l'évolution du rôle de l'IA dans le domaine des élections. Elle a aussi été l'occasion d'examiner comment l'IA pouvait

améliorer les processus électoraux et de réfléchir aux mesures réglementaires à adopter pour gérer les risques.

Dans le prolongement de cette table ronde, Élections Ontario, Élections Québec et Élections Colombie-Britannique ont entrepris de corédiger un rapport dans lequel seront présentées les



principales possibilités à saisir et les grandes difficultés auxquelles les OGE devront faire face au moment d'intégrer l'IA dans leurs processus électoraux.

Sur la base de ce rapport, le directeur général des élections de l'Ontario mènera une étude plus poussée concernant les effets de l'IA sur le paysage électoral et, au besoin, formulera des recommandations relatives à des réformes législatives afin que l'organisme continue d'administrer des élections dans la province de façon équitable et impartiale, tout en suivant le rythme de l'évolution de l'IA et en restant au fait des menaces liées à la mésinformation et à la désinformation à l'ère de l'IA.

6.2 Secrétariat de la coordination électorale (SCE)

En tant que membre du comité directeur du SCE, Élections Ontario collabore avec d'autres OGE canadiens afin d'améliorer l'administration des élections dans tout le pays. En 2003-2004, Élections Ontario a participé à trois sous-comités du SCE.

6.2.1 Sous-comité de la SCE chargé de garantir la confiance publique

Le sous-comité de la SCE chargé de garantir la confiance publique regroupe, outre Élections Ontario, huit autres OGE canadiens : Élections Nouveau-Brunswick, Élections Saskatchewan, Élections Nouvelle-Écosse, Élections Île-du-Prince-Édouard, Élections Québec, Élections Terre-Neuve-et-Labrador, Élections Colombie-Britannique et Élections Alberta. À sa première séance, tenue en mars 2024, le sous-comité s'est penché sur la définition d'objectifs communs et la façon de préserver et d'améliorer la confiance du public à l'égard du processus électoral.

6.2.2 Sous-comité de la SCE responsable des données

Le sous-comité du SCE responsable des données est coprésidé par Élections Ontario et Élections Canada. Il a tenu sa première réunion le 15 mars 2024, avec la participation des représentants et représentantes de neuf OGE. Il se réunira tous les deux mois pendant 18 mois pour mieux comprendre les données communiquées et l'utilisation qui peut en être faite pour éclairer l'administration électorale et mieux appréhender les dynamiques de la société canadienne.

Le sous-comité a pour mission d'établir des définitions communes concernant certains types de données, de formuler des questions de recherche pour lesquelles ces données peuvent apporter des éléments de réponse et de créer un réseau d'OGE à l'appui de la cohérence et de la comparabilité des données, des questions de gestion (notamment sur le plan de la déontologie et du respect de la vie privée) et des enseignements tirés. Le sous-comité examine actuellement les données détenues par les OGE et présentera ses conclusions à l'occasion de la Conférence des administrateurs d'élections du Canada (CAEC) à l'été 2024.



6.2.3 Sous-comité de la SCE chargé d'améliorer l'expérience des Autochtones dans la démocratie électorale

L'équipe d'Élections Ontario chargée des relations avec les médias et de la participation du public participe activement au sous-comité de la SCE chargé d'améliorer l'expérience des Autochtones dans la démocratie électorale. Elle contribue notamment aux travaux de deux groupes de travail : le groupe de travail sur la liaison et la participation des jeunes et le groupe de travail sur l'expérience de vote et les services en faveur des électeurs autochtones.

Par l'intermédiaire du sous-comité, l'équipe a collaboré avec des représentants et représentantes de 10 autres OGE afin de mettre à jour le Recueil des services aux électeurs autochtones. En outre, Élections Ontario élabore actuellement trois guides détaillés à l'intention des OGE, axés sur des domaines clés comme la sensibilisation et la mobilisation des jeunes, le recrutement et la formation, ainsi que l'amélioration de l'expérience de vote des électeurs autochtones. Ces guides devraient être prêts d'ici à l'été 2024.

Le sous-comité donne à Élections Ontario l'occasion de discuter avec d'autres OGE, d'en savoir plus sur leurs réussites et de mettre en commun les meilleures pratiques en matière de mobilisation des électeurs autochtones, l'idée étant de rendre le vote plus inclusif et plus accessible.

6.3 Canadian Vote Summit

Le Canadian Vote Summit (Sommet du vote canadien), organisé par le Democratic Engagement Exchange de l'Université métropolitaine de Toronto et Élections Canada, s'est tenu les 19 et 20 juin 2023. Cette rencontre annuelle a réuni des experts de premier plan, des leaders innovants et des spécialistes du secteur public du Canada et du

monde entier, tous déterminés à améliorer notre démocratie électorale. Un moment fort du sommet a été la participation du directeur général des élections de l'Ontario à un débat d'experts sur la modernisation des élections. Les participants ont parlé des moyens de préserver la confiance des électeurs tout en modernisant les pratiques électorales. En outre, notre équipe des communications a tenu un stand d'information lors du sommet afin de donner des renseignements aux participants et de répondre aux questions sur Élections Ontario et le processus de vote.



6.4 Conférence des administrateurs d'élections du Canada (CAEC)

En juillet 2023, le directeur général des élections et la directrice générale des opérations d'Élections Ontario ont participé à la CAEC, qui s'est tenue à Victoria (Colombie-Britannique). Lors de cette manifestation annuelle de haut niveau, les directrices et directeurs généraux des élections de tout le pays échangent des idées et discutent de la gestion des élections. Cette année, la conférence a porté sur trois grands

thèmes : les données, l'influence étrangère, ainsi que la confiance et les risques. Elle a permis de mieux comprendre l'évolution des processus électoraux et d'encourager la collaboration entre les différents OGE du pays.

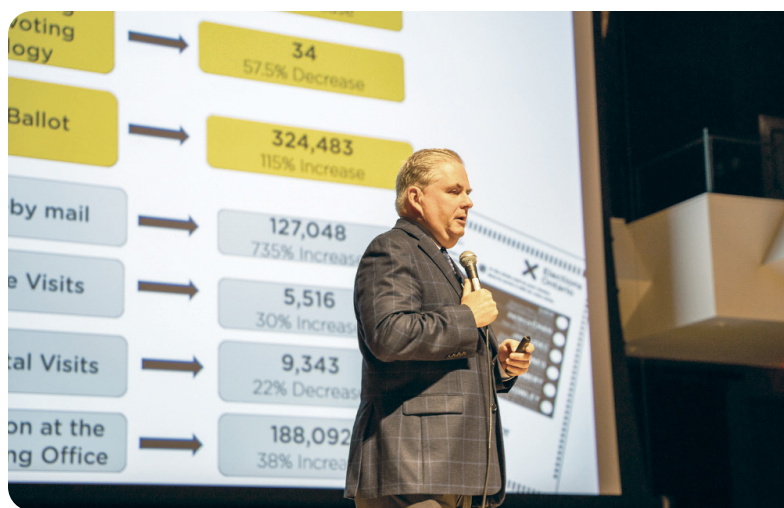
6.5 Public Sector Innovation Show

Le 13 septembre 2023, le directeur général des élections a participé au Public Sector Innovation Show (Salon de l'innovation dans le secteur public). Lors d'une séance intitulée « L'avenir des services publics : prévoir les tendances et se préparer au changement », il a présenté les projets de modernisation en cours à Élections Ontario. La conférence comprenait des séances de réflexion animées par des experts, ainsi que des occasions de réseautage et des tables rondes. Ces activités visaient à encourager les participants à améliorer les initiatives de modernisation dans leurs organismes publics respectifs.

6.6 Journée internationale de la démocratie

À l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, placée en 2023 sous le thème « Renforcement des moyens d'action de la prochaine génération », le directeur général des élections d'Élections Ontario s'est rendu le 14 septembre à l'Université McMaster, à Hamilton, et le 15 septembre à la H.B. Beal Secondary School, à London. L'objectif était d'échanger avec les élèves et les étudiants et étudiantes sur la démocratie et l'importance de s'impliquer dans la vie civique.

À l'Université McMaster, le directeur général des élections a prononcé une allocution devant des étudiants et étudiantes du programme CIVDEM@Mac. Son discours, qui portait notamment sur le déroulement des élections, l'engagement civique et la démocratie, a été suivi d'une séance de questions-réponses avec les étudiants et étudiantes et les membres du corps professoral.



Le lendemain, à la H.B. Beal Secondary School, le directeur général des élections a échangé avec des élèves en sciences sociales sur les principes fondamentaux de la démocratie, l'importance de la participation citoyenne et le Registre ontarien des futurs votants.

Plus de 270 élèves du secondaire, étudiants et étudiantes, professeurs et membres du personnel ont participé à ces deux événements. Également présente, l'équipe d'Élections Ontario chargée des relations avec les médias et de la participation du public a répondu aux questions et distribué du matériel pédagogique pour inspirer et préparer la prochaine génération d'électeurs.

6.7 Partenariat avec CIVDEM@Mac

Le 27 novembre 2023, Élections Ontario a accueilli des étudiants et étudiantes, des professeurs et des employés du parcours CIVDEM@Mac de l'Université McMaster pour une journée d'apprentissage interactif sur le processus électoral ontarien. Les participants ont découvert tous les ressorts d'une élection grâce à des exposés de la haute direction, à des démonstrations pratiques de technologies de vote et à des discussions sur la cybersécurité, la désinformation et la désinformation. Lors

des séances de questions-réponses ouvertes, ils ont pu poser leurs questions et échanger directement avec notre personnel.

Le parcours CIVDEM@Mac vise à soutenir les groupes sous-représentés et prépare les étudiants et étudiantes à des carrières dans le domaine de l'engagement civique, comme la défense des droits, la recherche et l'élaboration de politiques. Ce partenariat s'inscrit dans le droit fil de notre engagement à former des leaders aptes à relever les défis électoraux de demain.

6.8 Relations avec les médias et participation du public

Dans le cadre du mandat qui lui est confié par la *Loi électorale*, Élections Ontario est tenu d'offrir des programmes d'information

et d'éducation publique afin que le public dispose des connaissances nécessaires sur les processus électoraux de l'Ontario. L'un des principaux objectifs de ces programmes est de faire en sorte que tout le monde puisse participer au processus de vote, y compris les personnes qui pourraient avoir du mal à exercer leurs droits démocratiques. À cette fin, Élections Ontario travaille en étroite collaboration avec d'autres OGE, des partenaires communautaires et des experts et prend part à de nombreuses activités de sensibilisation tout au long de l'année. Le tableau ci-dessous présente les activités de sensibilisation que nous avons menées en 2023-2024.

Date	Manifestation et lieu	Personnes représentant Élections Ontario
5 et 6 mai 2023	Forum sur la citoyenneté démocratique, Toronto	Équipe chargée de la recherche et des connaissances
25 mai 2023	Toronto Newcomer Day (Journée des nouveaux arrivants à Toronto), Toronto	Équipe chargée des relations avec les médias et de la participation du public
4 juillet 2023	Cérémonie de citoyenneté d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Mississauga	Directeur général des élections
18 et 19 octobre 2023	Foire des collèges de l'Ontario, Toronto	Équipe chargée des relations avec les médias et de la participation du public
18 novembre 2023	Student Life Expo, Toronto	Équipe chargée des relations avec les médias et de la participation du public

6.9 Collaboration internationale et distinctions

Élections Ontario sait que la collaboration internationale joue un rôle important en ce qui concerne l'amélioration des processus électoraux et le renforcement des systèmes démocratiques. En 2003-2004, des représentants et représentantes d'Élections Ontario ont participé à d'importants forums internationaux pour échanger des idées, mettre en commun des connaissances et recenser les nouvelles tendances dans le domaine de la gestion électorale.

6.9.1 19^e Symposium international des affaires électORAles et cérémonie de remise des prix

Le 13 novembre 2023, le directeur général des élections a participé au 19^e Symposium international des affaires électORAles et à la cérémonie de remise des Prix électORAux internationaux, organisés par le Centre international d'études parlementaires (International Centre for Parliamentary Studies), à Lisbonne (Portugal). Cette manifestation a réuni des experts et des intervenants de premier plan dans le domaine de la gestion électorale.

Lors du symposium, le directeur général des élections a pris part à une table ronde de haut niveau intitulée « L'avenir du vote : identification des électeurs, biométrie et vote électronique ». La séance a rassemblé d'éminents intervenants internationaux, dont Alberto Guevara, ancien directeur du Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la Fédération du Mexique, Giorgi Kalandarishvili, président de la Commission électorale centrale de la Géorgie, et Denis Kačan, chef de produit chez Neurotechnology. Les échanges ont porté sur les possibilités à exploiter, les problèmes à régler et l'incidence des nouvelles technologies sur les OGE, ainsi que sur la nécessité d'intégrer des solutions innovantes dans les processus électORAux.

Lors de la cérémonie de remise des prix, Élections Ontario a reçu le prix de l'engagement citoyen, en reconnaissance de l'action qu'il mène pour mobiliser les citoyens et les inciter à participer au processus de vote. Cette distinction souligne l'engagement résolu de notre organisme à améliorer la satisfaction des électeurs et électrices tout en misant sur l'innovation et l'excellence des services électORAux.

6.9.2 Conseil sur les lois en matière d'éthique gouvernementale (COGEL)

Le directeur général des élections et la directrice générale des opérations d'Élections Ontario ont participé à la 45^e conférence annuelle du COGEL, qui s'est tenue à Kansas City (Missouri) du 3 au 6 décembre 2023. La conférence a réuni des représentants et représentantes de plus de 85 administrations d'Amérique du Nord, qui ont pris part à des débats cruciaux sur le financement des campagnes électORAles, les élections, l'éthique gouvernementale, le lobbying et l'accès à l'information.

Le directeur général des élections a participé à une table ronde consacrée aux menaces pesant sur les élections, au cours de laquelle il est revenu sur les nouveaux obstacles entravant le paysage électoral et les stratégies d'atténuation. La directrice générale des opérations a participé, quant à elle, à deux tables rondes, l'une intitulée « Élaboration et exécution d'un plan directeur : conseils pour la résilience organisationnelle, la durabilité et la réussite » et l'autre, « Point sur les élections », au cours desquelles elle a fait part de son expertise sur la planification organisationnelle stratégique et les nouveautés dans le domaine de l'administration des élections.

6.9.3 Conférence de l'Election Verification Network (EVN)

Du 18 au 20 mars 2024, le directeur général des élections a participé à la conférence du réseau EVN, tenue à l'Université de New York, à Washington. Cette rencontre a été l'occasion d'aborder des sujets essentiels, comme les systèmes de vote, la technologie et la sécurité, l'inscription des électeurs et la tenue d'élections équitables. Les participants ont présenté des outils et des stratégies visant à accroître la participation électorale et à garantir la fiabilité des élections. La manifestation a favorisé les échanges interdisciplinaires et permis aux participants de découvrir les résultats de nouvelles études et de faire part de leurs connaissances dans un cadre interactif.

7 Recommandations



Élections Ontario cherche continuellement des moyens d'améliorer ses processus, ses normes et ses outils afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population ontarienne. La législation en vigueur doit également rester en phase avec les progrès technologiques et être adaptée aux attentes croissantes des Ontariens et des Ontariennes concernant la qualité des services publics.

On trouvera dans la présente section des recommandations visant à améliorer les processus électoraux de l'Ontario. D'autres recommandations, relatives à des modifications administratives et techniques, sont formulées à l'annexe B.

7.1 Recommandations principales du directeur général des élections

Les trois grandes recommandations ci-après portent sur des domaines pour lesquels les dispositions législatives actuelles entravent considérablement l'organisation des élections. L'Assemblée législative devrait lancer ces chantiers essentiels en priorité afin qu'Élections Ontario puisse s'acquitter de son mandat.

7.1.1 Établir une autorité d'adressage unique

Le directeur général des élections recommande qu'Élections Ontario ou un autre organisme gouvernemental établisse une autorité d'adressage unique en Ontario.

Le système d'adressage est particulièrement complexe dans la province du fait qu'il n'existe pas d'autorité centrale en matière d'adressage. L'Ontario compte en effet parmi les quatre provinces et territoires à ne pas s'être dotés d'une autorité en la matière. C'est donc aux municipalités que revient la responsabilité de créer des conventions d'adressage. La délégation de ce pouvoir aux municipalités peut certes fonctionner à l'échelle locale, mais l'utilisation de différentes conventions d'adressage crée des incohérences d'un bout à l'autre de la province. Les dénominations peuvent même varier au sein

d'une même municipalité qui n'aurait pas instauré ses propres règles. L'accumulation de ces incohérences en matière d'adressage présente de grandes difficultés pour les organisations et les entreprises qui ont besoin d'adresses précises pour fournir des biens et des services dans la province.

Les municipalités soumettent leurs données d'adressage aux fournisseurs de services de premier plan (comme les opérateurs de télécommunication, les services d'utilité publique, les services d'urgence, Postes Canada et la SEFM). La plupart de ces fournisseurs suivent des conventions d'adressage adaptées à l'usage qu'ils font de ces adresses.

Les particuliers eux-mêmes peuvent contribuer involontairement à ces incohérences en utilisant des variantes de leurs adresses personnelles, en fonction souvent des adresses historiques.

Il en ressort, au bout du compte, des renseignements d'adressage non fiables, notamment dans les régions rurales où des descripteurs comme les codes postaux s'appliquent souvent à de vastes régions géographiques. Or, pour administrer le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario, Élections Ontario doit se fier aux renseignements d'adressage des électeurs provenant de ces nombreuses sources.

Le directeur général des élections recommande de centraliser les normes d'adressage au sein d'une autorité unique, qui serait chargée d'en assurer l'application uniforme à l'échelle provinciale. La création d'une adresse harmonisée pour chaque lieu, la résolution des doublons au sein d'une même municipalité et l'attribution de codes de géolocalisation associés aux adresses faciliteraient la tâche de toutes les organisations de la province qui ont besoin de telles données.

C'est également à cette autorité qu'il incomberait de centraliser les renseignements d'adressage dont tout organisme aurait besoin. Surtout, les citoyens et citoyennes gagneraient à bénéficier de renseignements clairs et cohérents.

La mise en place d'un processus efficace d'assurance de la qualité s'accompagnerait de nombreux avantages :

- **Optimisation de la liste des électeurs et des élections.** La création d'une autorité d'adressage et l'adoption de normes provinciales se traduiraient par une baisse du nombre d'adresses difficiles à localiser.
- **Uniformité des adresses en Ontario.** Élections Ontario n'est pas la seule organisation à pâtir des disparités en matière d'adressage. Les ministères et services gouvernementaux, les entreprises privées et les fournisseurs de services de première ligne sont eux aussi confrontés à ce problème. Alors que l'économie poursuit sa transformation numérique, les échanges sont entravés par le manque d'uniformité des adresses à l'échelon local.
- **Réduction des dépenses gouvernementales consacrées à la gestion des données d'adressage.** Actuellement, plusieurs organismes au sein du gouvernement exécutent leurs propres processus de collecte, de gestion et de mise à jour des données d'adressage. La création d'une autorité d'adressage unique contribuerait à réduire les coûts redondants entre les ministères, les organismes publics et les entreprises.

7.1.2 Prolonger le calendrier électoral

Le directeur général des élections recommande de prolonger le calendrier électoral pour garantir un meilleur fonctionnement du processus électoral.

Le directeur général des élections estime qu'un calendrier électoral de 29 jours est insuffisant pour garantir la tenue d'une élection réussie et conforme aux attentes des électeurs et des électrices de l'Ontario. La plupart des provinces

canadiennes ont des calendriers plus longs que l'Ontario (entre 29 et 36 jours). À l'échelon fédéral, le calendrier électoral s'étale sur au moins 36 jours.

En 2018, en raison de la courte durée du calendrier, Élections Ontario a rencontré d'importantes difficultés logistiques qui ont pesé sur sa mission consistant à fournir aux Ontariens et aux Ontariennes plus de jours et plus d'options pour voter. Comme le nombre de circonscriptions électorales et de candidats déclarés a augmenté pour l'élection générale de 2018, il a fallu préparer et distribuer de plus grandes quantités de documents et déployer du matériel supplémentaire aux quatre coins de la province. Dans ce contexte, les délais déjà très serrés se sont avérés encore plus compliqués à gérer.

Sachant que la tenue de l'élection générale de 2022 a été mise à rude épreuve par les difficultés logistiques liées à la pandémie de COVID-19, un calendrier prolongé aiderait Élections Ontario à mieux gérer les difficultés découlant d'autres situations d'urgence qui pourraient survenir.

De plus, par le passé, les directeurs et directrices du scrutin ont eu du mal à administrer l'élection dans les délais impartis. Un calendrier prolongé leur apporterait la souplesse nécessaire pour garantir une expérience de vote sans heurts.

7.1.3 Instituer un jour de scrutin qui ne soit pas un jour de classe

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi électorale* pour que le jour du scrutin tombe une journée où les écoles sont fermées (par exemple, la fin de semaine ou pendant les vacances scolaires).

Les écoles sont essentielles dans l'organisation des élections. En effet, elles comptent parmi les lieux de vote les plus connus et les plus

pratiques, étant donné qu'elles sont implantées dans la plupart des quartiers résidentiels de l'Ontario et qu'elles répondent habituellement aux normes d'accessibilité.

L'institution d'un jour de scrutin hors période de classe faciliterait l'accès des électeurs aux écoles et contribuerait à garantir la sécurité des écoliers. Les frais de sécurité habituellement engagés par Élections Ontario pour assurer la sécurité des écoliers seraient également éliminés.

Le fait de fixer le jour de scrutin durant la fin de semaine ou un jour de congé scolaire serait également l'occasion d'inviter les jeunes à œuvrer et, s'ils remplissent les conditions requises, à prendre part à l'élection.

7.2 Autres recommandations du directeur général des élections relatives à des modifications législatives

On trouvera ci-après d'autres recommandations formulées par le directeur général des élections en vue de modifications législatives.

7.2.1 Planifier le redécoupage des limites des circonscriptions électorales de l'Ontario

Le directeur général des élections recommande de modifier la *Loi de 2015 sur la représentation électorale* afin qu'elle prévoie un processus d'examen régulier des circonscriptions électorales et de leurs limites.

L'Ontario est la seule province du Canada où il n'est pas régulièrement procédé à un examen des circonscriptions électorales et

de leurs limites. Or, il est essentiel de mettre fréquemment à jour la carte électorale, à l'issue d'un processus d'examen planifié, afin de refléter l'accroissement de la population et les changements démographiques et, par conséquent, d'assurer le processus démocratique. La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit en effet le droit à une représentation effective des électeurs. Faute d'un tel processus d'examen, les Ontariens et les Ontariennes courent un risque accru de représentation non effective.

Selon les prévisions, la population ontarienne devrait enregistrer une croissance de 30,2 % (soit près de 4,3 millions d'habitants supplémentaires) au cours des 24 prochaines années, avec d'importantes disparités régionales. En mettant en place un mécanisme permettant d'examiner et de redécouper régulièrement les circonscriptions électorales, il serait possible de prendre en compte ces évolutions d'une façon transparente et conforme avec ce que font d'autres organismes de gestion électorale au Canada.

Surtout, une telle façon de procéder contribuerait à mieux préserver la représentation effective de l'ensemble de la population ontarienne à l'avenir.

7.2.2 Assujettir les partis politiques aux lois ontariennes sur la protection de la vie privée

Le directeur général des élections recommande d'assujettir les partis politiques aux lois de l'Ontario sur la protection de la vie privée.

Les partis politiques constituent des bases de données sophistiquées recensant des renseignements sur les électeurs, ce qui suscite des inquiétudes croissantes quant au respect de la vie privée. Les commissaires à la protection de la vie privée et les ombudsmans au Canada sont de plus en plus nombreux à demander que

les partis politiques soient assujettis aux lois sur la protection de la vie privée pour que leurs pratiques puissent être contrôlées.

Dans son rapport annuel de 2017, le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario a recommandé que les partis politiques de la province fassent l'objet d'une réglementation et d'un contrôle. Ce rapport met en lumière les problèmes de respect de la vie privée, d'éthique et de sécurité associés aux mégadonnées et aux outils numériques dont font usage les partis politiques.

Le directeur général des élections recommande de suivre l'avis du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, qui préconise d'inclure les partis politiques dans ses prérogatives de surveillance.

7.2.3 Modifier la date limite de dépôt des déclarations de candidature aux élections partielles pour l'aligner sur celle prévue pour les élections générales

Le directeur général des élections recommande que la date limite de dépôt des déclarations de candidature soit déterminée de la même façon pour les élections partielles que pour les élections générales.

Les candidats qui se présentent à une élection générale ou partielle en Ontario ont l'obligation de s'inscrire auprès d'Élections Ontario avant la fin de la période de dépôt des déclarations de candidature. La liste des candidats à une élection générale ou partielle ne peut pas être considérée comme définitive tant que cette période n'a pas pris fin. Toutefois, la date de clôture du dépôt des déclarations de candidature est différente selon que le scrutin est une élection partielle ou une élection générale.

Actuellement, dans le cas d'une élection partielle, les déclarations de candidature doivent être déposées au plus tard le troisième jeudi qui suit le déclenchement de l'élection et, dans le cas d'une élection générale, le deuxième jeudi qui suit la publication des décrets de convocation des électeurs. Toutefois, la durée de la période électorale est identique pour les élections partielles et générales. Ce calendrier est source de confusion parmi les partis politiques et les candidats qui doivent s'inscrire auprès d'Élections Ontario dans les délais impartis. Il est également difficile à comprendre pour les électeurs, qui reçoivent la version définitive de la liste des candidats à différents moments du calendrier électoral en fonction du type de scrutin organisé.

La *Loi de 2016 modifiant des lois en ce qui concerne les élections* a institué un processus de candidature permanente, qui permet aux candidats de s'inscrire auprès du directeur général des élections à tout moment avant la publication des décrets de convocation des électeurs. Étant donné que les candidatures permanentes laissent aux candidats beaucoup plus de temps pour s'inscrire, le délai prolongé pour les élections partielles n'a plus lieu d'être.

Le directeur général des élections recommande que, pour les élections partielles comme pour les élections générales, la date de clôture du dépôt des déclarations de candidature soit fixée au deuxième jeudi qui suit la publication des décrets de convocation des électeurs. Cela permettrait de simplifier le calendrier électoral et de dissiper la confusion chez les candidats et les électeurs.

7.2.4 Autoriser l'embauche de jeunes de 16 et 17 ans à certains postes du personnel électoral

Le directeur général des élections recommande que les jeunes de 16 et 17 ans puissent être embauchés comme membres du personnel pour occuper certains postes.

Le jour du scrutin, Élections Ontario devient l'un des plus importants employeurs de la province, des dizaines de milliers d'agents étant embauchés pour une seule journée. La mise en place des technologies de vote a permis de réduire le nombre d'agents électoraux nécessaires, mais il faut tout de même trouver suffisamment de membres du personnel pour garantir le bon déroulement d'une élection.

Aux termes de la *Loi électorale*, seule une personne habilitée à voter lors d'une élection ontarienne peut être membre du personnel électoral. Il faut donc avoir la citoyenneté canadienne, résider en Ontario et avoir au moins 18 ans. Or, d'autres organismes de gestion des élections au Canada autorisent les jeunes de 16 et 17 ans à participer au processus électoral comme membres du personnel de scrutin.

Le directeur général des élections recommande d'autoriser l'embauche de jeunes de 16 et 17 ans à certains postes où les tâches n'incluent pas la remise de bulletins de vote. Une telle disposition permettrait aux jeunes de prendre part au processus électoral à un âge plus jeune et apporterait une certaine souplesse au niveau des effectifs.

Une nouvelle ère pour la préparation électorale



Nous nous réjouissons à la perspective d'intégrer de nouveaux locaux au cours de l'année à venir. Il ne s'agit pas d'un simple déménagement, mais d'une étape stratégique qui permettra à notre organisation de devenir plus agile et plus innovante. En internalisant la gestion de nos technologies électorales, nous serons mieux outillés pour répondre à l'évolution des exigences liées à l'administration des élections et organiser des scrutins dès que cela est nécessaire.

À l'approche des prochaines élections générales, nous mettons un point d'honneur à renforcer notre aptitude à faire face aux mutations rapides du paysage électoral. Nous nous attellerons à gérer les difficultés et les enjeux nouveaux, comme la désinformation et les changements démographiques de l'électorat, afin de renforcer la confiance du public et de consolider notre rôle d'organisme électoral de référence au Canada, et nous poursuivrons nos initiatives de modernisation et d'excellence.

Nous évaluerons nos atouts et nos points d'amélioration pour garantir le bon état de préparation d'Élections Ontario, et nous nous emploierons à élaborer et à mettre en œuvre notre plan stratégique pour 2024-2030, qui nous servira de feuille de route pour l'avenir. Nous nous engageons à former des équipes hautement performantes et à adopter une approche plus solide en matière de gestion des risques.

Au bout du compte, nous ne nous préparons pas qu'à tenir les élections à venir, mais aussi à accompagner la prochaine génération d'électeurs. Notre but est de veiller à ce que notre personnel, nos processus, nos systèmes et nos services demeurent souples et capables de s'adapter à l'évolution des besoins des électeurs et des électrices de l'Ontario.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction du Bureau du directeur général des élections est responsable de l'intégrité, de la cohérence, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers. Les présents états financiers, établis en application de la *Loi sur le financement des élections*, sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction a exercé son jugement et procédé, au besoin, aux meilleures estimations possibles, notamment dans les cas où des opérations touchant l'exercice comptable considéré ne peuvent être constatées avec certitude que lors d'un exercice ultérieur. Les estimations et les hypothèses reposent sur l'expérience passée, la situation actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

La direction est responsable de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les documents financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs sont comptabilisés et protégés comme il se doit. Ce système comprend des politiques et des procédés formels, ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation appropriée des pouvoirs et une séparation adéquate des responsabilités.

Le Bureau de la vérificatrice générale (« vérificatrice »), laquelle est nommée en vertu de la législation provinciale, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, comme indiqué dans son rapport d'audit indépendant. La vérificatrice a la responsabilité d'indiquer si, à son avis, ces états donnent une image fidèle de l'information financière au sens des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport d'audit indépendant, elle précise l'étendue de l'examen et exprime son opinion.

Le directeur général des élections,



Greg Essensa

Le 10 décembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au directeur général des élections et au président de l'Assemblée législative de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Bureau du directeur général des élections (le « Bureau ») en vertu de la Loi électorale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats, de l'évolution de son actif financier net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquiers une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne du Bureau;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   du Bureau    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Le v  rificateur g  n  ral adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 10 d  cembre 2025

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

État de la situation financière

au 31 mars 2024

	2024	2023
(En dollars canadiens)		
Actif financier		
Trésorerie	10 000 000	10 000 000
Comptes débiteurs (note 3)	329 778	1 519 836
Total de l'actif financier	10 329 778	11 519 836
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	2 051 262	2 609 604
Passif au titre des avantages sociaux futurs [note 5 b)]	1 276 313	1 172 967
Montant dû à la province de l'Ontario	7 002 203	7 737 265
Total du passif	10 329 778	11 519 836
Actif financier net	—	—
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 6)	15 479 398	18 075 760
Charges payées d'avance	672 969	562 202
Total de l'actif non financier	16 152 367	18 637 962
Excédent accumulé	16 152 367	18 637 962

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :



Le directeur général des élections

Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	Budget pour 2024 [note 10 a)]	Chiffres réels pour 2024	Chiffres réels pour 2023
(En dollars canadiens)			
Revenus			
Trésor – crédits votés	17 537 400	14 298 577	13 311 366
Trésor – crédits législatifs	29 603 100	28 210 139	138 235 307
Total des revenus	47 140 500	42 508 716	151 546 673
Charges			
Charges de fonctionnement			
Traitements et avantages sociaux (note 5)	17 537 400	14 317 609	13 330 397
Matériel de bureau et locations	6 225 400	7 098 878	12 082 258
Systèmes d'information et services de conseil	9 353 400	5 481 359	19 331 581
Loyer, entretien et sécurité du bureau central	1 891 700	3 198 231	2 221 559
Personnel contractuel et temporaire	4 580 800	2 504 903	10 159 544
Téléphone, affranchissement et expédition	1 048 500	946 472	16 769 126
Frais de formation et autres charges	1 102 700	778 951	1 029 592
Fournitures et formulaires électoraux	744 100	764 942	5 038 800
Services de conseil en gestion	1 043 500	675 541	2 325 089
Frais juridiques	710 000	633 359	577 610
Publicité	462 400	402 517	3 496 266
Location des bureaux de vote et des bureaux des directeurs du scrutin	357 000	351 411	11 033 025
Voyages	385 400	96 185	1 120 355
Cartes d'avis de recensement	18 000	13 234	552 410
Liste des électeurs	14 600	6 549	453 246
Total des charges de fonctionnement	45 474 900	37 270 141	99 520 858
Charges d'amortissement et pertes sur cession (note 6)			
Amortissement des immobilisations corporelles	—	3 956 189	5 762 013
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	—	2 652 773	584
Total des charges d'amortissement et des pertes sur cession	—	6 608 962	5 762 597
Honoraires			
Directeurs du scrutin	839 800	505 870	21 780 628
Personnel de soutien	195 200	162 703	6 448 056
Autres adjoints	190 100	104 041	6 299 786
Scrutateurs principaux	142 000	83 372	4 705 374
Secrétaires du scrutin	92 200	74 421	3 170 798
Agents de recrutement	66 800	72 732	2 308 464
Autres agents électoraux	55 500	41 055	1 898 522
Coordonnateurs de l'informatisation	37 000	36 810	1 263 627
Agents de formation	28 000	22 227	989 756
Chefs de secteur	11 800	6 507	388 028
Agents réviseurs	4 200	5 470	142 599
Réviseurs adjoints des bureaux de vote	3 000	—	96 675
Inspection	—	—	5 195
Total des honoraires	1 665 600	1 115 208	49 497 508
Total des charges [note 10 b)]	47 140 500	44 994 311	154 780 963
Déficit de fonctionnement	—	(2 485 595)	(3 234 290)
Excédent accumulé au début de l'exercice		18 637 962	21 872 252
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		16 152 367	18 637 962

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	Budget pour 2024 [note 10 a)]	Chiffres réels pour 2024	Chiffres réels pour 2023
(En dollars canadiens)			
Déficit de fonctionnement	—	(2 485 595)	(3 234 290)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	—	(4 012 600)	(4 112 025)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	—	3 956 189	5 762 013
Perte sur cession d'immobilisations corporelles (note 6)	—	2 652 773	584
Charges payées d'avance : acquisition	—	(672 969)	(562 202)
Charges payées d'avance : utilisation	—	562 202	2 145 920
Augmentation de l'actif financier net	—	—	—
Actif financier net au début de l'exercice	—	—	—
Actif financier net à la fin de l'exercice	—	—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
(En dollars canadiens)		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Déficit de fonctionnement	(2 485 595)	(3 234 290)
Ajustements au titre d'éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	3 956 189	5 762 013
Perte sur cession d'immobilisations (note 6)	2 652 773	584
Passif au titre des avantages sociaux futurs	103 346	(54 762)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	1 190 058	(198 157)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(110 767)	1 583 718
(Diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(558 342)	(4 303 973)
(Diminution) du montant dû à la province de l'Ontario	(735 062)	(5 443 108)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	4 012 600	(5 887 975)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	(4 012 600)	(4 112 025)
Diminution/augmentation nette de la trésorerie	—	(10 000 000)
Trésorerie au début de l'exercice	10 000 000	20 000 000
Trésorerie à la fin de l'exercice	10 000 000	10 000 000

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

1. Nature des activités

Créé en vertu de la *Loi électorale*, le Bureau du directeur général des élections (ci-après le Bureau) est chargé de faire appliquer la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Les présents états financiers rendent compte des activités menées en vertu de la *Loi électorale* (la *Loi*) (ci-après « Élections Ontario »). En vertu de la *Loi*, Élections Ontario est responsable de la tenue des élections des députés à l'Assemblée législative. Il dirige et supervise le directeur ou la directrice du scrutin de chaque circonscription électorale, coordonne la formation et la rémunération de tous les membres du personnel électoral et assure la mise à disposition des lieux de vote, du matériel et des fournitures nécessaires. En outre, il tient à jour les listes électorales provinciales et municipales.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, Élections Ontario a administré trois élections partielles.

Les traitements et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario ne sont pas considérés comme des « dépenses d'élection, indemnités et honoraires » au sens de la *Loi électorale*, mais ils ont été inclus dans les présents états financiers pour donner au lecteur une image complète des charges d'Élections Ontario.

Des états financiers distincts sont produits concernant les activités menées en vertu de la *Loi sur le financement des élections*.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Référentiel comptable

La direction a dressé les présents états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

Il n'est pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation, car il n'y a rien à déclarer à cet égard.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir les présents états financiers sont résumées ci-après.

b) Incertitude d'évaluation

L'établissement des états financiers exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date des états financiers et sur les montants des revenus et des charges constatés pour l'exercice considéré. La durée de vie utile des immobilisations corporelles et le passif au titre des avantages sociaux futurs sont les principaux éléments supposant de recourir à des estimations.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est sujette à une incertitude d'évaluation, car elle suppose d'estimer la durée pendant laquelle un actif restera économiquement productif, ce qui dépend de divers facteurs imprévisibles tels que les évolutions technologiques, les modes d'utilisation, les conditions environnementales et les exigences réglementaires. Ces facteurs peuvent évoluer au fil du temps et échappent souvent au contrôle d'Élections Ontario.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Incertitude d'évaluation (suite)

Le passif au titre des avantages sociaux futurs, d'un montant de 1 276 313 \$ (1 172 967 \$ en 2023, voir la note 5), est sujet à une incertitude d'évaluation, car les résultats réels pourraient différer sensiblement des meilleures estimations à long terme d'Élections Ontario. Par exemple, il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les hypothèses relatives à la durée moyenne d'emploi restante des fonctionnaires, au taux d'actualisation et à la hausse des traitements.

Les estimations reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de l'établissement des états financiers et sont par nature sujettes à une incertitude d'évaluation. Les estimations et les hypothèses sont révisées régulièrement et les ajustements sont présentés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice au cours duquel ils sont portés à notre connaissance. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

c) Comptabilisation des revenus

Trésor – crédits législatifs

En application de l'article 113 de la *Loi électorale*, Elections Ontario recouvre auprès de la province de l'Ontario (la province) les coûts afférents aux dépenses d'élection, aux indemnités et aux honoraires.

Élections Ontario comptabilise des revenus à la rubrique Trésor – crédits législatifs dans l'exercice

où les actifs sont acquis et où les coûts afférents aux dépenses d'élection, aux indemnités et aux honoraires sont engagés.

Trésor – crédits votés

En application de l'article 114 de la *Loi électorale*, la Commission de régie interne approuve chaque année les traitements et les avantages sociaux du directeur général des élections et du personnel permanent d'Élections Ontario.

Élections Ontario comptabilise des revenus à la rubrique Trésor – crédits votés lorsqu'Élections Ontario engage des charges relatives aux traitements et avantages sociaux.

d) Comptabilisation des charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Elles sont constatées au cours de l'exercice où les événements concernés se produisent et où les ressources sont utilisées.

e) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés dans l'état de la situation financière lorsqu'Élections Ontario devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs et passifs financiers évalués au coût ou au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, qui comprend les frais de transaction directement liés à l'acquisition d'un actif ou à l'émission d'un passif.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût comprennent la trésorerie, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les sommes dues à la province de l'Ontario.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f) Montant dû à la province de l'Ontario

Élections Ontario bénéficie d'un mandat à justifier, sous forme d'avances en espèces, pour le paiement des dépenses au moment où elles sont engagées. Il demande périodiquement à la province de lui verser des fonds pour compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier. Le montant dû à la province de l'Ontario figurant dans l'état de la situation financière représente le solde du mandat à justifier non dépensé à la fin de l'exercice.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, minoré de l'amortissement cumulé et des éventuelles dépréciations. Le coût historique des immobilisations corporelles comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'amélioration ou la valorisation de ces immobilisations.

L'amortissement est calculé à partir du moment où les immobilisations sont prêtes à être mises en service (c'est-à-dire lorsqu'elles se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploitées de la manière prévue par la direction).

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur leur durée de vie utile estimative, avec application de la règle de la demi-année pour la première année, comme suit :

Matériel et logiciels informatiques	3 à 8 ans
Ameublement et matériel	5 ans
Matériel électoral	5 à 10 ans
Améliorations locatives	5 ans ou durée restante du bail, selon le moindre des deux

Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque certaines indications portent à croire qu'elles ne contribuent plus à la capacité d'Élections Ontario de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui s'y rapportent est inférieure à leur valeur comptable nette. Les dépréciations sont portées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

h) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués à l'avance pour des biens ou des services qui seront reçus ou utilisés au cours d'un exercice comptable ultérieur. Elles sont initialement comptabilisées à l'actif, puis passées en charges lors de l'exercice ou des exercices au cours desquels Élections Ontario compte en tirer parti.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Élections Ontario cotise à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime à prestations déterminées multiemployeur entièrement parrainé par la province. Lorsque des prestations sont servies à des fonctionnaires par l'intermédiaire d'un tel régime, chaque entité participante, à l'exception de l'entité parrainante, doit se conformer aux normes applicables aux régimes à cotisations déterminées. Par conséquent, Élections Ontario comptabilise une charge correspondant au montant total des cotisations qu'il verse pour les services rendus par les fonctionnaires au cours de l'exercice considéré. Les cotisations impayées sont inscrites au passif de l'état de la situation financière.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi est déterminé en fonction des meilleures estimations de la direction, selon la méthode des prestations projetées.

j) Contrat de location-exploitation et incitatifs à la location reportés

Les contrats de location-exploitation sont comptabilisés lorsque le bailleur ne transfère pas à Élections Ontario la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété de l'immobilisation corporelle. Élections Ontario comptabilise les charges de location de manière linéaire sur la durée du contrat. Les incitatifs à

la location reportés sont amortis et comptabilisés en diminution des charges de loyer de manière linéaire sur la durée du contrat.

3. Comptes débiteurs

	2024	2023
Créances relatives aux incitatifs à la location	184 305	135 565
Taxes de vente harmonisées (TVH) à recevoir	139 601	352 739
Comptes débiteurs - programme de location	4 009	823 486
Autres créances	1 863	208 046
	329 778	1 519 836

Les créances relatives aux incitatifs à la location découlent du contrat de location conclu avec le propriétaire. Les créances relatives à la TVH résultent du paiement de factures par des fournisseurs. La rubrique Comptes débiteurs - programme de location comprend les montants dus par d'autres organismes électoraux provinciaux et municipaux au titre de la location de tabulatrices de vote et de registres du scrutin électroniques. Les sommes perçues dans le cadre du programme de location sont versées au Trésor dès leur encaissement, comme décrit plus en détail à la note 9. Les autres créances représentent les montants dus par les directeurs du scrutin et les membres du personnel.

Au 31 mars 2024, Élections Ontario n'avait aucun compte débiteur en souffrance ou déprécié (comme en 2023).

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

4. Comptes créditeurs et charges à payer

	2024	2023
Charges de fonctionnement et charges à payer	1 006 165	1 334 810
Charges relatives à la paie et aux avantages sociaux [note 5 b)]	922 187	1 242 996
Taxes de vente provinciales à payer	113 979	9 092
Honoraires à payer	8 931	22 706
	2 051 262	2 609 604

Les charges de fonctionnement et les charges à payer correspondent principalement à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujetties aux conditions commerciales habituelles. Les charges relatives à la paie et aux avantages sociaux comprennent les traitements, les droits relatifs aux congés et divers avantages sociaux. Les taxes de vente provinciales à payer découlent du programme de location. Les honoraires à payer représentent les sommes à payer aux directeurs du scrutin et à d'autres personnes pour les services rendus en vertu de la *Loi électorale*.

5. Engagements relatifs aux avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Élections Ontario offre des prestations de retraite à ses fonctionnaires à temps plein par l'entremise de la CRF, régime de retraite à prestations déterminées multiemployeur entièrement parrainé par la province de l'Ontario. Les prestations de retraite sont calculées sur la base de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et de l'ancienneté des participants. Elles sont indexées sur l'indice des prix à la consommation, ce qui permet de les protéger contre l'inflation. Le régime est financé par les cotisations des employeurs participants et des fonctionnaires, les sommes allouées par la province et les revenus de placement. La province de l'Ontario détermine les versements annuels d'Élections Ontario à la caisse en fonction des taux de cotisation de 2024, soit entre 7,4 % et 10,5 % du traitement annuel des fonctionnaires admissibles (entre 7,4 % et 10,5 % en 2023). Comme l'entité parrainante est responsable de la viabilité financière de la caisse de retraite, les excédents ou les éléments de passif non provisionnés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou des passifs d'Élections Ontario. Aucun changement important n'a été apporté au régime au cours de l'exercice.

Les cotisations qu'Élections Ontario a dû verser à la CRF au cours de l'exercice se sont élevées à 1 096 800 \$ (1 234 300 \$ en 2023) et sont déclarées dans les charges liées aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Bureau du directeur général des élections — Loi électorale

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

5. Engagements relatifs aux avantages sociaux futurs (suite)

b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

Le passif au titre des avantages sociaux futurs comprend les indemnités de départ et les congés accumulés par les fonctionnaires admissibles. Les engagements et les coûts pour l'exercice considéré sont calculés selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et selon les meilleures estimations de la direction.

- Estimation de la durée moyenne d'emploi restante des fonctionnaires : 3,88 ans (3,81 ans en 2023).
- Taux d'actualisation : 3,827 % par an (3,41 % en 2023).
- Hausse des traitements : 3,5 % par an (3,5 % en 2023).

Le passif total relatif à ces coûts est présenté dans l'état de la situation financière à la rubrique Passif au titre des avantages sociaux futurs, où ne figurent toutefois pas les montants dus dans un délai d'un an, qui sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer, comme suit :

	2024	2023
Total du passif relatif aux indemnités de départ et aux droits à congés accumulés	1 456 393	1 367 744
Moins : montants dus dans un délai d'un an et inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	180 080	194 777
Passif au titre des avantages sociaux futurs	1 276 313	1 172 967

Les coûts pour l'exercice considéré se sont élevés à 305 500 \$ (162 900 \$ en 2023) et sont déclarés dans les charges liées aux traitements et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

c) Avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé et financé de façon continue par la province et ne figure donc pas dans les présents états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

6. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Mobilier et équipement	Matériel électoral	Améliorations locatives	Total pour 2024
Coût						
Solde au début de l'exercice	40 338 461	4 534 197	1 065 559	34 282 922	1 226 607	81 447 746
Acquisitions	2 633 072	6 926	734 100	—	638 502	4 012 600
Cessions	(14 634 600)	—	(15 797)	—	(32 260)	(14 682 657)
Transfert à partir des logiciels en développement	4 534 197	(4 534 197)	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	32 871 130	6 926	1 783 862	34 282 922	1 832 849	70 777 689
Amortissement cumulé						
Solde au début de l'exercice	32 432 185	—	1 011 713	28 726 923	1 201 165	63 371 986
Amortissement	2 567 253	—	94 640	1 212 520	81 776	3 956 189
Cessions	(11 982 513)	—	(15 112)	—	(32 259)	(12 029 884)
Solde à la fin de l'exercice	23 016 925	—	1 091 241	29 939 443	1 250 682	55 298 291
Valeur comptable nette	9 854 205	6 926	692 621	4 343 479	582 167	15 479 398

	Matériel et logiciels informatiques	Logiciels en développement	Mobilier et équipement	Matériel électoral	Améliorations locatives	Total pour 2024
Coût						
Solde au début de l'exercice	40 164 251	1 162 695	1 088 119	34 283 717	1 226 607	77 925 389
Acquisitions	740 523	3 371 502	—	—	—	4 112 025
Cessions	(566 313)	—	(22 560)	(795)	—	(589 668)
Solde à la fin de l'exercice	40 338 461	4 534 197	1 065 559	34 282 922	1 226 607	81 447 746
Amortissement cumulé						
Solde au début de l'exercice	30 726 024	—	1 003 784	25 297 810	1 171 439	58 199 057
Amortissement	2 272 474	—	29 984	3 429 829	29 726	5 762 013
Cessions	(566 313)	—	(22 055)	(716)	—	(589 084)
Solde à la fin de l'exercice	32 432 185	—	1 011 713	28 726 923	1 201 165	63 371 986
Valeur comptable nette	7 906 276	4 534 197	53 846	5 555 999	25 442	18 075 760

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

6. Immobilisations corporelles (suite)

La plupart du matériel et des logiciels informatiques se rapportent au Système de gestion des élections (SGE). La direction utilise ce système pour administrer les activités liées aux scrutins prévues par la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*, le coût des immobilisations étant partagé entre les bureaux concernés.

Au 31 mars 2024, le coût total des immobilisations relatives au SGE était de 25 405 000 \$ (36 817 000 \$ en 2023) : un montant de 20 912 000 \$ (32 324 000 \$ en 2023) a été imputé à Élections Ontario, tandis qu'un montant de 4 493 000 \$ (4 493 000 \$ en 2023) se rapportait aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

Au 31 mars 2024, la valeur comptable nette des immobilisations relatives au SGE s'élevait en tout à 5 526 000 \$ (6 749 000 \$ en 2023) : un montant de 4 956 000 \$ (5 962 000 \$ en 2023) a été imputé à Élections Ontario, tandis qu'un montant de 570 000 \$ (787 000 \$ en 2023) se rapportait aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi sur le financement des élections*.

7. Obligations contractuelles

Le Bureau du directeur général des élections a conclu un contrat de location prenant fin le 31 mai 2025 pour son bureau principal situé au 51 Rolark Drive à Scarborough, afin d'exercer les fonctions qui lui sont confiées par la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Le 16 juin 2023, il a conclu un contrat de location prenant fin le 30 novembre 2033 pour des locaux situés au 26 Prince Andrew Place à North York, et y a par la suite transféré son bureau principal. Il ne bénéficie pas de la quasi-totalité des avantages liés à la propriété : le bail en question est donc considéré comme un contrat de location-exploitation.

Le 3 juillet 2024, le Bureau du directeur général des élections a prolongé le bail du 51 Rolark Drive jusqu'au 31 mai 2035. Élections Ontario prévoit de transformer cet emplacement en entrepôt.

Élections Ontario partage son bureau principal avec le Bureau chargé de l'application de la *Loi sur le financement des élections*, et les frais de location sont partagés entre les entités concernées en fonction de la superficie occupée.

Les montants cumulés des paiements de location minimaux pour la durée restante du bail, compte non tenu des montants imputés aux fins de l'application de la *Loi sur le financement des élections*, s'établissent comme suit :

	Pour l'exercice clos					Par la suite	Total
	2025	2026	2027	2028	2029		
Paiements de location	2 592 100	2 454 900	2 442 700	2 489 700	2 618 100	16 042 600	28 640 100
Montant imputé aux fins de l'application de la <i>Loi sur le financement des élections</i>	(65 700)	(65 300)	(65 400)	(65 700)	(69 600)	(378 000)	(709 700)
Obligations contractuelles totales	2 526 400	2 389 600	2 377 300	2 424 000	2 548 500	15 664 600	27 930 400

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

7. Obligations contractuelles (suite)

Élections Ontario s'engage à payer sa part des taxes foncières et des dépenses de fonctionnement de ses locaux. Ces charges sont comptabilisées dans les frais de location des bureaux figurant dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

8. Risques liés aux instruments financiers

Les instruments financiers d'Élections Ontario sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque de liquidité et le risque de crédit.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la possibilité qu'Élections Ontario éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières, lesquelles doivent être réglées par la remise de liquidités ou d'autres actifs financiers. Élections Ontario est exposé à ce risque en ce qui concerne ses comptes créditeurs et ses charges à payer. Pour gérer le risque de liquidité, il s'emploie à maîtriser ses opérations et ses dépenses en faisant un suivi de ses besoins opérationnels et en demandant à la province de lui verser des fonds en temps opportun pour compenser les montants dépensés et prélevés sur le solde du mandat à justifier. La direction estime qu'Élections Ontario est faiblement exposé au risque de liquidité.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. L'exposition

maximale d'Élections Ontario au risque de crédit correspond à la valeur comptable des comptes débiteurs inscrite dans l'état de la situation financière. La direction estime que le risque de perte sur le solde des comptes débiteurs est minime compte tenu de la grande solvabilité des contreparties, qui sont d'autres organismes électoraux provinciaux et municipaux et le gouvernement fédéral. Élections Ontario détient une créance de 184 305 \$ au titre des incitatifs à la location (135 565 \$ en 2023) en vertu de contrats de location. Il est exposé à un risque de crédit dans la mesure où le recouvrement dépend de la solidité financière des bailleurs. La direction surveille ce risque et aucune dépréciation n'a été constatée. Par conséquent, la direction estime que tous les montants recouvrables seront perçus et qu'une provision pour dépréciation n'est pas nécessaire.

9. Opérations entre apparentés

Étant donné qu'il est contrôlé par la province, Élections Ontario est un apparenté pour les autres organismes qui sont contrôlés ou influencés de façon notable par la province. Toutes les opérations entre apparentés ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la valeur de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Les opérations suivantes relèvent de la catégorie des opérations entre apparentés :

- Élections Ontario fournit gratuitement certains services administratifs nécessaires à l'application de la *Loi sur le financement des élections*, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien informatique.

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

9. Opérations entre apparentés (suite)

- Aux termes de l'article 4.0.3 de la *Loi*, le directeur général des élections peut mettre des ressources, notamment du matériel, des conseils ou du personnel, à la disposition d'autres autorités électorales canadiennes. Les fonds tirés de ces activités sont versés au Trésor. Élections Ontario a conclu des contrats de location afin de mettre des tabulatrices de vote et des registres du scrutin électroniques à la disposition d'autres provinces et municipalités dans le cadre de leurs élections. Au cours de l'exercice, Élections Ontario a perçu 1 735 940 \$ (1 683 175 \$ en 2023) grâce à ces contrats de location. De plus, Élections Ontario a reçu 192 700 \$ (76 576 \$ en 2023) d'autres sources. Les sommes perçues au titre des contrats de location et d'autres sources ont été versées au Trésor.
- Le ministère des Finances fournit des services informatiques et d'autres services assurés par le Centre de données de Guelph. Ces coûts se sont élevés à 75 100 \$ en 2024 (180 300 \$ en 2023); aucun montant (16 950 \$ en 2023) n'a été affecté à l'application de la *Loi sur le financement des élections*.
- Le ministère des Richesses naturelles fournit des services émanant d'Information sur les terres de l'Ontario (ITO). En 2024, ces coûts se sont élevés à 141 900 \$ (134 800 \$ en 2023).
- Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs offre des services de cybersécurité. En 2024, ces coûts se sont élevés à 108 000 \$ (78 000 \$ en 2023).
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit des services d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP). Aucun coût n'est à déclarer pour 2024 (34 500 \$ en 2023).

- Le ministère des Transports fournit à Élections Ontario des données relatives aux permis de conduire et aux cartes-photos de l'Ontario, conformément au paragraphe 17.1 (4) de la *Loi électorale*, aux fins de la tenue du registre provincial des électeurs. En 2024, ces coûts se sont élevés à 9 900 \$ (aucun coût en 2023).
- L'Assemblée législative de l'Ontario fournit gratuitement des services d'administration de la paie à Élections Ontario.
- Les autres opérations entre apparentés sont décrites dans la note 5.

10. Budget et volume 1 des Comptes publics : mode de présentation

a) Budget

Le budget d'Élections Ontario pour les traitements et les avantages sociaux est approuvé par la Commission de régie interne. Le reste du budget est approuvé par le directeur général des élections. Au cours de l'exercice, le budget approuvé a été révisé en raison de l'augmentation des effectifs approuvée par la Commission, du nombre d'élections partielles et de projets supplémentaires.

Aux fins de l'établissement du budget, les acquisitions d'immobilisations corporelles sont constatées en charges durant l'exercice d'acquisition, au lieu d'être immobilisées et amorties sur leur durée de vie utile. Sont exclus par ailleurs les engagements relatifs avantages sociaux futurs, les charges payées d'avance et les incitatifs à la location différés figurant dans les présents états financiers.

Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

10. Budget et volume 1 des Comptes publics : mode de présentation (suite)

a) Budget (suite)

Les ajustements ci-dessous sont nécessaires pour retraiter les chiffres du budget selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

	2024
Charges budgétisées	
Approuvées par la Commission de régie interne	17 537 400
Approuvées par le directeur général des élections	29 603 100
Total des charges budgétisées	47 140 500
Budget supplémentaire approuvé par la Commission de régie interne	2 219 600
Budget supplémentaire approuvé par le directeur général des élections	6 934 300
Charges révisées budgétisées	56 294 400
Ajustements nécessaires aux fins du retraitement des charges budgétisées	
Moins : dépenses immobilisées	(3 801 200)
Plus : amortissement des immobilisations corporelles	3 956 189
Moins : variation des honoraires à payer	(13 792)
Moins : variation des charges de fonctionnement à payer	2 350 419
Total des ajustements nécessaires aux fins du retraitement des charges budgétisées	2 491 616
Total des charges budgétisées retraitées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public	58 786 016

b) Mode de présentation du volume 1 des Comptes publics

Les charges du Bureau du directeur général des élections – *Loi électorale* présentées dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario ont été établies selon une méthode cohérente avec le budget. Les charges payées après la mi-juin 2024 sont également exclues du volume 1. On trouvera ci-dessous les éléments de rapprochement entre le total des charges inscrites au volume 1 et le total des charges figurant dans les présents états financiers :

	2024	2023
Administration des élections	14 454 286	13 152 723
Crédits législatifs	28 047 691	135 955 778
Total des charges selon le volume 1 des Comptes publics	42 501 977	149 108 501
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 012 600)	(4 112 025)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 956 189	5 762 013
Dépréciation d'immobilisations corporelles	2 652 773	584
Variation des honoraires à payer	(13 598)	(546 508)
Variation des charges de fonctionnement à payer	(90 430)	4 568 398
Total des éléments de rapprochement	2 492 334	5 672 462
Total des charges selon l'état des résultats et de l'excédent accumulé	44 994 311	154 780 963

Bureau du directeur général des élections — *Loi électorale*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

11. Éventualités

Les éventualités désignent les réclamations juridiques qui ont été déposées contre Élections Ontario et dont l'issue ne peut être prédite avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que l'issue des réclamations déposées contre Élections Ontario ait un effet défavorable significatif sur les résultats financiers et ne croit pas qu'il soit nécessaire de constituer une provision pour pertes à l'heure actuelle. Aucun montant n'a été comptabilisé pour des réclamations faites contre Élections Ontario. Le cas échéant, tout règlement sera comptabilisé au moment du règlement.

12. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs relatifs aux revenus figurant dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ont été reclassés afin qu'ils soient conformes au mode de présentation retenu pour l'exercice considéré.

10 Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*

États financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction du Bureau du directeur général des élections est responsable de l'intégrité, de la cohérence, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers. Les présents états financiers, établis en application de la *Loi sur le financement des élections*, sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction a exercé son jugement et procédé, au besoin, aux meilleures estimations possibles, notamment dans les cas où des opérations touchant l'exercice comptable considéré ne peuvent être constatées avec certitude que lors d'un exercice ultérieur. Les estimations et les hypothèses reposent sur l'expérience passée, la situation actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

La direction est responsable de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les documents financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs sont comptabilisés et protégés comme il se doit. Ce système comprend des politiques et des procédés formels, ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation appropriée des pouvoirs et une séparation adéquate des responsabilités.

Le Bureau de la vérificatrice générale (« vérificatrice »), laquelle est nommée en vertu de la législation provinciale, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, comme indiqué dans son rapport d'audit indépendant. La vérificatrice a la responsabilité d'indiquer si, à son avis, ces états donnent une image fidèle de l'information financière au sens des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport d'audit indépendant, elle précise l'étendue de l'examen et exprime son opinion.

Le directeur général des élections,



Greg Essensa

December 10, 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au directeur général des élections et au président de l'Assemblée législative de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Bureau du directeur général des élections (le « Bureau ») en vertu de la Loi sur le financement des élections, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution de l'actif financier net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats, de l'évolution de son actif financier net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du Bureau conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Bureau à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Bureau a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Bureau.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne du Bureau;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   du Bureau    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Bureau    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Le v  rificateur g  n  ral adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 10 d  cembre 2025

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*

État de la situation financière

au 31 mars 2024

	2024	2023 Réel (après retraitement) Note 11
(En dollars canadiens)		
Actif financier		
Montant dû par la province de l'Ontario	323 757	717 576
Montant dû par Élections Ontario	7 362	16 931
Total de l'actif financier	331 119	734 507
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	112 079	518 288
Passif au titre des avantages sociaux futurs [note 4 b)]	219 040	216 219
Total du passif	331 119	734 507
Actif financier net	—	—
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 5)	1 383 006	1 666 476
Charges payées d'avance	—	8 051
Total de l'actif non financier	1 383 006	1 674 527
Excédent accumulé	1 383 006	1 674 527

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par :



Le directeur général des élections

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*
État des résultats et de l'excédent accumulé
pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	Budget pour 2024 [note 10 a)]	Chiffres réels pour 2024	Chiffres réels pour 2023 (après retraitement) (note 11)
(En dollars canadiens)			
Revenus			
Trésor – crédits votés	23 816 400	22 780 581	23 333 026
Contributions anonymes et excédentaires	1 000	40 253	19 096
Total des revenus	23 817 400	22 820 834	23 352 122
Charges			
Paiements de transfert (note 6)			
Allocations trimestrielles			
— partis	11 833 100	11 620 351	14 358 885
— associations de circonscription	3 379 400	3 220 032	3 196 931
Remboursement des dépenses liées à la campagne électorale			
— candidats	4 448 500	4 436 246	791 299
— partis	60 000	286 381	1 213 176
Subventions relatives aux frais d'audit			
Rapports annuels			
— associations de circonscription	1 064 000	609 978	393 399
— partis	40 000	22 000	25 639
Rapports de campagne électorale			
— candidats	32 000	30 000	774 515
— associations de circonscription	32 000	14 000	265 040
— partis	32 000	12 000	13 978
Candidats à la direction d'un parti	20 000	2 000	1 356
Total des paiements de transfert	20 941 000	20 252 988	21 034 218
Administration et fonctionnement			
Traitements et avantages sociaux (note 4)	2 201 600	2 017 610	1 924 554
Amortissement (note 5)	—	389 424	380 341
Honoraires	485 000	259 924	158 416
Charges et fournitures liées aux bureaux	109 600	123 608	116 122
Location des bureaux	55 700	59 885	50 730
Téléphone, affranchissement et expédition	19 500	4 996	16 749
Autres	5 000	3 920	3 920
Total des frais d'administration et de fonctionnement	2 876 400	2 859 367	2 650 832
Total des charges [note 10 b)]	23 817 400	23 112 355	23 685 050
Déficit de fonctionnement			
	—	(291 521)	(332 928)
Excédent accumulé au début de l'exercice		1 674 527	2 007 455
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		1 383 006	1 674 527

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*

État de l'évolution de l'actif financier net

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	Budget pour 2024 [note 10 a)]	Chiffres réels pour 2024	Chiffres réels pour 2023
(En dollars canadiens)			
Déficit de fonctionnement	—	(291 521)	(332 928)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	—	(105 954)	(39 362)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	—	389 424	380 341
Charges payées d'avance : acquisition	—	—	(8 051)
Charges payées d'avance : utilisation	—	8 051	—
Augmentation de l'actif financier net	—	—	—
Actif financier net au début de l'exercice	—	—	—
Actif financier net à la fin de l'exercice	—	—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023 (après retraitement) Note 11
(En dollars canadiens)		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Déficit de fonctionnement	(291 521)	(332 928)
Ajustements au titre d'éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	389 424	380 341
Passif au titre des avantages sociaux futurs	2 821	26 883
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des sommes dues par la province de l'Ontario	393 819	(335 871)
Diminution (augmentation) des sommes dues par Élections Ontario	9 569	(12 935)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	(406 209)	321 923
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	8 051	(8 051)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	105 954	39 362
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	(105 954)	(39 362)
Augmentation nette de la trésorerie	—	—
Trésorerie au début de l'exercice	—	—
Trésorerie à la fin de l'exercice	—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

1. Nature des activités

Créé en vertu de la *Loi électorale*, le Bureau du directeur général des élections (ci-après le Bureau) est chargé de faire appliquer la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Les présents états financiers rendent compte des activités menées en vertu de la *Loi sur le financement des élections* (la *Loi*). Conformément à cette *Loi*, le Bureau enregistre et examine les documents déposés par les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats aux élections, les candidats à la direction d'un parti et les candidats à l'investiture en Ontario, afin de surveiller qu'ils respectent les plafonds des dépenses et des contributions établis par la *Loi*. Il verse également des paiements de transfert aux bénéficiaires admissibles au sens de la *Loi*.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, trois élections partielles ont eu lieu, une campagne de désignation du chef d'un parti et sept courses à l'investiture (auxquelles ont participé 11 candidats et candidates à l'investiture) ont été tenues.

Des états financiers distincts sont produits concernant les activités menées en vertu de la *Loi électorale* (ci-après « Élections Ontario »).

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Référentiel comptable

La direction a dressé les présents états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

Il n'est pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation, car il n'y a rien à déclarer à cet égard.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir les présents états financiers sont résumées ci-après.

b) Incertitude d'évaluation

L'établissement des états financiers exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date des états financiers et sur les montants des revenus et des charges constatés pour l'exercice considéré. La durée de vie utile des immobilisations corporelles et le passif au titre des avantages sociaux futurs sont les principaux éléments supposant de recourir à des estimations.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est sujette à une incertitude d'évaluation, car elle suppose d'estimer la durée pendant laquelle un actif restera économiquement productif, ce qui dépend de divers facteurs imprévisibles tels que les évolutions technologiques, les modes d'utilisation, les conditions environnementales et les exigences réglementaires. Ces facteurs peuvent évoluer au fil du temps et échappent souvent au contrôle du Bureau.

Le passif au titre des avantages sociaux futurs, d'un montant de 219 040 \$ (216 219 \$ en 2023, voir note 4), est sujet à une incertitude d'évaluation, car les résultats réels pourraient différer sensiblement des meilleures estimations à long terme du Bureau. Par exemple, il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les hypothèses relatives à la durée moyenne d'emploi restante des fonctionnaires, au taux d'actualisation et à la hausse des traitements.

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

b) Incertitude d'évaluation (suite)

Les estimations reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de l'établissement des états financiers et sont par nature sujettes à une incertitude d'évaluation. Les estimations et les hypothèses sont révisées régulièrement et les ajustements sont présentés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice au cours duquel ils sont portés à notre connaissance. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

c) Comptabilisation des revenus

Trésor – crédits votés

En application de l'article 114 de la *Loi électorale*, la Commission de régie interne approuve chaque année les fonds qui seront nécessaires à l'exercice des fonctions du directeur général des élections aux termes de la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau comptabilise les revenus dès que la province a l'autorisation de procéder au transfert en prélevant les fonds nécessaires sur les crédits votés.

Contributions anonymes et excédentaires

Aux termes du paragraphe 17 (2) de la *Loi*, les contributions anonymes qui sont reçues par un parti politique, une association de circonscription, un candidat ou une candidate à une élection ou un candidat ou une candidate à la direction d'un parti inscrits doivent être versées au directeur général des élections. Les contributions qui sont

reçues contrairement à la *Loi* doivent également être versées au directeur général des élections; ces sommes font partie des fonds que le directeur général des élections utilisera pour s'acquitter des obligations que lui fait la *Loi*.

Les revenus sont comptabilisés lorsque le directeur général des élections a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques, c'est-à-dire lorsque le directeur général des élections reçoit un chèque pour cause de renoncement à des contributions anonymes, excédentaires ou provenant de sources non admissibles.

Pénalités administratives

Aux termes de l'article 45.1 de la *Loi*, s'il croit, en se fondant sur des motifs raisonnables, qu'une personne ou une entité a contrevenu à certaines dispositions suivantes de la *Loi*, le directeur général des élections peut prendre une ordonnance enjoignant à la personne ou à l'entité de payer une pénalité administrative. Le montant de cette pénalité, qui est fixé par le directeur général des élections sous réserve des montants maximaux prévus par la *Loi*, est versé au Trésor.

Les revenus sont comptabilisés lorsque le directeur général des élections prend une ordonnance exigeant le paiement d'une pénalité administrative et que le premier des événements suivants s'est produit : un avis de mise en conformité volontaire est déposé; le délai d'appel de l'ordonnance expire; tous les recours sont épuisés et l'ordonnance devient définitive. Les revenus comptabilisés correspondent au montant des sommes reçues ou à recevoir.

Le Bureau n'a imposé aucune pénalité administrative au cours de l'exercice (6 000 \$ en 2023).

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptabilisation des charges

Paielements de transfert

Les paiements de transfert sont constatés en charges dès lors que le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité ont été remplis par le bénéficiaire, comme suit :

- Allocations trimestrielles : L'article 32.1 de la *Loi* précise les conditions que doivent remplir les partis politiques et les associations de circonscription pour avoir droit aux allocations. Un parti politique peut bénéficier de ces allocations s'il a obtenu soit au moins 2 % du nombre de votes validement exprimés à l'échelle de la province, soit au moins 5 % du nombre de votes validement exprimés dans les circonscriptions électorales où le parti a parrainé un candidat ou une candidate lors de la dernière élection générale. Une association de circonscription remplit les critères d'admissibilité si la candidate ou le candidat inscrit associé au parti inscrit de cette association a obtenu au moins 2 % du nombre de votes validement exprimés lors de la dernière élection. Par ailleurs, les documents que l'association de circonscription est tenue de déposer au cours des quatre années qui précèdent doivent être complets. Toute association en situation de non-conformité n'a pas droit à l'allocation.
- Remboursement des dépenses liées à la campagne électorale : L'article 44 de la *Loi* énonce les critères d'admissibilité au remboursement des dépenses liées

à la campagne électorale. Ont droit au remboursement les candidats inscrits ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale ainsi que les partis inscrits ayant recueilli au moins 15 % des suffrages exprimés dans une circonscription électorale. Le remboursement des dépenses liées à la campagne électorale est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel les critères d'admissibilité sont remplis, c'est-à-dire lorsque les activités d'examen de la conformité sont achevées et que le remboursement est approuvé par le Bureau.

- Subventions relatives aux frais d'audit : L'article 40 de la *Loi* précise les critères d'admissibilité aux subventions relatives aux frais d'audit. Les associations de circonscription, les partis, les candidats à une élection et les candidats à la direction d'un parti inscrits qui ont reçu des contributions d'au moins 10 000 \$ ou engagé des dépenses d'au moins 10 000 \$ au cours d'un exercice donné sont tenus de produire un rapport financier audité, à savoir, selon le cas, un rapport annuel, un rapport relatif à la période de campagne électorale ou un rapport relatif à la période de campagne de désignation du chef d'un parti. Les rapports audités donnent droit au paiement d'une subvention relative aux frais d'audit. Ces subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le particulier ou l'entité bénéficiaire remplit les critères d'admissibilité, c'est-à-dire à la réception des rapports financiers audités.

Bureau du directeur général des élections — Loi sur le financement des élections

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptabilisation des charges (suite)

Administration et fonctionnement

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Elles sont constatées au cours de l'exercice où les événements concernés se produisent et où les ressources sont utilisées.

e) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés dans l'état de la situation financière lorsque le Bureau devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs et passifs financiers évalués au coût ou au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, qui comprend les frais de transaction directement liés à l'acquisition d'un actif ou à l'émission d'un passif.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût comprennent les sommes dues par la province de l'Ontario, les sommes dues par Élections Ontario, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, minoré de l'amortissement cumulé et des éventuelles dépréciations. Le coût historique des immobilisations corporelles comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'amélioration ou la valorisation de ces immobilisations.

L'amortissement est calculé à partir du moment où les immobilisations sont prêtes à être mises en service (c'est-à-dire lorsqu'elles se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploitées de la manière prévue par la direction).

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur leur durée de vie utile estimative, avec application de la règle de la demi-année pour la première année, comme suit :

Matériel et logiciels informatiques	3 à 8 ans
Ameublement et matériel	5 ans
Améliorations locatives	5 ans ou durée restante du bail, selon le moindre des deux

Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque certaines indications portent à croire qu'elles ne contribuent plus à la capacité du Bureau de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui s'y rapportent est inférieure à leur valeur comptable nette. Les dépréciations sont portées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

g) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Le Bureau cotise à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), régime à prestations déterminées multiemployeur entièrement parrainé par la province. Lorsque des prestations sont servies à des fonctionnaires par l'intermédiaire d'un tel régime, chaque entité participante, à l'exception de l'entité parrainante, doit se conformer aux normes applicables aux régimes à cotisations déterminées. Par conséquent, le

Bureau du directeur général des élections — Loi sur le financement des élections

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

g) Avantages sociaux futurs (suite)

Bureau comptabilise une charge correspondant au montant total des cotisations qu'il verse pour les services rendus par les fonctionnaires au cours de l'exercice. Les cotisations impayées sont inscrites au passif de l'état de la situation financière.

Avantages postérieurs à l'emploi

Le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi est déterminé en fonction des meilleures estimations de la direction, selon la méthode des prestations projetées.

h) Contrat de location-exploitation et incitatifs à la location reportés

Les contrats de location dans le cadre desquels le bailleur ne transfère pas au locataire la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété de l'immobilisation corporelle sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation. Le locataire comptabilise les charges de location de manière linéaire sur la durée du contrat. Les incitatifs à la location reportés sont amortis et comptabilisés en diminution des charges de loyer de manière linéaire sur la durée du contrat.

i) Adoption de nouvelles normes comptables

À compter du 1^{er} avril 2023, le Bureau a adopté rétroactivement la norme SP 3400, *Revenus*. La mise en application de cette norme n'a eu

aucune incidence notable sur la comptabilisation ou l'évaluation des revenus du Bureau. Par conséquent, le solde d'ouverture au 1^{er} avril 2023 n'a pas été retraité.

3. Comptes créditeurs et charges à payer

	2024	2023
Paiement de transfert	49 256	383 573
Charges relatives à la paie et aux avantages sociaux	48 630	106 961
Charges de fonctionnement et charges à payer	14 193	27 754
Total des comptes créditeurs et charges à payer	112 079	518 288

Les paiements de transfert comprennent les sommes dues aux partis inscrits, aux associations de circonscription inscrites et aux candidats inscrits. Les charges relatives à la paie et aux avantages sociaux comprennent les traitements, les droits relatifs aux congés et divers avantages sociaux. Les charges de fonctionnement et charges à payer correspondent à des transactions opérationnelles ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujetties aux conditions commerciales habituelles.

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

4. Engagements relatifs aux avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Le Bureau offre des prestations de retraite à ses fonctionnaires à temps plein par l'entremise de la CRF, régime de retraite à prestations déterminées multiemployeur entièrement parrainé par la province de l'Ontario. Les prestations de retraite sont calculées sur la base de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et de l'ancienneté des participants. Elles sont indexées sur l'indice des prix à la consommation, ce qui permet de les protéger contre l'inflation. Le régime est financé par les cotisations des employeurs participants et des fonctionnaires, les sommes allouées par la province et les revenus de placement. La province de l'Ontario détermine les versements annuels du Bureau à la caisse en fonction des taux de cotisation de 2024, soit entre 7,4 % et 10,5 % du traitement annuel des fonctionnaires admissibles (entre 7,4 % et 10,5 % en 2023). Comme l'entité parrainante est responsable de la viabilité financière de la caisse de retraite, les excédents ou les éléments de passif non provisionnés découlant des évaluations actuarielles requises par la loi ne sont pas des actifs ou des passifs du Bureau. Aucun changement important n'a été apporté au régime au cours de l'exercice.

Les cotisations que le Bureau a dû verser à la CRF au cours de l'exercice se sont élevées à 131 600 \$ (117 600 \$ en 2023) et sont déclarées dans les charges liées aux traitements et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi comprennent les indemnités de départ et les congés accumulés par les fonctionnaires admissibles. Les engagements et les coûts pour l'exercice considéré sont calculés selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et selon les meilleures estimations de la direction.

- Estimation de la durée moyenne d'emploi restante des fonctionnaires : 3,88 ans (3,81 ans en 2023).
- Taux d'actualisation : 3,827 % par an (3,41 % en 2023).
- Hausse des traitements : 3,5 % par an (3,5 % en 2023).

Les coûts pour l'exercice considéré se sont élevés à 46 100 \$ (31 900 \$ en 2023) et sont déclarés dans les charges liées aux traitements et aux avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

c) Avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé et financé de façon continue par la province et ne figure donc pas dans les présents états financiers.

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

5. Immobilisations corporelles

	Matériel et logiciels informatiques	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total pour 2024
Coût				
Solde au début de l'exercice	5 856 445	58 828	46 511	5 961 784
Acquisitions	105 954	—	—	105 954
Solde à la fin de l'exercice	5 962 399	58 828	46 511	6 067 732
Amortissement cumulé				
Solde au début de l'exercice	4 189 969	58 828	46 511	4 295 308
Amortissement	389 424	—	—	389 424
Solde à la fin de l'exercice	4 579 393	58 828	46 511	4 684 732
Valeur comptable nette	1 383 006	—	—	1 383 006

	Matériel et logiciels informatiques	Ameublement et matériel	Améliorations locatives	Total pour 2023
Coût				
Solde au début de l'exercice	5 817 083	58 828	46 511	5 922 422
Acquisitions	39 362	—	—	39 362
Solde à la fin de l'exercice	5 856 445	58 828	46 511	5 961 784
Amortissement cumulé				
Solde au début de l'exercice	3 809 628	58 828	46 511	3 914 967
Amortissement	380 341	—	—	380 341
Solde à la fin de l'exercice	4 189 969	58 828	46 511	4 295 308
Valeur comptable nette	1 666 476	—	—	1 666 476

La plupart des immobilisations corporelles correspondent aux améliorations internes apportées au Système de gestion des élections (SGE). La direction utilise ce système pour administrer les activités liées aux scrutins

prévues par la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*, le coût des immobilisations étant partagé entre les bureaux concernés.

Bureau du directeur général des élections — Loi sur le financement des élections

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

5. Immobilisations corporelles (suite)

Au 31 mars 2024, le coût total des immobilisations relatives au SGE était de 25 405 000 \$ (36 817 000 \$ en 2023) : un montant de 20 912 000 \$ (32 324 000 \$ en 2023) a été imputé à Élections Ontario, tandis qu'un montant de 4 493 000 \$ (4 493 000 \$ en 2023) se rapportait aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi*.

Au 31 mars 2024, la valeur comptable nette des immobilisations relatives au SGE s'élevait en tout à 5 526 000 \$ (6 749 000 \$ en 2023) : un montant de 4 956 000 \$ (5 962 000 \$ en 2023) a été imputé à Élections Ontario, tandis qu'un montant de 570 000 \$ (787 000 \$ en 2023) se rapportait aux immobilisations corporelles nécessaires à l'administration de la *Loi*.

6. Paiements de transfert

a) Allocations trimestrielles

- Dans le cas des partis inscrits, le montant de l'allocation trimestrielle correspond au produit de 0,636 \$ (0,636 \$ en 2023) et du nombre de votes validement exprimés en faveur des candidats du parti à la dernière élection générale.
- Dans le cas des associations de circonscription, une allocation trimestrielle est attribuée pour chaque circonscription électorale. Le montant est réparti en fonction du pourcentage de voix obtenues par le candidat ou la candidate de chaque parti à la dernière élection générale, puis versé à l'association de circonscription correspondante. Le montant des allocations trimestrielles est le suivant :

- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 4 879,17 \$
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 7 317,75 \$
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 : 6 818,75 \$

Du fait de l'adoption du projet de loi 254, l'indexation annuelle de l'allocation trimestrielle n'a pas eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Le montant de l'allocation trimestrielle pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 correspond aux deux tiers du montant de 2023. Compte tenu de l'adoption du projet de loi 220, les allocations trimestrielles devraient prendre fin le 31 décembre 2026.

b) Remboursement des dépenses liées à la campagne électorale

- Le montant remboursé aux candidats inscrits correspond au moindre des deux montants suivants : 20 % des dépenses de campagne du candidat ou de la candidate ou 20 % du plafond autorisé des dépenses de campagne par électeur ou électrice admissible. Ce plafond est indexé chaque année au 1^{er} janvier, comme suit :
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 1,57 \$
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 1,50 \$
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 : 1,40 \$
- Les candidats de certaines circonscriptions électorales du Nord peuvent recevoir un montant supplémentaire. Ce montant est indexé au 1^{er} janvier, comme suit :
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 11 386 \$
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 10 902 \$
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 : 10 157 \$
- Le montant remboursé aux partis inscrits est de 0,05 \$ par électeur ou électrice admissible dans chaque circonscription électorale.

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

6. Paiements de transfert (suite)

**c) Subventions relatives
aux frais d'audit**

La subvention relative aux frais d'audit est plafonnée à 2 000 \$ par rapport (elle ne fait pas l'objet d'une indexation annuelle).

7. Obligations contractuelles

Le Bureau du directeur général des élections a conclu un contrat de location prenant fin le 31 mai 2025 pour son bureau principal situé au 51 Rolark Drive à Scarborough, afin d'exercer les fonctions qui lui sont confiées par la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*. Le 16 juin 2023, il a conclu un contrat de location prenant fin le 30 novembre 2033

pour des locaux situés au 26 Prince Andrew Place à North York, et y a par la suite transféré son bureau principal. Il ne bénéficie pas de la quasi-totalité des avantages liés à la propriété : le bail en question est donc considéré comme un contrat de location-exploitation.

Le 3 juillet 2024, le Bureau du directeur général des élections a prolongé le bail du 51 Rolark Drive jusqu'au 31 mai 2035. Il prévoit de transformer cet emplacement en entrepôt.

Les bureaux principaux sont partagés avec Élections Ontario. Les frais de location sont partagés entre les différentes entités en fonction de la superficie occupée.

Les montants cumulés des paiements de location minimaux pour la durée restante du bail, compte non tenu des montants imputés à Élections Ontario, s'établissent comme suit :

	Pour l'exercice clos						
	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite	Total
Paiements de location	2 592 100	2 454 900	2 442 700	2 489 700	2 618 100	16 042 600	28 640 100
Montant imputé à Élections Ontario	(2 526 400)	(2 389 600)	(2 377 300)	(2 424 000)	(2 548 500)	(15 664 600)	(27 930 400)
Montant total des obligations contractuelles	65 700	65 300	65 400	65 700	69 600	378 000	709 700

Le Bureau s'engage à payer sa part des taxes foncières et des dépenses de fonctionnement de ses locaux. Ces charges sont inscrites à la rubrique Location des bureaux figurant dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

8. Instruments financiers

Les instruments financiers du Bureau sont exposés au risque de liquidité. Ce risque correspond à la possibilité que le Bureau éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières, lesquelles doivent être réglées par la remise de liquidités ou d'autres actifs financiers. Le Bureau est exposé à ce risque en ce qui concerne ses comptes créditeurs et ses charges à payer. Il s'emploie à gérer le risque de liquidité en faisant un suivi de ses besoins opérationnels. Les crédits votés qui lui sont alloués chaque année lui permettent de disposer de fonds suffisants pour honorer ses obligations. La direction estime que le Bureau est faiblement exposé au risque de liquidité.

9. Opérations entre apparentés

Étant donné qu'il est contrôlé par la province, le Bureau est un apparenté pour les autres organismes qui sont contrôlés ou influencés de façon notable par la province. Toutes les opérations entre apparentés ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la valeur de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Les opérations suivantes relèvent de la catégorie des opérations entre apparentés :

- Élections Ontario fournit gratuitement certains services administratifs nécessaires à l'application de la *Loi*, notamment en matière de comptabilité, de ressources humaines et de soutien informatique.
- Le ministère des Finances fournit des services informatiques et d'autres services assurés par l'intermédiaire du Centre de données de

Guelph. Ces coûts, qui s'élèvent à 0 \$ en 2024 (16 950 \$ en 2023), sont inclus dans la rubrique Honoraires de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

- L'Assemblée législative de l'Ontario fournit gratuitement des services d'administration de la paie au Bureau.
- Les autres opérations entre apparentés sont décrites dans les notes 3 et 4.

10. Budget et volume 1 des Comptes publics : mode de présentation

a) Budget

Le budget du Bureau est approuvé par la Commission de régie interne. Au cours de l'exercice, le budget approuvé a été révisé à la suite de l'augmentation des effectifs approuvée par la Commission.

Aux fins de l'établissement du budget, les acquisitions d'immobilisations corporelles sont constatées en charges durant l'exercice d'acquisition, au lieu d'être immobilisées et amorties sur leur durée de vie utile. Sont exclus par ailleurs les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les charges payées d'avance et les incitatifs à la location différés figurant dans les présents états financiers.

Les ajustements ci-dessous sont nécessaires pour retraiter les chiffres du budget selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*

Notes afférentes aux états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

10. Budget et volume 1 des Comptes publics : mode de présentation
(suite)

a) Budget (suite)

	2024
Charges initialement budgétisées	23 817 400
Budget supplémentaire approuvé	163 200
Charges révisées budgétisées	23 980 600
Ajustements nécessaires aux fins du retraitement des charges budgétisées	
Moins : dépenses immobilisées	(126 000)
Plus : amortissement des immobilisations corporelles	389 424
Plus : variation des charges à payer	(391 767)
Total des ajustements nécessaires aux fins du retraitement des charges budgétaires	(128 343)
Total des charges budgétisées retraitées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public	23 852 257

b) Volume 1 des Comptes publics

Les charges du Bureau du directeur général des élections – *Loi sur le financement des élections* présentées dans le volume 1 des Comptes publics de l'Ontario ont été établies selon une méthode cohérente avec le budget. Les charges payées après la mi-juin 2024 sont également exclues du volume 1. On trouvera ci-dessous les éléments de rapprochement entre le total des charges inscrites au volume 1 et les charges nettes figurant dans les présents états financiers :

	2024	2023
Total des charges selon le volume 1 des Comptes publics	23 171 179	22 990 718
Acquisition d'immobilisations corporelles	(105 954)	(39 362)
Amortissement des immobilisations corporelles	389 424	380 341
Variation des charges à payer au titre des paiements de transfert	(334 317)	351 862
Variation des charges d'administration et de fonctionnement à payer	(7 977)	1 491
Total des éléments de rapprochement	(58 824)	694 332
Total des charges selon l'état des résultats et de l'excédent accumulé	23 112 355	23 685 050

Bureau du directeur général des élections — *Loi sur le financement des élections*
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

11. Ajustement relatif à l'exercice antérieur

Auparavant, le Bureau comptabilisait les remboursements de dépenses liées à la campagne électorale dans l'exercice au cours duquel une élection avait lieu. En outre, il constatait les subventions relatives aux frais d'audit, selon le cas, dans l'exercice auquel se rapportait le rapport annuel ou dans l'exercice durant lequel se déroulait l'élection ou la campagne de désignation du chef d'un parti concernée. Néanmoins, dans le cas du remboursement des dépenses liées à la campagne électorale, les critères d'admissibilité ne sont remplis qu'une fois l'examen de la conformité achevé et le remboursement approuvé par le Bureau. Pour ce qui est des subventions relatives aux frais d'audit, les critères d'admissibilité ne sont remplis qu'à réception des états financiers audités. En conséquence, la méthode comptable applicable aux remboursements de dépenses liées à la campagne électorale et aux subventions relatives aux frais d'audit a fait l'objet d'un ajustement et la nouvelle méthode a été appliquée rétroactivement. L'incidence du retraitement des chiffres de l'exercice antérieur se présente comme suit :

Bureau du directeur général des élections — Loi sur le financement des élections
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (En dollars canadiens)

11. Ajustement relatif à l'exercice antérieur (suite)

	31 mars 2023 (montant déclaré précédemment)	Ajustement	31 mars 2023 (après retraitement)
Incidence sur l'état de la situation financière			
Montant dû par la province de l'Ontario	5 975 397	(5 257 821)	717 576
Comptes créditeurs et charges à payer	5 776 109	(5 257 821)	518 288
Incidence sur l'état des résultats et de l'excédent accumulé			
Trésor – crédits votés	28 084 823	(4 751 797)	23 333 026
Paielements de transfert – allocations trimestrielles – associations de circonscription	3 198 620	(1 689)	3 196 931
Paielements de transfert – remboursement des dépenses liées à la campagne électorale – candidats	5 122 035	(4 330 736)	791 299
Paielements de transfert – remboursement des dépenses liées à la campagne électorale – partis	1 487 214	(274 038)	1 213 176
Paielements de transfert – subventions relatives aux frais d'audit – rapports annuels – associations de circonscription	512 089	(118 690)	393 399
Paielements de transfert – subventions relatives aux frais d'audit – rapports annuels – partis	17 639	8 000	25 639
Paielements de transfert – subventions relatives aux frais d'audit – rapports de campagne électorale – candidats	786 515	(12 000)	774 515
Paielements de transfert – subventions relatives aux frais d'audit – rapports de campagne électorale – associations de circonscription	273 040	(8 000)	265 040
Paielements de transfert – subventions relatives aux frais d'audit – rapports de campagne électorale – partis	27 978	(14 000)	13 978
Paielements de transfert – subventions relatives aux frais d'audit – candidats à la direction d'un parti	2 000	(644)	1 356
Incidence sur l'état des flux de trésorerie			
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement :			
(Augmentation) des sommes dues par la province de l'Ontario	(5 087 668)	4 751 797	(335 871)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	5 073 720	(4 751 797)	321 923

Annexe A : Présentation de l'organisme

Le directeur général des élections de l'Ontario est un fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario, nommé aux termes de la *Loi électorale* de la province.

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) est chargé d'administrer les élections générales, les élections partielles et les référendums. Élections Ontario supervise également l'inscription et la réglementation de l'activité financière des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti et des tiers annonceurs de la province.

Les activités de l'organisation sont régies par la *Loi électorale*, la *Loi sur le financement des élections* et d'autres lois.

Vision

Élections Ontario établira des services modernes qui donnent la priorité aux besoins des électeurs et des électrices de l'Ontario.

Mission

Élections Ontario a pour mission de préserver l'intégrité et l'accessibilité du processus électoral et d'administrer les élections de façon efficace, équitable et impartiale.

Mandat

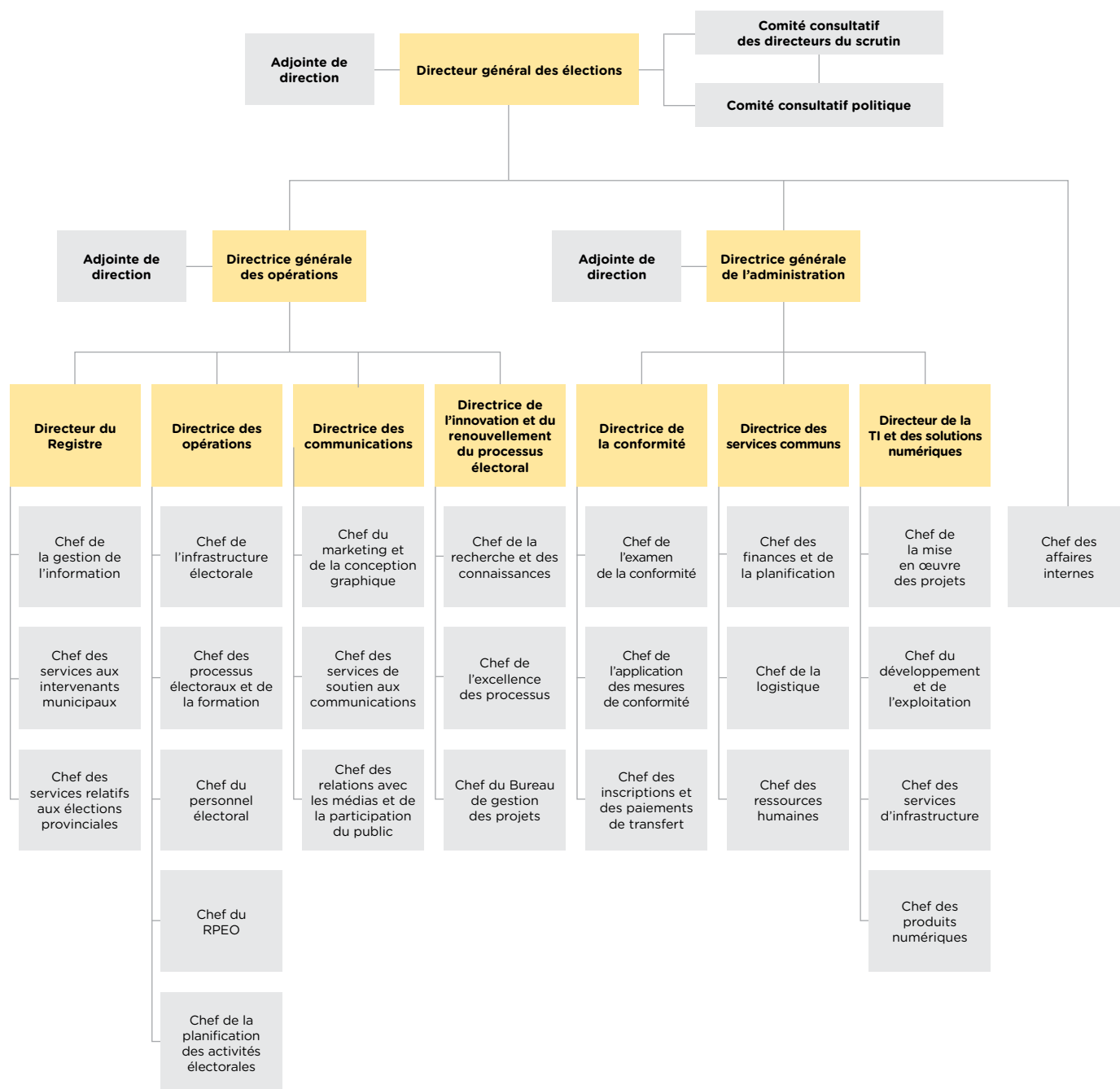
Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) est un bureau indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario chargé d'aider le directeur général des élections à administrer les élections. En janvier 2024, Élections Ontario a endossé la responsabilité supplémentaire de fournir les listes électorales relatives aux élections municipales en Ontario.

Annexe A : Présentation de l'organisme (suite)

En vertu de la <i>Loi électorale</i> , Élections Ontario est chargé des missions suivantes :	En vertu de la <i>Loi sur le financement des élections</i> , Élections Ontario est chargé des missions suivantes :
• Administrer le processus électoral lors des élections générales et des élections partielles • Tenir le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario • Tenir un registre des électeurs qui résident temporairement à l'extérieur de l'Ontario • Tenir un registre provisoire des personnes âgées de 16 ou 17 ans • Mettre à l'essai le nouvel équipement de vote et de dépouillement du scrutin ainsi que d'autres façons de voter • Mener des activités d'éducation populaire sur le processus électoral • Enquêter sur les contraventions apparentes à la Loi et les signaler • Recommander des réformes administratives • Tenir le registre des électeurs et fournir les listes électorales relatives aux élections municipales en Ontario	• Contrôler l'inscription et les activités financières des partis politiques, des associations de circonscription, des candidats, des candidats à la direction d'un parti, des candidats à l'investiture et des tiers annonceurs • Publier sur Internet les états financiers des personnes et des entités assujetties à la Loi, y compris la liste des donateurs dont la contribution dépasse la somme de 100 dollars • Publier sur Internet et en temps réel les contributions reçues par les partis politiques et les candidats à la direction • Examiner les états financiers afin d'en vérifier la conformité avec la Loi • Verser des subventions publiques • Enquêter sur les contraventions apparentes à la Loi et les signaler • Recommander des réformes

Annexe A : Présentation de l'organisme (suite)

Structure de gestion d'Élections Ontario



Annexe B :

Recommandations en vue de modifications administratives et techniques concernant la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*

Le directeur général des élections recommande que les modifications administratives et techniques ci-après soient apportées à la législation électorale (la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections*) afin d'harmoniser les processus, les exigences et les dispositions avec les besoins des intervenants et d'Élections Ontario et de continuer à moderniser la gestion électorale.

- **Adopter une démarche de communication concrète** qui tienne compte de l'univers des médias numériques. Il convient de modifier la législation afin de donner au directeur général des élections une plus grande latitude pour choisir les canaux de communication propices à l'interaction avec les électeurs.
- **Simplifier le calendrier électoral** pour que le directeur général des élections dispose d'une plus grande marge de manœuvre concernant le calendrier électoral.
- **Définir clairement le processus de retrait** d'une candidature par les partis politiques pendant la période électorale. En vertu de la législation précédente, le chef d'un parti pouvait retirer son parrainage à un candidat ou à une candidate. La situation actuelle semble résulter d'un vide législatif créé par la rationalisation du processus de candidature.
- **Aligner la fin de la période de révision dans les bureaux des directeurs du scrutin sur la fin du vote par bulletin spécial** afin que les électeurs qui font modifier leurs renseignements puissent encore voter. Actuellement, la période de vote par bulletin spécial se termine deux heures avant la fin de la période de révision.
- **Exiger des propriétaires d'immeubles comprenant au moins 100 logements** qu'ils permettent aux non-locataires d'accéder au bureau de vote situé dans leur immeuble le jour du scrutin pour pouvoir voter.
- **Supprimer le vote par anticipation dans les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites** pour éviter les chevauchements avec le vote par bulletin spécial, qui se déroule tout au long de la période électorale dans ces lieux.
- **Éliminer l'obligation de recueillir des renseignements sur le sexe d'un électeur** dans le Registre ontarien des électeurs absents. Cette information n'est pas obligatoire dans le Registre permanent des électeurs pour l'Ontario ni dans le registre provisoire (également appelé « Registre ontarien des futurs votants »), ne fait pas partie des critères pour pouvoir voter et ne cadre pas avec les politiques provinciales.
- **Renforcer les pouvoirs d'inspection conférés au directeur général des élections à l'égard des entités non inscrites** afin qu'il puisse mener des enquêtes sur les contraventions apparentes à la *Loi sur le financement des élections*.
- **Donner des orientations sur le traitement des déficits** accumulés par les candidats à la direction d'un parti, les candidats à l'investiture et les candidats indépendants.
- **Autoriser les candidats à l'investiture et les candidats à la direction d'un parti à retirer** leur inscription.

Annexe B :

Recommandations en vue de modifications administratives et techniques concernant la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* (suite)

Loi électorale

Modifier le paragraphe 4.4 (1) pour supprimer l'obligation de consultation pendant la période de vote de 29 jours.

D'après le paragraphe 4.4 (1) de la *Loi électorale*, le directeur général des élections doit consulter les partis inscrits pour donner une directive portant modification du processus de vote. Compte tenu de la courte durée de la période électorale en Ontario, il doit prendre des décisions instantanées aux fins de l'administration des élections. Pour garantir l'efficacité et l'intégrité du processus, le directeur général des élections recommande que l'obligation légale de consultation pendant la période électorale de 29 jours soit suspendue.

Modifier le paragraphe 44 (7) pour faire du site Web d'Élections Ontario la principale source d'information.

En vertu du paragraphe 44 (7), les renseignements figurant sur la carte d'information de l'électeur ont un rang d'importance plus élevé que ceux publiés sur notre site Web. Or, lors de l'élection de 2022, certains bureaux de vote par anticipation ont dû être déplacés en raison de problèmes liés aux installations ou de catastrophes naturelles. Le directeur général des élections recommande d'apporter une modification mineure de telle sorte que les renseignements figurant sur

le site Web aient un caractère prioritaire. La modification se présenterait comme suit : « Au moins trois jours avant le premier jour du vote par anticipation, le directeur du scrutin publie sur un site Web un avis des jours, heures et lieux du vote par anticipation. »

Autoriser l'utilisation de bulletins de vote ordinaires dans les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites entre la fin de la période de vote par anticipation et le jour du scrutin.

La *Loi électorale* laisse actuellement entendre qu'entre la fin de la période de vote par anticipation (soit cinq jours avant le jour du scrutin) et la veille du jour du scrutin, les électeurs doivent utiliser un bulletin de vote spécial en blanc, et non un « bulletin de vote ordinaire », lequel est réservé à la période de vote par anticipation et au jour du scrutin. Étant donné que les bulletins de vote ordinaires sont prêts à ce moment, le directeur général des élections recommande que l'utilisation des bulletins de vote ordinaires soit autorisée du début de la période de vote par anticipation jusqu'à la veille du jour du scrutin dans les bureaux des directeurs du scrutin et les bureaux satellites.

Annexe B :

Recommandations en vue de modifications administratives et techniques concernant la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* (suite)

Modifier l'alinéa 13 (4) a) pour exiger que les propriétaires d'immeubles de 100 logements ou plus laissent les non-résidents accéder à un bureau de vote pour voter.

Au cours de l'élection de 2022, le manque de coopération des propriétaires d'immeubles à logements multiples a été l'une de nos principales difficultés. En particulier, des électeurs se sont plaints de s'être vu refuser l'accès à des bureaux de vote situés dans des immeubles dont ils n'étaient pas résidents. Le directeur général des élections recommande que l'alinéa 13 (4) a) soit modifié pour obliger les propriétaires d'immeubles de 100 logements ou plus à garantir l'accès aux non-résidents.

Préciser la portée du mot « gratuitement » au paragraphe 13 (4.1).

Lors de l'élection de 2022, un grand nombre de municipalités, de conseils scolaires et d'établissements financés par la province ayant mis à disposition des espaces aux fins du vote ont exprimé leur perplexité et leur préoccupation au sujet du mot « gratuitement » figurant au paragraphe 13 (4.1) de la *Loi électorale*. De nombreux fournisseurs de lieux estimaient que le bail ne couvrait que la location des locaux et ont demandé une compensation pour d'autres coûts tels que l'électricité, les services de nettoyage et d'entretien et l'utilisation du mobilier. Le directeur général des élections recommande qu'il soit précisé dans ce paragraphe que tous les services associés au lieu soient fournis « gratuitement ».

Rendre facultatif l'examen annuel des limites des sections de vote avec les secrétaires municipaux.

Conformément au paragraphe 12 (1) de la *Loi électorale*, les directeurs et directrices du scrutin doivent consulter les secrétaires de chaque municipalité sur les modifications à apporter aux sections de vote provinciales et examiner les limites des sections avec eux tous les ans. Le directeur général des élections recommande que cette exigence soit supprimée, car les consultations menées influent rarement sur l'issue des décisions et ralentissent grandement le processus. En règle générale, les secrétaires s'occupent des limites des quartiers ou d'autres sous-divisions locales, qui correspondent rarement aux limites des sections de vote provinciales.

Supprimer les éléments normatifs des bulletins de vote provinciaux.

Nous nous employons à moderniser l'administration des élections en Ontario, mais certaines exigences légales sont aujourd'hui obsolètes. Le directeur général des élections recommande que, pour ce qui est du format des bulletins de vote, les éléments trop contraignants (numérotage des bulletins de vote, nom de l'imprimeur, etc.) énoncés à l'article 34 de la *Loi électorale* soient remplacés par des éléments davantage axés sur le rendement.

Annexe B :

Recommandations en vue de modifications administratives et techniques concernant la *Loi électorale* et la *Loi sur le financement des élections* (suite)

Modifier l'article 17.5 pour se conformer aux pratiques modernes.

Aujourd'hui, la plupart des Ontariens et Ontariennes utilisent des ressources numériques pour obtenir de l'information. Nous tenons à mettre à disposition des renseignements dans le format qui soit le plus accessible possible pour la population. Le directeur général des élections recommande que l'article 17.5 de la *Loi électorale* soit modifié pour préciser que le directeur général des élections peut publier des lignes directrices (sur les limites relatives à l'utilisation des renseignements personnels des électeurs) soit dans la *Gazette de l'Ontario*, soit sur le site Web d'Élections Ontario, et non sur ces deux supports, comme cela est exigé actuellement.

Loi sur le financement des élections

Il arrive que des candidats à la direction d'un parti politique ou des candidats à l'investiture doivent mettre fin à leur campagne. Il n'existe actuellement aucun processus de retrait officiel. Le directeur général des élections recommande d'ajouter dans la *Loi sur le financement des élections* une disposition autorisant le retrait des candidats à la direction et des candidats à l'investiture.

Annexe C :

Partis politiques inscrits au 31 mars 2024

Nom du parti	Nom ou abréviation du parti figurant sur les documents électoraux	Date d'inscription	Méthode d'inscription
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	NPD de l'Ontario	Jeudi 13 février 1975. Modification mineure apportée au nom complet en français le 24 juillet 2023.	Au moment de la promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libéral de l'Ontario	Parti libéral de l'Ontario	Jeudi 13 février 1975	Au moment de la promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti PC de l'Ontario	Jeudi 13 février 1975	Au moment de la promulgation de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti communiste du Canada (Ontario)	Communiste	Mercredi 3 septembre 1975	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti libertarien de l'Ontario	Libertarien	Mercredi 18 août 1976	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti de la Liberté - Ontario	Parti de la Liberté - Ontario	Inscrit sous le nom « Unparty Party (Ontario) » le mercredi 26 novembre 1980. Renommé le mercredi 19 octobre 1983.	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Parti Vert de l'Ontario	Parti Vert de l'Ontario PVO	Mercredi 4 juillet 1984. Abréviations française et anglaise actualisées le lundi 25 avril 2022.	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi portant réforme du financement des élections</i>
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Mercredi 30 mai 1990	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Mardi 18 septembre 2007	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti de l'Ontario Nord	Parti de l'Ontario Nord	Inscrit sous le nom « Northern Ontario Heritage Party » le jeudi 5 août 2010. Renommé le mercredi 29 juin 2016. Abréviations française et anglaise actualisées le vendredi 3 février 2023.	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	PCCC	Lundi 12 septembre 2011	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	Inscrit sous le nom « Aucune de ces Réponses Parti de l'Ontario » le jeudi 15 mai 2014. Renommé sous l'appellation « Aucune de ces Réponses Parti » le jeudi 10 mars 2016. Renommé le mardi 19 décembre 2017.	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Ontario Moderate Party	Ontario Moderate Party	Jeudi 22 mai 2014	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Stop the New Sex-Ed Agenda	Stop the New Sex-Ed Agenda	Mercredi 2 novembre 2016	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>

Annexe C :

Partis politiques inscrits au 31 mars 2024 (suite)

Nom du parti	Nom ou abréviation du parti figurant sur les documents électoraux	Date d'inscription	Méthode d'inscription
Alliance de l'Ontario	Alliance	Inscrit sous le nom « Parti de l'Alliance de l'Ontario » le jeudi 23 novembre 2017. Renommé le mercredi 28 février 2018.	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Nouveau parti bleu de l'Ontario	Nouveau parti bleu	Jeudi 7 janvier 2021. Abréviation anglaise actualisée et nom complet français et abréviation française ajoutés le mercredi 17 janvier 2024.	Pétition présentée aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Liberti de Choix, Paix & Justice Parti	Liberti de Choix, Paix & Justice Parti	Mercredi 4 mai 2022	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Front populaire progressiste commun de l'Ontario	Front populaire de l'Ontario	Mercredi 4 mai 2022	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti Réforme Électorale	Parti Réforme Électorale	Lundi 9 mai 2022	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti Populiste Ontario	Populiste Ontario	Lundi 9 mai 2022	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Consensus Ontario	Consensus	Mercredi 11 mai 2022	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Ontario Parti Centriste	CPO	Mercredi 11 mai 2022	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>
Parti d'Intérêt Public de l'Ontario	Parti d'Intérêt Public	Jeudi 12 mai 2022	Processus de nomination d'un candidat aux termes de la <i>Loi sur le financement des élections</i>

Annexe D :

Demandes de réservation du nom d'un nouveau parti politique durant l'exercice 2003-2004

Date de la décision du directeur général des élections	Nom demandé	Abréviation demandée	Nom du demandeur	Décision du directeur général des élections
18 avril 2023	Distributeurs Agricoles de l'Ontario	DAO	Andrii Zvorygin	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
3 mai 2023	Parti Innovation Ontario	Parti Innovation Ontario	Pierre Vanier	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
27 juin 2023	Parti Progrès de l'Ontario	Parti Progrès de l'Ontario	Ghassan Kefeiri	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
5 juillet 2023	United Progressive Party of Ontario (nom français non demandé)	UPP (abréviation française non demandée)	Fawad Kiyani	Nom : inacceptable Abréviation : inacceptable
15 août 2023	United Progressive Party of Heartland (nom français non demandé)	UPH (abréviation française non demandée)	Fawad Kiyani	Nom : inacceptable Abréviation : inacceptable
12 septembre 2023	Parti Renégat	Renégat	Olaa Dabbour	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
12 septembre 2023	Le Parti Coopérative de l'Ontario	COOP	Scott McWhinnie	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
20 octobre 2023	GiT GUUD (nom français non demandé)	GiT GUUD (abréviation française non demandée)	Max Power	Nom : inacceptable Abréviation : inacceptable
9 novembre 2023	Silenced (nom français non demandé)	Silenced (abréviation française non demandée)	Max Power	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
9 novembre 2023	Parti des Travailleurs de l'Ontario	Parti des Travailleurs	Charles Taylor	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
9 novembre 2023	New Horizon Ontario Party (nom français non demandé)	New HOPE (abréviation française non demandée)	Fawad Kiyani	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
7 décembre 2023	Parti Le Canada d'abord de l'Ontario	Parti Le Canada d'abord	Brendan Authier	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
7 décembre 2023	Parental Rights Party (nom français non demandé)	Parental Rights (abréviation française non demandée)	Jan Osko	Nom : inacceptable Abréviation : inacceptable
12 décembre 2023	United Front Party (nom français non demandé)	UFP (abréviation française non demandée)	Walter Cassidy	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
7 février 2024	The Deville Party of Ontario (nom français non demandé)	The Deville Party (abréviation française non demandée)	Cory Deville	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
14 février 2024	Parti Ontario	Parti Ontario	Derek Sloan	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
7 mars 2024	Family Rights Party (nom français non demandé)	Family Rights (abréviation française non demandée)	Tony Walton	Nom : acceptable Abréviation : acceptable
7 mars 2024	Parents Party of Ontario (nom français non demandé)	Parents Party (abréviation française non demandée)	Theresa Snell	Nom : acceptable Abréviation : acceptable

Annexe E :

Modifications concernant les associations de circonscription inscrites, par parti politique, durant l'exercice 2003-2004

Nom du parti	Nombre d'associations de circonscription inscrites	
	Au 1 ^{er} avril 2023	Au 31 mars 2024
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	0	0
Parti communiste du Canada (Ontario)	1	1
Parti Réforme Électorale	0	0
Parti de la Liberté - Ontario	11	11
Parti Vert de l'Ontario	122	122
Indépendant/Indépendante	1	4
Nouveau parti bleu de l'Ontario	124	124
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	124	124
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	124	124
Parti de l'Ontario Nord	5	3
Alliance de l'Ontario	0	0
Ontario Parti Centriste	0	0
Parti libéral de l'Ontario	124	124
Parti libertarien de l'Ontario	4	2
Ontario Moderate Party	1	1
Parti Ontario	0	0
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	3	3
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	2	2
Parti Populiste Ontario	1	1
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	124	124
Stop the New Sex-Ed Agenda	5	0
Total	776	770

Annexe F :

États financiers des partis politiques inscrits pour la période de campagne de l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023

État des recettes et des dépenses	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Consensus Ontario	Parti Réforme Électorale	Liberti de Choix, Paix & Justice Parti	Parti de la Liberté - Ontario	Parti Vert de l'Ontario	Nouveau parti bleu de l'Ontario
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	—	—	—	—	—	—	—	80 487,24
Transferts	—	—	—	—	—	—	—	48 451,91
Autres recettes	—	—	—	—	—	—	426,05	81 795,20
Total des recettes	—	—	—	—	—	—	426,05	210 734,35
Dépenses								
Transferts	—	—	—	—	—	—	2 976,00	6 380,44
Dépenses assujetties au plafond	—	—	—	—	—	—	46,13	—
Autres dépenses	—	—	—	—	—	—	96,40	165 934,34
Total des dépenses	—	—	—	—	—	—	3 118,53	172 314,78
Excédent des recettes sur les dépenses	—	—	—	—	—	—	(2 692,48)	38 419,57
Subvention du directeur général des élections	—	—	—	—	—	—	—	—
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	—	—	—	(2 692,48)	38 419,57
Plafond des dépenses liées à la campagne électorale	—	—	—	—	—	—	75 721,70	75 721,70

Annexe F :

États financiers des partis politiques inscrits pour la période de campagne de l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023 (suite)

État des recettes et des dépenses	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	Parti de l'Ontario Nord	Alliance de l'Ontario	Ontario Parti Centriste	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Moderate Party
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres recettes	—	—	—	—	—	100,00	—	—
Total des recettes	—	—	—	—	—	100,00	—	—
Dépenses								
Transferts	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses assujetties au plafond	—	—	—	—	—	1 500,00	—	—
Autres dépenses	—	—	—	—	—	4 520,00	—	—
Total des dépenses	—	—	—	—	—	6 020,00	—	—
Excédent des recettes sur les dépenses	—	—	—	—	—	(5 920,00)	—	—
Subvention du directeur général des élections	—	—	—	—	—	1 500,00	—	—
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	—	—	(4 420,00)	—	—
Plafond des dépenses liées à la campagne électorale	—	—	—	—	—	75 721,70	—	—

Annexe F :

États financiers des partis politiques inscrits pour la période de campagne de l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023 (suite)

État des recettes et des dépenses	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Front populaire progressiste commun de l'Ontario	Parti Populiste Ontario	Parti progressiste- conservateur de l'Ontario	Parti d'intérêt Public de l'Ontario	Stop the New Sex-Ed Agenda
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes							
Contributions nettes	—	—	—	—	4 060 453,74	—	—
Transferts	—	—	—	—	216 400,00	—	—
Autres recettes	—	—	—	—	—	—	—
Total des recettes	—	—	—	—	4 276 853,74	—	—
Dépenses							
Transferts	—	—	—	—	93 546,78	—	—
Dépenses assujetties au plafond	—	—	—	—	—	—	—
Autres dépenses	—	—	—	—	18 396,50	—	—
Total des dépenses	—	—	—	—	111 943,28	—	—
Excédent des recettes sur les dépenses	—	—	—	—	4 164 910,46	—	—
Subvention du directeur général des élections	—	—	—	—	—	—	—
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	—	4 164 910,46	—	—
Plafond des dépenses liées à la campagne électorale	—	—	—	—	75 721,70	—	—

Annexe G :

États financiers des candidats et des associations de circonscription inscrits pour la période de campagne de l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023

Nom du candidat ou de la candidate	Parti	Recettes incluant les transferts	Recettes hors transferts	Dépenses incluant les transferts	Dépenses hors transferts	Dépenses assujetties au plafond
House Peter	ERP	—	—	—	—	—
Iannantuono Lucia	GPO	13 793,81	9 817,81	7 664,70	6 336,35	6 336,35
Jama Sarah	NDP	168 950,88	48 807,42	193 646,09	141 715,75	111 996,24
Lingard Matthew	IND	79,50	79,50	79,50	79,50	—
Pike Deirdre	LIB	136 963,56	86 613,56	94 441,78	59 441,78	53 462,20
Snow Mark	LTN	600,40	600,40	600,40	600,40	—
Turmel John	IND	—	—	—	—	—
Wiesner Pete	PCP	371 088,70	249 571,72	366 124,93	121 754,73	107 674,75
Wiess Vassor Lee	NBO	6 380,44	—	6 380,44	6 380,44	6 380,44
Yan Nathalie Xian Yi	IND	—	—	—	—	—

Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat ou à la candidate	Subvention versée à l'auditeur ou à l'auditrice	Nombre d'électeurs admissibles	Nombre de bulletins de vote	Pourcentage
120 832,50	—	—	80 555	17 480	1,00 %
120 832,50	1 267,27	—	80 555	17 480	7,00 %
120 832,50	22 399,24	4 000,00	80 555	17 480	54,00 %
120 832,50	—	—	80 555	17 480	1,00 %
120 832,50	10 692,44	2 000,00	80 555	17 480	20,00 %
120 832,50	—	—	80 555	17 480	1,00 %
120 832,50	—	—	80 555	17 480	—
120 832,50	21 534,95	4 000,00	80 555	17 480	15,00 %
120 832,50	—	—	80 555	17 480	1,00 %
120 832,50	—	—	80 555	17 480	—

Annexe H :

États financiers des partis politiques inscrits pour la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023

État des recettes et des dépenses	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Consensus Ontario	Parti Réforme Électorale	Liberti de Choix, Paix & Justice Parti	Parti de la Liberté - Ontario	Parti Vert de l'Ontario	Nouveau parti bleu de l'Ontario
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	—	—	—	—	—	—	—	45 186,85
Transferts	—	—	—	—	—	—	—	52 952,42
Autres recettes	—	—	—	—	—	—	54,65	163 415,40
Total des recettes	—	—	—	—	—	—	54,65	261 554,67
Dépenses								
Transferts	—	—	—	—	—	—	—	22 897,85
Dépenses assujetties au plafond	—	—	—	—	—	—	220,87	—
Autres dépenses	—	—	—	—	—	—	53,36	167 688,60
Total des dépenses	—	—	—	—	—	—	274,23	190 586,45
Excédent des recettes sur les dépenses	—	—	—	—	—	—	(219,58)	70 968,22
Subvention du directeur général des élections	—	—	—	—	—	—	—	—
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	—	—	—	(219,58)	70 968,22
Plafond des dépenses liées à la campagne électorale	—	—	—	—	—	—	153 444,00	153 444,00

Annexe H :

États financiers des partis politiques inscrits pour la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023 (suite)

État des recettes et des dépenses	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	Parti de l'Ontario Nord	Alliance de l'Ontario	Ontario Parti Centriste	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Moderate Party
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres recettes	—	—	—	—	—	4 000,00	—	—
Total des recettes	—	—	—	—	—	4 000,00	—	—
Dépenses								
Transferts	—	—	—	—	—	69 000,00	—	—
Dépenses assujetties au plafond	—	—	—	—	—	29 745,49	—	—
Autres dépenses	—	—	—	—	—	14 125,00	—	—
Total des dépenses	—	—	—	—	—	112 870,49	—	—
Excédent des recettes sur les dépenses	—	—	—	—	—	(108 870,49)	—	—
Subvention du directeur général des élections	—	—	—	—	—	8 161,90	—	—
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	—	—	(100 708,59)	—	—
Plafond des dépenses liées à la campagne électorale	—	—	—	—	—	153 444,00	—	—

Annexe H :

États financiers des partis politiques inscrits pour la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023 (suite)

État des recettes et des dépenses	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Front populaire progressiste commun de l'Ontario	Parti Populiste Ontario	Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Parti d'intérêt Public de l'Ontario	Stop the New Sex-Ed Agenda
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes							
Contributions nettes	—	—	—	—	1 677 615,42	—	51 675,00
Transferts	—	—	—	—	118 000,00	—	—
Autres recettes	—	—	—	—	—	—	—
Total des recettes	—	—	—	—	1 795 615,42	—	51 675,00
Dépenses							
Transferts	—	—	—	—	178 126,55	—	26 608,25
Dépenses assujetties au plafond	—	—	—	—	35 278,29	—	—
Autres dépenses	—	—	—	—	18 136,60	—	15 743,73
Total des dépenses	—	—	—	—	231 541,44	—	42 351,98
Excédent des recettes sur les dépenses	—	—	—	—	1 564 073,98	—	9 323,02
Subvention du directeur général des élections	—	—	—	—	8 161,90	—	—
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	—	1 572 235,88	—	9 323,02
Plafond des dépenses liées à la campagne électorale	—	—	—	—	153 444,00	—	153 444,00

Annexe I :

États financiers des candidats et des associations de circonscription inscrits pour la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023

043 Kanata—Carleton

Nom du candidat ou de la candidate	Parti	Recettes incluant les transferts	Recettes hors transferts	Dépenses incluant les transferts	Dépenses hors transferts	Dépenses assujetties au plafond
Boudreau, Jennifer	NBO	9 995,91	—	9 995,91	9 995,91	9 995,91
Coenraad, Melissa	NDP	122 919,24	46 404,38	189 865,25	149 214,92	134 400,36
McCrimmon, Karen	LIB	147 475,28	88 718,51	127 250,07	96 693,30	88 086,63
Rachlis, Josh	IND	673,56	673,56	673,56	673,56	197,74
Warren, Steven	GPO	14 835,72	1 756,75	21 484,87	14 765,90	12 204,57
Webster, Sean	PCP	257 118,21	64 398,43	275 202,72	195 675,70	99 306,97

Nom du candidat ou de la candidate	Parti	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat ou à la candidate	Subvention versée à l'auditeur ou à l'auditrice	Nombre d'électeurs admissibles	Nombre de bulletins de vote	Pourcentage
Boudreau, Jennifer	NBO	138 517,50	—	—	92 345	32 358	2,00 %
Coenraad, Melissa	NDP	138 517,50	26 880,07	4 000,00	92 345	32 358	30,00 %
McCrimmon, Karen	LIB	138 517,50	17 617,32	2 000,00	92 345	32 358	35,00 %
Rachlis, Josh	IND	138 517,50	—	—	92 345	32 358	—
Warren, Steven	GPO	138 517,50	—	2 000,00	92 345	32 358	1,00 %
Webster, Sean	PCP	138 517,50	19 861,39	4 000,00	92 345	32 358	32,00 %

Annexe I :

États financiers des candidats et des associations de circonscription inscrits pour la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023 (suite)

095 Scarborough—Guildwood

Nom du candidat ou de la candidate	Parti	Recettes incluant les transferts	Recettes hors transferts	Dépenses incluant les transferts	Dépenses hors transferts	Dépenses assujetties au plafond
Alam, Abu	IND	395,50	395,50	395,50	395,50	395,50
Clarke, Kevin	IND	7 002,00	7 002,00	7 002,00	7 002,00	7 002,00
Crawford, Gary	PCP	267 735,60	85 644,42	284 684,18	91 526,79	73 656,41
Desai, Habiba	IND	—	—	—	—	—
Fromm, Paul	CCP	—	—	—	—	—
Hazell, Andrea	LIB	108 341,00	32 441,00	114 770,31	107 770,31	86 939,53
Height, Danielle	NBO	12 901,94	—	12 901,94	12 901,94	10 691,18
Mcmahon, Tara	GPO	—	—	—	—	—
Navaneethan, Thadsha	NDP	117 699,96	26 655,00	103 831,46	97 159,96	80 629,64
Tull, Reginald	NA	7 440,00	7 440,00	8 463,00	8 463,00	—
Turmel, John	IND	—	—	—	—	—
Walton, Tony	SNS	26 608,25	—	26 608,25	26 608,25	26 608,25

Nom du candidat ou de la candidate	Parti	Plafond des dépenses	Subvention versée au candidat ou à la candidate	Subvention versée à l'auditeur ou à l'auditrice	Nombre d'électeurs admissibles	Nombre de bulletins de vote	Pourcentage
Alam, Abu	IND	106 339,50	—	—	70 893	15 430	—
Clarke, Kevin	IND	106 339,50	—	—	70 893	15 430	—
Crawford, Gary	PCP	106 339,50	14 731,28	4 000,00	70 893	15 430	30,00 %
Desai, Habiba	IND	106 339,50	—	—	70 893	15 430	—
Fromm, Paul	PCCC	106 339,50	—	—	70 893	15 430	—
Hazell, Andrea	LIB	106 339,50	17 387,90	2 000,00	70 893	15 430	37,00 %
Height, Danielle	NBO	106 339,50	—	2 000,00	70 893	15 430	1,00 %
Mcmahon, Tara	GPO	106 339,50	—	—	70 893	15 430	1,00 %
Navaneethan, Thadsha	NDP	106 339,50	16 125,92	4 000,00	70 893	15 430	26,00 %
Tull, Reginald	NA	106 339,50	—	—	70 893	15 430	1,00 %
Turmel, John	IND	106 339,50	—	—	70 893	15 430	—
Walton, Tony	SNS	106 339,50	—	—	70 893	15 430	3,00 %

Annexe J :

Rapports provisoires et finaux des tiers annonceurs pour l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023

	Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Ontario)	À l'action
Informations provisoires sur les dépenses	\$	\$
Total provisoire des dépenses de publicité politique pendant la période électorale	—	4 500,00
Total provisoire des dépenses de publicité politique hors période électorale	s. o.	s. o.
Total provisoire des dépenses de publicité	—	4 500,00
État final des recettes et des dépenses	\$	\$
Recettes		
Contributions nettes	—	—
Fonds propres des tiers	—	4 500,00
Total des recettes	—	4 500,00
Dépenses		
Total final des dépenses de publicité politique pendant la période électorale	—	4 500,00
Total final des dépenses de publicité politique hors période électorale	s. o.	s. o.
Total final des dépenses de publicité	—	4 500,00
Ventilation des contributions	\$	\$
Particuliers	—	—
Personnes morales	—	—
Syndicats	—	—
Total des contributions	—	—

Annexe K :

Rapports provisoires et finaux des tiers annonceurs pour les élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023

	Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Ontario)
Informations provisoires sur les dépenses	\$
Total provisoire des dépenses de publicité politique pendant la période électorale	862,36
Total provisoire des dépenses de publicité politique hors période électorale	s. o.
Total provisoire des dépenses de publicité	862,36
État final des recettes et des dépenses	\$
Recettes	
Contributions nettes	862,36
Fonds propres des tiers	—
Total des recettes	862,36
Dépenses	
Total final des dépenses de publicité politique pendant la période électorale	862,36
Total final des dépenses de publicité politique hors période électorale	s. o.
Total final des dépenses de publicité	862,36
Ventilation des contributions	\$
Particuliers	—
Personnes morales	—
Syndicats	862,36
Total des contributions	862,36

Annexe L :

Résumé des états financiers annuels des partis politiques inscrits pour 2023

État des recettes et des dépenses	Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	Parti communiste du Canada (Ontario)	Consensus Ontario	Parti Réforme Électorale	Liberti de Choix, Paix & Justice Parti	Parti de la Liberté - Ontario	Parti Vert de l'Ontario	Nouveau parti bleu de l'Ontario
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	125,00	33 911,57	3 150,00	—	—	12 564,00	1 725 631,68	177 547,65
Transferts	—	—	—	—	—	3 010,00	139 636,29	33 136,26
Autres recettes	—	—	3,35	—	—	—	721 072,07	2 550,00
Total des recettes	125,00	33 911,57	3 153,35	—	—	15 574,00	2 586 340,04	213 233,91
Dépenses								
Transferts	—	—	—	—	—	360,00	103 564,17	11 294,54
Autres dépenses	134,92	38 734,96	398,99	—	—	15 631,00	2 372 504,83	201 395,94
Total des dépenses	134,92	38 734,96	398,99	—	—	15 991,00	2 476 069,00	212 690,48
Excédent des recettes sur les dépenses	(9,92)	(4 823,39)	2 754,36	—	—	(417,00)	110 271,04	543,43
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	—	—	—	193 262,95	109 387,79
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	24,30	21 230,10	162,50	—	—	1 965,00	221 390,46	63 011,33
Excédent (déficit) en fin d'exercice	14,38	16 406,71	2 916,86	—	—	1 548,00	524 924,45	172 942,55
B. État de l'actif et du passif								
Actif								
Total	14,38	16 406,71	2 916,86	—	—	2 028,00	580 176,08	200 219,49
Passif et excédent								
Passif	—	—	—	—	—	480,00	55 251,63	27 276,94
Excédent (déficit)	14,38	16 406,71	2 916,86	—	—	1 548,00	524 924,45	172 942,55
Total	14,38	16 406,71	2 916,86	—	—	2 028,00	580 176,08	200 219,49

Annexe L :

Résumé des états financiers annuels des partis politiques inscrits pour 2023 (suite)

État des recettes et des dépenses	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Aucune de ces Réponses Démocratique Directe Parti	Parti de l'Ontario Nord	Alliance de l'Ontario	Ontario Parti Centriste	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Moderate Party
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	3 208 697,00	9 175,00	—	—	—	2 049 300,95	7 015,27	—
Transferts	1 441 882,78	—	2 185,12	—	—	1 094 595,37	—	—
Autres recettes	3 653 150,24	—	—	(60,00)	—	3 585 578,25	74,57	—
Total des recettes	8 303 730,02	9 175,00	2 185,12	(60,00)	—	6 729 474,57	7 089,84	—
Dépenses								
Transferts	185 040,64	—	—	—	—	24 000,00	—	—
Autres dépenses	3 903 839,04	62 682,35	269,00	111,10	—	2 508 129,87	6 484,80	—
Total des dépenses	4 088 879,68	62 682,35	269,00	111,10	—	2 532 129,87	6 484,80	—
Excédent des recettes sur les dépenses	4 214 850,34	(53 507,35)	1 916,12	(171,10)	—	4 197 344,70	605,04	—
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	—	—	(139 410,49)	—	—
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	(1 321 490,08)	727,43	536,47	8 794,30	—	(1 473 266,21)	18 238,15	—
Excédent (déficit) en fin d'exercice	2 893 360,26	(52 779,92)	2 452,59	8 623,20	—	2 584 668,00	18 843,19	—
B. État de l'actif et du passif								
Actif								
Total	6 369 444,15	672,42	2 452,59	(28,30)	—	3 525 191,74	19 495,41	—
Passif et excédent								
Passif	3 476 083,89	53 452,34	—	(8 651,50)	—	940 523,74	652,22	—
Excédent (déficit)	2 893 360,26	(52 779,92)	2 452,59	8 623,20	—	2 584 668,00	18 843,19	—
Total	6 369 444,15	672,42	2 452,59	(28,30)	—	3 525 191,74	19 495,41	—

Annexe L :

Résumé des états financiers annuels des partis politiques inscrits pour 2023 (suite)

État des recettes et des dépenses	Parti Ontario	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Front populaire progressiste commun de l'Ontario	Parti Populiste Ontario	Parti progressiste- conservateur de l'Ontario	Parti d'intérêt public de l'Ontario	Stop the New Sex-Ed Agenda
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	3 234,99	—	7 100,00	—	—	2 219 533,44	—	121 877,75
Transferts	—	—	—	—	—	1 168 152,45	—	—
Autres recettes	75,00	—	27,00	—	57,37	7 196 804,95	—	—
Total des recettes	3 309,99	—	7 127,00	—	57,37	10 584 490,84	—	121 877,75
Dépenses								
Transferts	—	—	—	—	—	249 450,00	—	—
Autres dépenses	60 849,78	23,40	3 644,07	—	24,90	8 404 494,77	—	67 173,00
Total des dépenses	60 849,78	23,40	3 644,07	—	24,90	8 653 944,77	—	67 173,00
Excédent des recettes sur les dépenses	(57 539,79)	(23,40)	3 482,93	—	32,47	1 930 546,07	—	54 704,75
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	—	—	6 797 241,37	—	9 323,02
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	(38 642,79)	27,15	2 856,10	—	909,12	270 404,76	—	63 132,08
Excédent (déficit) en fin d'exercice	(96 182,58)	3,75	6 339,03	—	941,59	8 998 192,20	—	127 159,85
B. État de l'actif et du passif								
Actif								
Total	9 128,84	3,75	6 339,03	—	941,59	9 983 770,91	—	134 866,27
Passif et excédent								
Passif	105 311,42	—	—	—	—	985 578,71	—	7 706,42
Excédent (déficit)	(96 182,58)	3,75	6 339,03	—	941,59	8 998 192,20	—	127 159,85
Total	9 128,84	3,75	6 339,03	—	941,59	9 983 770,91	—	134 866,27

Annexe M :

Résumé des états financiers annuels des associations de circonscription inscrites pour 2023

État des recettes et des dépenses	Parti communiste du Canada (Ontario)	Ontario Provincial Confederation of Regions Party	Parti de la Liberté - Ontario	Parti Vert de l'Ontario	Associations indépendantes	Parti libéral de l'Ontario	Parti libertarien de l'Ontario	Ontario Moderate Party
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes								
Contributions nettes	—	—	2 860,00	240 228,64	72 241,99	951 701,96	—	—
Transferts	—	—	360,00	139 820,89	0,00	40 223,95	—	—
Autres recettes	—	—	—	208 637,69	30 022,29	956 264,53	—	—
Total des recettes	—	—	3 220,00	588 687,22	102 264,28	1 948 190,44	—	—
Dépenses								
Transferts	—	—	1 650,00	181 296,59	—	794 290,14	—	—
Autres dépenses	64,35	—	65,00	293 547,11	42 490,29	799 420,08	23,40	—
Total des dépenses	64,35	—	1 715,00	474 843,70	42 490,29	1 593 710,22	23,40	—
Excédent des recettes sur les dépenses	(64,35)	—	1 505,00	113 843,52	59 773,99	354 480,22	(23,40)	—
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	—	—	(71 450,99)	—	20 539,83	—	—
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	1 271,68	—	1 058,00	780 321,03	27 739,04	4 135 331,77	656,64	—
Excédent (déficit) en fin d'exercice	1 207,33	—	2 563,00	822 713,56	87 513,03	4 510 351,82	633,24	—
B. État de l'actif et du passif	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif								
Total	1 207,33	—	2 563,00	880 585,50	96 251,43	4 663 485,49	633,24	—
Passif et excédent								
Passif	—	—	—	57 871,94	8 738,40	153 133,67	—	—
Excédent (déficit)	1 207,33	—	2 563,00	822 713,56	87 513,03	4 510 351,82	633,24	—
Total	1 207,33	—	2 563,00	880 585,50	96 251,43	4 663 485,49	633,24	—

Annexe M :

Résumé des états financiers annuels des associations de circonscription inscrites pour 2023 (suite)

État des recettes et des dépenses	Aucune de ces Réponses Démodatie Directe Parti	Nouveau parti bleu de l'Ontario	Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Parti de l'Ontario Nord	Parti Ontario	Parti progressiste- conservateur de l'Ontario	Parti Populiste Ontario	Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	Stop the New Sex-Ed Agenda
A. État des recettes et des dépenses	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes									
Contributions nettes	—	5 482,35	625 954,00	—	3 301,68	4 280 172,57	—	—	—
Transferts	—	—	5 000,00	—	—	477 316,82	—	—	—
Autres recettes	—	117 969,35	1 076 169,72	—	7 191,83	1 988 971,21	523,60	—	—
Total des recettes	—	123 451,70	1 707 123,72	—	10 493,51	6 746 460,60	523,60	—	—
Dépenses									
Transferts	—	135 711,08	1 455 464,97	2 185,12	—	1 487 880,77	—	—	—
Autres dépenses	—	20 884,04	381 635,07	102,00	10 168,63	3 632 291,95	—	—	—
Total des dépenses	—	156 595,12	1 837 100,04	2 287,12	10 168,63	5 120 172,72	—	—	—
Excédent des recettes sur les dépenses	—	(33 143,42)	(129 976,32)	(2 287,12)	324,88	1 626 287,88	523,60	—	—
Excédent (déficit) de la période de campagne électorale	—	330,53	(117 012,55)	—	—	(140 712,81)	—	—	—
Excédent (déficit) ajusté de la période précédente	—	64 417,05	4 367 826,39	10 571,57	16 399,57	10 658 764,38	166,40	—	—
Excédent (déficit) en fin d'exercice	—	31 604,16	4 120 837,52	8 284,45	16 724,45	12 144 339,45	690,00	—	—
B. État de l'actif et du passif									
Actif									
Total	—	31 890,56	4 401 143,95	10 784,45	65 511,79	12 760 980,26	690,00	—	—
Passif et excédent									
Passif	—	286,40	280 306,43	2 500,00	48 787,34	616 640,81	—	—	—
Excédent (déficit)	—	31 604,16	4 120 837,52	8 284,45	16 724,45	12 144 339,45	690,00	—	—
Total	—	31 890,56	4 401 143,95	10 784,45	65 511,79	12 760 980,26	690,00	—	—

Annexe N :

Course à la direction du Parti libertarien de l'Ontario (2021) : résumé des états financiers pour la deuxième période relative à la course

Premier rapport déposé (du 27 septembre 2021 au 24 décembre 2021)

Candidat à la direction d'un parti	Recettes	Dépenses	Excédent (déficit)	Subvention à l'égard des services d'audit
	\$	\$	\$	\$
Larry Zalmers	—	—	—	—
Mark Snow	—	—	—	—

Deuxième rapport déposé (du 25 décembre 2021 au 24 décembre 2022)

Candidat à la direction d'un parti	Recettes	Dépenses	Excédent (déficit)	Subvention à l'égard des services d'audit
	\$	\$	\$	\$
Larry Zalmers	—	—	—	—
Mark Snow	—	—	—	—
Total	—	—	—	—

Les deux rapports combinés

Candidat à la direction d'un parti	Recettes	Dépenses	Excédent (déficit)	Subvention à l'égard des services d'audit
	\$	\$	\$	\$
Larry Zalmers	—	—	—	—
Mark Snow	—	—	—	—
Total	—	—	—	—

Annexe O :

Course à la direction du Nouveau parti démocratique de l'Ontario (2023) : résumé des états financiers pour la première période relative à la course

Premier rapport déposé (du 21 septembre 2022 au 4 avril 2023)

Candidat à la direction d'un parti	Recettes	Dépenses	Excédent (déficit)	Subvention à l'égard des services d'audit
	\$	\$	\$	\$
Marit Stiles	198 535,00	201 431,25	(2 896,25)	2 000,00

Deuxième rapport déposé (du 5 avril 2023 au 4 avril 2024)

Candidat à la direction d'un parti	Recettes	Dépenses	Excédent (déficit)	Subvention à l'égard des services d'audit
	\$	\$	\$	\$
Marit Stiles	3 375,00	1 350,00	2 025,00	2 000,00

Les deux rapports combinés

Candidat à la direction d'un parti	Recettes	Dépenses	Excédent (déficit)	Subvention à l'égard des services d'audit
	\$	\$	\$	\$
Marit Stiles	201 910,00	202 781,25	(871,25)	4 000,00

Annexe P :

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2003-2004

États financiers annuels des associations de circonscription pour 2023

Échéance : 31 mai 2024

Nombre de partis politiques devant déposer des états financiers : 836 | Dépôt tardif : 10 | Aucun dépôt : 1

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Parti de la Liberté - Ontario	055 London-Ouest	11 juill. 2024
Parti Vert de l'Ontario	048 Kitchener-Conestoga	3 juin 2024
Parti Vert de l'Ontario	079 Ottawa-Sud	21 juin 2024
Indépendant/Indépendante	021 Don Valley-Nord	26 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	001 Ajax	5 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	005 Barrie—Springwater—Oro-Medonte	1 ^{er} juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	008 Brampton-Centre	29 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	009 Brampton-Est	29 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	010 Brampton-Nord	11 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	011 Brampton-Sud	17 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	012 Brampton-Ouest	20 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	013 Brantford—Brant	5 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	014 Bruce—Grey—Owen Sound	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	015 Burlington	18 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	016 Cambridge	11 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	017 Carleton	4 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	018 Chatham-Kent—Leamington	15 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	020 Don Valley-Est	24 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	022 Don Valley-Ouest	25 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	023 Dufferin—Caledon	17 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	024 Durham	3 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	025 Eglinton—Lawrence	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	026 Elgin—Middlesex—London	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	027 Essex	11 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	030 Etobicoke-Nord	22 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	031 Flamborough—Glanbrook	5 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	032 Glengarry—Prescott—Russell	19 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	033 Guelph	18 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	034 Haldimand—Norfolk	14 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	036 Hamilton-Centre	27 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	038 Hamilton Mountain	3 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	039 Hamilton West—Ancaster—Dundas	18 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	040 Hastings—Lennox and Addington	13 juin 2024

Annexe P :

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2003-2004 (suite)

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	042 Huron—Bruce	16 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	045 King—Vaughan	24 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	046 Kingston et les Îles	28 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	047 Kitchener-Centre	26 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	048 Kitchener—Conestoga	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	049 Kitchener-Sud—Hespeler	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	050 Lambton—Kent—Middlesex	13 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	053 London—Fanshawe	5 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	056 Markham—Stouffville	28 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	057 Markham—Thornhill	27 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	060 Mississauga-Centre	19 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	062 Mississauga—Erin Mills	27 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	063 Mississauga—Lakeshore	21 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	064 Mississauga—Malton	21 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	065 Mississauga—Streetsville	22 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	066 Nepean	19 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	067 Newmarket—Aurora	24 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	070 Niagara-Ouest	19 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	072 Nipissing	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	073 Northumberland—Peterborough-Sud	19 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	075 Oakville-Nord—Burlington	11 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	076 Orléans	27 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	079 Ottawa-Sud	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	082 Oxford	14 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	084 Parry Sound—Muskoka	28 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	085 Perth—Wellington	23 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	086 Peterborough—Kawartha	13 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	087 Pickering—Uxbridge	23 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	088 Renfrew—Nipissing—Pembroke	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	089 Richmond Hill	27 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	090 St. Catharines	18 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	091 Sarnia—Lambton	25 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	092 Sault Ste. Marie	15 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	095 Scarborough—Guildwood	14 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	096 Scarborough-Nord	27 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	097 Scarborough—Rouge Park	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	100 Simcoe-Nord	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	102 Stormont—Dundas—South Glengarry	28 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	103 Sudbury	13 juin 2024

Annexe P :

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2003-2004 (suite)

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	104 Thornhill	2 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	105 Thunder Bay—Atikokan	26 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	107 Timiskaming—Cochrane	13 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	113 Vaughan—Woodbridge	2 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	114 Waterloo	1 ^{er} juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	115 Wellington—Halton Hills	18 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	116 Whitby	15 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	117 Willowdale	17 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	118 Windsor—Tecumseh	12 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	119 Windsor-Ouest	14 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	121 York—Simcoe	5 juin 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	122 York South—Weston	12 juin 2024
Parti libéral de l'Ontario	012 Brampton-Ouest	14 août 2024
Parti libéral de l'Ontario	015 Burlington	7 juin 2024
Parti libéral de l'Ontario	049 Kitchener-Sud—Hespeler	1 ^{er} juin 2024
Parti libéral de l'Ontario	097 Scarborough—Rouge Park	10 juin 2024
Parti libéral de l'Ontario	104 Thornhill	27 juin 2024
Parti libéral de l'Ontario	113 Vaughan—Woodbridge	10 juin 2024
Parti libéral de l'Ontario	119 Windsor-Ouest	13 juin 2024
Parti libertarien de l'Ontario	051 Lanark—Frontenac—Kingston	18 juill. 2024
Parti Ontario	107 Timiskaming—Cochrane	Aucun dépôt
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	088 Renfrew—Nipissing—Pembroke	12 juin 2024
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	108 Timmins	12 juin 2024
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	124 Mushkegowuk—James Bay	12 juin 2024
Parti Populiste Ontario	091 Sarnia—Lambton	26 juin 2024
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	007 Beaches—East York	26 juin 2024
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	008 Brampton Centre	14 juin 2024
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	048 Kitchener—Conestoga	6 juin 2024
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	Lambton—Kent—Middlesex	14 juin 2024
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	052 Leeds—Grenville—Thousand Islands and Rideau Lakes	12 juin 2024
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	061 Mississauga East—Cooksville	3 juin 2024
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	073 Northumberland—Peterborough-Sud	6 juin 2024
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	093 Scarborough—Agincourt	4 juin 2024
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	094 Scarborough-Centre	21 juin 2024

Annexe P :

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2003-2004 (suite)

États financiers annuels des partis politiques pour 2023

Échéance : 31 mai 2024

Nombre de partis politiques devant déposer des états financiers : 24 | Dépôt tardif : 9 | Aucun dépôt : 0

Parti politique	Date de réception
Parti Réforme Électorale	22 juill. 2024
Parti de la Liberté - Ontario	25 juill. 2024
Parti de l'Ontario Nord	5 juin 2024
Alliance de l'Ontario	10 juill. 2024
Parti libertarien de l'Ontario	11 juill. 2024
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	12 juin 2024
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	11 juill. 2024
Front populaire progressiste commun de l'Ontario	12 juill. 2024
Stop the New Sex-Ed Agenda	9 juill. 2024

États financiers relatifs à la période de campagne de l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023 - Candidats

Échéance : 18 septembre 2024

Nombre de candidats devant déposer des états financiers : 10 | Dépôt tardif : 3 | Aucun dépôt : 0

Parti politique	Nom du candidat	Date de réception
Indépendant/Indépendante	Nathalie Xian Yi Yan	5 nov. 2023
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	Sarah Jama	20 sept. 2023
Parti libertarien de l'Ontario	Mark Snow	4 oct. 2023

Annexe P :

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2003-2004 (suite)

États financiers relatifs à la période de campagne de l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023 – Associations de circonscription

Échéance : 18 septembre 2024

Nombre d'associations de circonscription devant déposer des états financiers : 6 | Dépôt tardif : 1 |

Aucun dépôt : 0

Parti politique	Date de réception
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	29 sept. 2023

États financiers relatifs à la période de campagne de l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023 – Partis politiques

Échéance : 18 septembre 2024

Nombre de partis politiques devant déposer des états financiers : 23 | Dépôt tardif : 9 | Aucun dépôt : 0

Parti politique	Date de réception
Parti communiste du Canada (Ontario)	6 oct. 2023
Liberti de Choix, Paix & Justice Parti	16 oct. 2023
Parti de l'Ontario Nord	30 oct. 2023
Alliance de l'Ontario	30 nov. 2023
Ontario Parti Centriste	3 oct. 2023
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	11 oct. 2023
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	10 oct. 2023
Parti d'Intérêt Public de l'Ontario	13 oct. 2023
Stop the New Sex-Ed Agenda	17 oct. 2023

Annexe P :

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2003-2004 (suite)

États financiers relatifs à la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023 – Candidats

Échéance : 29 janvier 2024

Nombre de candidats devant déposer des états financiers : 18 | Dépôt tardif : 5 | Aucun dépôt : 0

Parti politique	Circonscription électorale	Nom du candidat	Date de réception
Indépendant/Indépendante	043 Kanata—Carleton	Josh Rachlis	2 avr. 2024
Indépendant/Indépendante	095 Scarborough—Guildwood	Abu Alam	15 févr. 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	043 Kanata—Carleton	Melissa Coenraad	21 févr. 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	095 Scarborough—Guildwood	Thadsha Navaneethan	28 févr. 2024
Aucune affiliation	095 Scarborough—Guildwood	Reginald Tull	5 mars 2024

États financiers relatifs à la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023 – Associations de circonscription

Échéance : 29 janvier 2024

Nombre d'associations de circonscription devant déposer des états financiers : 12 | Dépôt tardif : 2 |

Aucun dépôt : 0

Parti politique	Circonscription électorale	Date de réception
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	043 Kanata—Carleton	21 févr. 2024
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	095 Scarborough—Guildwood	28 févr. 2024

Annexe P :

Entités ayant effectué un dépôt tardif ou n'ayant pas effectué de dépôt en 2003-2004 (suite)

États financiers relatifs à la période de campagne des élections partielles tenues à Kanata—Carleton et à Scarborough—Guildwood en 2023 – Partis politiques

Échéance : 29 janvier 2024

Nombre de partis politiques devant déposer des états financiers : 23 | Dépôt tardif : 9 |

Aucun dépôt : 0

Parti politique	Date de réception
Consensus Ontario	19 févr. 2024
Parti Réforme Électorale	25 mars 2024
Nouveau parti bleu de l'Ontario	31 janv. 2024
Alliance de l'Ontario	12 mars 2024
Ontario Parti Centriste	18 mars 2024
Parti libéral de l'Ontario	5 févr. 2024
Ontario Moderate Party	12 févr. 2024
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	5 mars 2024
Stop the New Sex-Ed Agenda	2 févr. 2024

Annexe Q :

Nombre de courses à l'investiture et de candidats inscrits pour les élections partielles tenues à Hamilton-Centre, à Kanata—Carleton, à Scarborough—Guildwood et à Kitchener-Centre en 2023

Courses et candidats à l'investiture inscrits, par parti politique, pour l'élection partielle tenue à Hamilton-Centre en 2023

Nom du parti	Nombre de courses à l'investiture inscrites (y compris les courses annulées)	Nombre de candidats à l'investiture inscrits	Nombre de courses à l'investiture annulées
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	—	—	—
Parti communiste du Canada (Ontario)	—	—	—
Consensus Ontario	—	—	—
Parti Réforme Électorale	—	—	—
Liberti de Choix, Paix & Justice Parti	—	—	—
Parti de la Liberté - Ontario	—	—	—
Parti Vert de l'Ontario	1	2	0
Nouveau parti bleu de l'Ontario	—	—	—
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	1	1	0
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	—	—	—
Parti de l'Ontario Nord	—	—	—
Alliance de l'Ontario	—	—	—
Ontario Parti Centriste	—	—	—
Parti libéral de l'Ontario	1	2	0
Parti libertarien de l'Ontario	—	—	—
Ontario Moderate Party	—	—	—
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	—	—	—
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	—	—	—
Front populaire progressiste commun de l'Ontario	—	—	—
Parti Populiste Ontario	—	—	—
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	—	—	—
Parti d'Intérêt Public de l'Ontario	—	—	—
Stop the New Sex-Ed Agenda	—	—	—
Total	3	5	0

Annexe Q :

Nombre de courses à l'investiture et de candidats inscrits pour les élections partielles tenues à Hamilton-Centre, à Kanata—Carleton, à Scarborough—Guildwood et à Kitchener-Centre en 2023 (suite)

Courses et candidats à l'investiture inscrits, par parti politique, pour les élections partielles tenues à Kanata-Carleton et à Scarborough-Guildwood en 2023

Nom du parti	Nombre de courses à l'investiture inscrites (y compris les courses annulées)		Nombre de candidats à l'investiture inscrits		Nombre de courses à l'investiture annulées	
	Kanata—Carleton	Scarborough—Guildwood	Kanata—Carleton	Scarborough—Guildwood	Kanata—Carleton	Scarborough—Guildwood
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	—	—	—	—	—	—
Parti communiste du Canada (Ontario)	—	—	—	—	—	—
Consensus Ontario	—	—	—	—	—	—
Parti Réforme Électorale	—	—	—	—	—	—
Liberti de Choix, Paix & Justice Parti	—	—	—	—	—	—
Parti de la Liberté - Ontario	—	—	—	—	—	—
Parti Vert de l'Ontario	1	1	1	1	0	0
Nouveau parti bleu de l'Ontario	—	—	—	—	—	—
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	1	1	1	1	0	0
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	—	—	—	—	—	—
Parti de l'Ontario Nord	—	—	—	—	—	—
Alliance de l'Ontario	—	—	—	—	—	—
Ontario Parti Centriste	—	—	—	—	—	—
Parti libéral de l'Ontario	—	—	—	—	—	—
Parti libertarien de l'Ontario	—	—	—	—	—	—
Ontario Moderate Party	—	—	—	—	—	—
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	—	—	—	—	—	—
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	—	—	—	—	—	—
Front populaire progressiste commun de l'Ontario	—	—	—	—	—	—
Parti Populiste Ontario	—	—	—	—	—	—
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	—	—	—	—	—	—
Parti d'Intérêt Public de l'Ontario	—	—	—	—	—	—
Stop the New Sex-Ed Agenda	—	—	—	—	—	—
Total	2	2	2	2	0	0

Annexe Q :

Nombre de courses à l'investiture et de candidats inscrits pour les élections partielles tenues à Hamilton-Centre, à Kanata—Carleton, à Scarborough—Guildwood et à Kitchener-Centre en 2023 (suite)

Courses et candidats à l'investiture inscrits, par parti politique, pour l'élection partielle tenue à Kitchener-Centre en 2023

Nom du parti	Nombre de courses à l'investiture inscrites (y compris les courses annulées)	Nombre de candidats à l'investiture inscrits	Nombre de courses à l'investiture annulées
Le Parti du choix des Canadiens et Canadiennes	—	—	—
Parti communiste du Canada (Ontario)	—	—	—
Consensus Ontario	—	—	—
Parti Réforme Électorale	—	—	—
Liberti de Choix, Paix & Justice Parti	—	—	—
Parti de la Liberté - Ontario	—	—	—
Parti Vert de l'Ontario	1	4	0
Nouveau parti bleu de l'Ontario	—	—	—
Nouveau parti démocratique de l'Ontario	1	2	0
Aucune de ces Réponses Démocratie Directe Parti	—	—	—
Parti de l'Ontario Nord	—	—	—
Alliance de l'Ontario	—	—	—
Ontario Parti Centriste	—	—	—
Parti libéral de l'Ontario	1	1	0
Parti libertarien de l'Ontario	—	—	—
Ontario Moderate Party	—	—	—
Ontario Provincial Confederation of Regions Party	—	—	—
Parti pour les gens qui ont des besoins spéciaux	—	—	—
Front populaire progressiste commun de l'Ontario	—	—	—
Parti Populiste Ontario	—	—	—
Parti progressiste-conservateur de l'Ontario	—	—	—
Parti d'Intérêt Public de l'Ontario	—	—	—
Stop the New Sex-Ed Agenda	—	—	—
Total	3	7	0

Annexe R : Plafonds des contributions pour 2023 et 2024

Plafonds des contributions de particuliers du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Période	À un parti politique	À des associations de circonscription et à des candidats à l'investiture (montant cumulé)	À un candidat ou une candidate	À un candidat ou une candidate à la direction d'un parti
Plafond annuel	3 350 \$	Aux associations et aux candidats à l'investiture d'un parti	Interdites	3 350 \$
		3 350 \$		
Période de campagne électorale	Aucune somme au-delà du plafond annuel		Aux candidats d'un parti/candidats indépendants	Sans objet
			3 350 \$	

Plafonds des contributions de particuliers du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

Période	À un parti politique	À des associations de circonscription et à des candidats à l'investiture (montant cumulé)	À un candidat ou une candidate	À un candidat ou une candidate à la direction d'un parti
Plafond annuel	3 375 \$	Aux associations et aux candidats à l'investiture d'un parti	Interdites	3 375 \$
		\$3 375		
Période de campagne électorale	Aucune somme au-delà du plafond annuel		Aux candidats d'un parti/candidats indépendants	Sans objet
			3 375 \$	



26 Prince Andrew Place
Toronto (Ontario) M3C 2H4

 1 888 668.8683

 TTY 1 888 292.2312

 info@elections.on.ca

 elections.on.ca

Disponible dans des formats accessibles sur demande

Also available in English